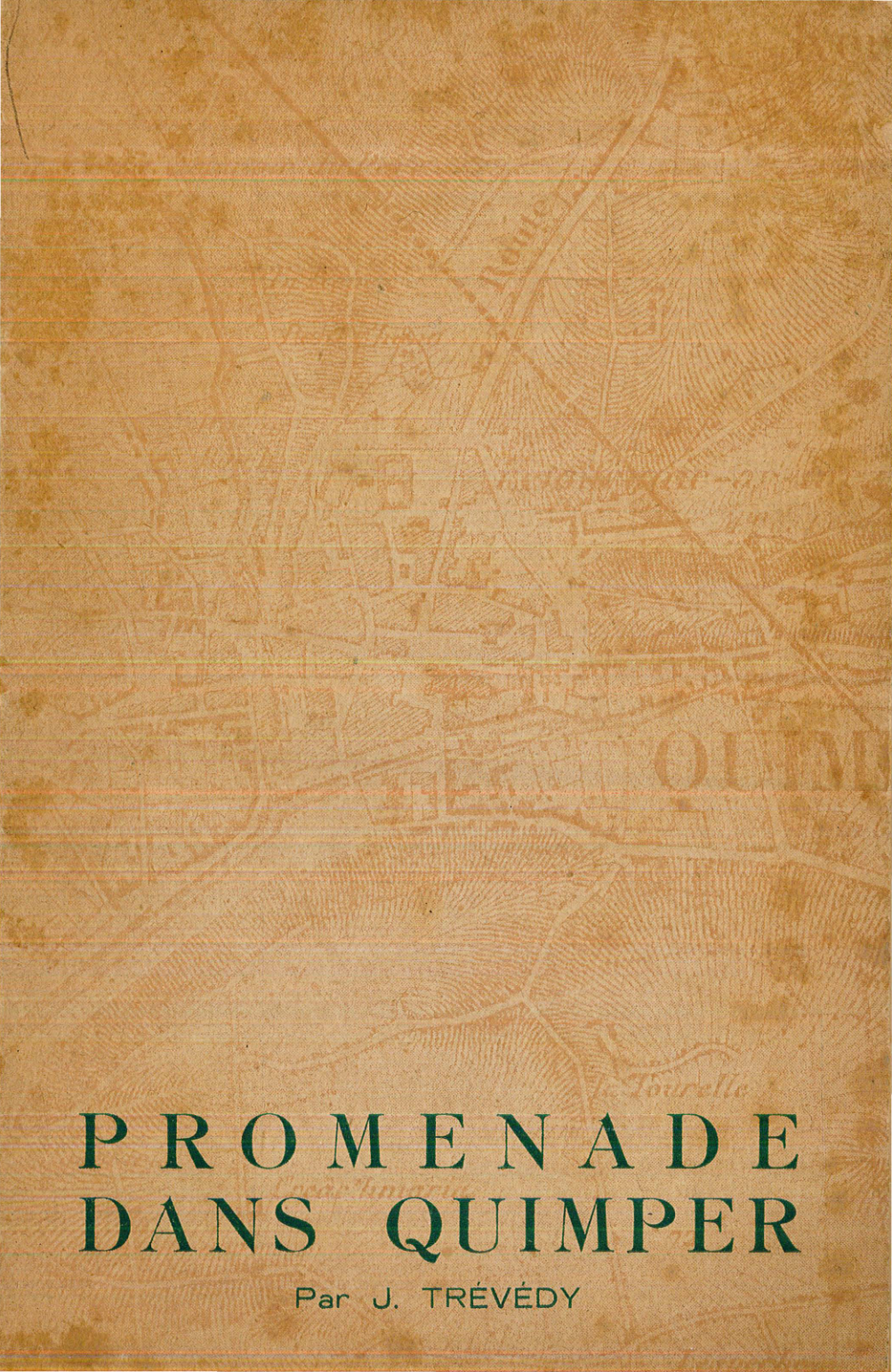




PROMENADE DANS QUIMPER

Par J. TRÉVÉDY

PROMENADE DANS QUIMPER

Par **J. TRÉVÉDY**

Ancien Président du Tribunal Civil
Vice-Président de la Société Archéologique du Finistère

Réédité
par les PRISONNIERS DU CENTRE
D'ENTR'AIDE du canton de Quimper
au bénéfice du LIVRET de leurs
camarades encore en captivité.

- 1943 -

EXEMPLAIRE N° 0,360



Document numérisé en 2025

PROMENADE DANS QUIMPER (*)

INTRODUCTION

PLAN DE 1764. — DIVISIONS SEIGNEURIALES ET ECCLÉSIASTIQUES

I

La Mairie de Quimper possède l'exemplaire unique d'un plan dressé en 1764. Il est intitulé :

« Plan de la ville et fauxbourgs de Quimper, levé sur l'ordre de Monseigneur le duc d'Aiguillon, afin de pouvoir y tracer les alignements nécessaires pour dresser les rues et leur donner une largeur convenable et proportionnée à l'affluence des peuples qui y passent, à l'utilité publique et à l'embellissement de la ville, par Gilles André, ingénieur des Ponts et Chaussées au département de Quimper, en 1764. — (Signé) ANDRÉ. »

Il est permis de sourire de la phraséologie de l'Ingénieur André ; mais il y aurait injustice à méconnaître son habileté professionnelle (1). La plupart des tracés exécutés dans l'ancienne Ville-Close notamment sont dus à l'auteur du plan de 1764. Mais, comme nous le verrons, il ne faut pas rendre cet ingénieur responsable des démolitions injustifiables dont notre siècle a été le témoin.

Ce plan est de grandes dimensions : 2 m. 15 de long sur 1 m. 15 de large. Il fallait le réduire, en reproduisant, s'il était possible, jusqu'au caractère de l'écriture, afin de lui conserver sa physionomie. Le plan étant couvert de gerçures ne pouvait être utilement photographié. Il a donc été calqué avec un soin extrême ; et c'est ce calque qui a été soumis à l'appareil photographique et réduit au quart. Le cliché devait être reproduit par la photolithographie ; mais, à raison de circonstances particulières, ce procédé n'a pas donné de résultats satisfaisants. Il a fallu recourir à l'autographie ; ce dernier travail a été accompli avec un vrai succès ; et la réduction que vient de publier la *Société archéologique du Finistère* reproduit très-exactement la physionomie du plan de 1764.

Il m'a paru qu'au moment où se faisait cette publication, une notice explicative pouvait avoir quelque intérêt. Un pareil travail n'est pas une œuvre d'imagination et n'a qu'un mince mérite : l'auteur doit se résoudre au rôle modeste de copiste, j'allais dire de plagiaire.

Quand on étudie Quimper, l'attention se porte tout d'abord sur le Chanoine Moreau, Cambry, M. Aymar de Blois ; mais il faut lire aussi

(*) Notice présentée à la séance de la Société Archéologique du 30 avril 1885.

(1) C'est la pensée de M. l'Ingénieur en chef Fénoux ; et l'approbation d'un juge si éclairé suffit à l'éloge de l'auteur du plan.

le procès-verbal de la Réformation du domaine du Roi conservé aux archives départementales (1539), — l'aveu rendu au Roi, en 1682, par l'Evêque de Cornouaille, — le second chapitre des *Questions féodales* d'Hévin, — le *procès-verbal des fortifications* dressé en 1781, et le rapport présenté par le Subdélégué de l'Intendance sur ce procès-verbal. Ces derniers documents nous représentent l'état d'une partie de la ville peu avant la Révolution (2).

Enfin un rapport du Sénéchal de Quimper en 1745, la réponse de l'Evêque, les registres de l'état-civil, quelques pièces échappées en 1793 à la destruction des archives de l'Evêché, les comptes des *miseurs* pour les années 1594, 1596, 1597 fournissent aussi d'utiles renseignements (3).

C'est principalement avec ces secours que j'ai essayé de faire *non l'histoire*, mais la *géographie* de nos rues et de nos principaux monuments, et de rappeler les changements qu'ils ont subis depuis plus de trois siècles.

Je dis depuis trois siècles, car, si on rapproche le récit du chanoine Moreau, qui écrivait après la Ligue, du plan de 1764, on se persuade qu'entre ces deux dates, distantes de plus de deux cent cinquante ans, peu de changements importants se sont produits dans la ville proprement dite ; si on excepte la construction du collège des Jésuites, l'aménagement du Parc Costy, du Champ de bataille et des Allées de Locmaria. Le Séminaire, les couvents des Capucins, des Ursulines, de la Retraite, du Calvaire, et l'Abbaye de Kerlot se sont construits ou ont été aménagés dans cette période ; mais ils sont en dehors de la ville.

II

Avant de commencer l'étude du plan il n'est pas inutile de rappeler que jusqu'au dernier siècle, la ville de Quimper, avec ses faubourgs, en y comprenant Locmaria, se partageait entre quatre fiefs.

Et, d'abord le fief de l'Evêque, que les anciens titres nomment la *Terre de l'Eglise, l'Héritage de Saint-Corentin*. Il comprenait la *Ville close* d'abord, puis hors des murs :

1° Vers le nord, la rue Briziac ou de Briec, jusqu'au chemin qui conduit de cette route à l'église de Kerfeunteun, — l'espace où est aujourd'hui le champ de foire, dit alors *Colline de Rozengroch*, — le lieu dit la *Santé*, la rue de *Poulhaou* et l'hôpital *Saint-Yves* près du manoir du Parc (1).

(2) Voir ci-dessous la *Bibliographie*.

(3) M. le Commandant Faty vient de refaire ces comptes. Ceux qui liront son intéressante notice ne soupçonneront pas la somme de travail qu'elle a coûtée à son modeste et consciencieux auteur. (Bulletin XII, 2^e partie, p. 129 à 212).

(1) M. LE MEN place Poulhaou et l'hôpital Saint-Yves près du manoir du Parc, à l'entrée de l'ancienne route de Locronan. Ces derniers mots sont de trop et contiennent une erreur certaine. Poulhaou est sur la rive gauche du Steir, au pied de la colline de Rozengroch. Il y avait là une chapellenie ainsi débornée dans un aveu au Roi de 1682 : « donnant à l'orient sur chemin conduisant à la chapelle Saint-Yves, d'occident sur la rivière qui dévale du pont Saint-Yves au moulin du Duc. — Le pont Saint-Yves était à la place du pont construit en fer auprès du chemin de fer de Pont-l'Abbé ; la prairie au-delà du Steir, au bout du pont, se nommait *l'Île Verte* en 1680. — Rentier de l'hôpital Saint-Antoine, Bulletin X, p. 445.

2° Vers l'est, le faubourg des Regaires, — la rue Neuve, des deux côtés jusqu'à Pen-ar-Stang et du côté nord seulement à partir de ce point ; — la campagne voisine comprise entre le chemin allant de l'ancienne route de Concarneau au Dourguen (Eau-Blanche) et la rivière de l'Odét, triangle irrégulier comprenant les villages de Ker-goadallez et les deux Kervir.

3° Vers le sud-ouest, la rue Sainte-Catherine, la rue Sainte-Thérèse, auparavant rue des Lavandiers (1) et les allées de Locmaria jusqu'au *chemin vert* que vous voyez encore aujourd'hui, un peu avant l'emplacement de la chapelle du Pénity. Enfin « le manoir rural des évêques » Lanniron, faisait naturellement partie du fief épiscopal.

A l'ouest, le fief était limité par le Steir (2).

Les Evêques avaient l'universalité du fief sur ce territoire ; et ils avaient pris depuis René du Louët (1640-1668) le titre de Comtes de Cornouaille, sans qu'on sache sur quoi ce titre était fondé (3).

II. — De l'autre côté du Steir était la *Terre au Duc*, dont une place de notre ville gardé le nom. Le faubourg de la *Terre au Duc* comprenait jusqu'au dernier siècle toute la partie de la ville sur la rive droite du Steir, moins le faubourg de Bourlibou. La Terre au Duc était sous la proche mouvance du Roi, successeur des Ducs. C'est là que le duc de Bretagne avait eu autrefois « le siège de sa justice, sa prison, « sa cohue, son marché et le domicile ordinaire de ses officiers (4).

D'après ces derniers mots, on peut se demander si l'Evêque, jaloux défenseur des franchises de sa ville, aurait permis aux officiers royaux de demeurer dans la *Ville-Close*.

III. — Le fief du prieuré de Locmaria comprenait, sur la rive gauche de l'Odét, l'agglomération de Locmaria, avec les campagnes voisines, les Allées jusqu'au *chemin vert* montant de la chapelle du Pénity sur le Mont Frugy ; sur la rive droite, le faubourg de Bourlibou (5).

IV. — Enfin la rue de Pen-ar-Stang et le côté sud de la rue Neuve, de ce point à Saint-Julien, avec les campagnes voisines, formaient le fief de Saint-Laurent, faisant partie du prieuré de Locmand (par. de Fouesnant), annexé au collège des Pères Jésuites par lettres de septembre 1681 (6).

Telles étaient les divisions seigneuriales de Quimper et de ses faubourgs : il faut dire un mot de ses divisions au point de vue ecclésiastique, car nous aurons plus d'une fois à nommer ses paroisses.

III

Autrefois, et avant le XVII^e siècle, il n'y avait dans la ville et le territoire extérieur fief de l'Evêque, qu'une seule paroisse, sous le patronage de saint Corentin ; mais elle était partagée en sept *parcelles* ou chapellenies desservies chacune par un curé (7).

(1) Aveu de l'Evêque. 1682.

(2) Autrefois *Teir* (LE MEN, p. 50). Le rapport du Subdélégué de 1781 dit *Stey* ; mais ce nom doit être mal écrit. Hévin écrit *Teir*.

(3) M. DE BLOIS, I, p. 414.

(4) Voir sur tout cela HÉVIN, *Questions féodales*, Ch. II, p. 60.

(5) Arch. dép. Aveux de Locmaria de 1668 et 1679. G. Cart. 317.

(6) Arch. dép. Fonds des Jésuites de Quimper.

(7) LOBINEAU, *Preuves*, Col. 975.

Locmaria et Saint-Mathieu restant en dehors du fief épiscopal formaient à cette époque des paroisses indépendantes de celles de la ville. Au XVII^e siècle, elles y furent annexées : cette annexion amena un remaniement des circonscriptions paroissiales. Il y eut dès lors sept paroisses :

Dans la Ville-Close, quatre :

1^o La Chandeleur ou N.-D. de la Chandeleur, dite aussi du Tour du Châtel (Place Saint-Corentin, rue du Frou, des Regaires, place Toulal-Ler, rue de l'Equerre).

2^o Saint-Julien ou de la rue Kéréon (rue Kéréon et rue Saint-François).

3^o Saint-Ronan ou de la rue Obscure (rue Obscure, aujourd'hui rue Royale), et rue Verdelet).

4^o Saint-Sauveur ou du Mezgloaguen (place et rue Mezgloaguen, et rues voisines, jusqu'à la rue Royale et la rue Kéréon).

En dehors des murs :

1^o Le Saint-Esprit dite aussi de Lanniron (rues Neuve et Sainte-Catherine, partie rurale du fief épiscopal jusqu'au Dourguen ; le manoir de Lanniron enclavé dans les paroisses d'Ergué-Armel et de Locmaria).

2^o Saint-Mathieu, comprenant toute la *Terre au Duc*, plus une partie rurale assez étendue vers le nord-ouest, Pontigou, Le Moulin-Vert, etc.).

3^o Locmaria, comprenant le fief du prieuré sur les deux rives d'Odet. Seules ces deux dernières paroisses avaient leurs églises. Les cinq autres étaient desservies dans la cathédrale sur des autels particuliers (1).

Après ces préliminaires, nous pouvons commencer notre *promenade* sur le plan... J'emploie à dessein cette expression dont j'ai déjà fait usage (2). Le titre de *promenade* donné à mes modestes essais me sauve d'un plan régulier, et me fait passer, j'espère, des digressions qui seraient des fautes impardonnables dans un écrit portant un titre plus sérieux.

Cette observation faite, partons... Le plan est orienté de l'est à l'ouest, c'est-à-dire que l'est est en haut, l'ouest en bas, le nord à gauche et le sud à droite. Prenons notre point de départ au haut du plan (3).

(1) Ces sept paroisses avaient leurs registres particuliers. C'est aujourd'hui une sérieuse difficulté pour les recherches. Indiquer un acte de l'état-civil comme passé à Quimper sans dire en quelle paroisse, c'est obliger à chercher en sept registres différents.

(2) Promenade à la *Montagne de la Justice* (1882), à *Pratanras et Coatfao* (1883).

(3) Il s'agit ici, naturellement, du plan édité par la Société Archéologique. Celui qui vient d'être édité par le Comité d'Entraide aux Prisonniers de Guerre de Quimper est naturellement orienté Nord-Sud.

AUTEURS ET DOCUMENTS CONSULTÉS

Chanoine MOREAU. — Histoire de ce qui s'est fait en Bretagne et particulièrement en Cornouaille durant les guerres de la Ligue (1^{re} édition, 1836, de M. Le Bastard de Mesmeur).

CAMBRY, I. — Rapports aux Directoires des districts, réunis en un volume sous le titre de *Catalogue des objets qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire*. 1794.

II. — Voyage dans le Finistère. 1797. (Nouvelle édition, 1836. Le Fournier, Brest).

M. AYMAR DE BLOIS, I. — Notice sur Quimper, insérée à la suite de l'article *Quimper*, au Dict. de Bretagne d'Ogée. T. II, p. 411.

II. — Du Couvent et de l'Eglise des Cordeliers de Quimper. Notice publiée dans la *Revue de l'Armorique et de l'Ouest*. — 1845, p. 229.

III. — De quelques antiquités de Quimper, Locmaria-Quimper. Ses églises et chapelles de Notre-Dame. — Brochure.

IV. — Notre-Dame du Guéodet, église municipale. Brochure.

V. — Notice historique sur la ville de Quimper, publiée dans l'annuaire de la Société d'émulation de Brest, et éditée de nouveau en brochure en 1848.

Pour abrégé, je citerai les ouvrages consultés par le nom de l'auteur ; et j'indiquerai par les chiffres romains ci-dessus, les ouvrages de Cambry et de M. de Blois auxquels je me référerai : Ainsi, la mention : *Cambry*, II, renverra au *Voyage* de Cambry.

M. LE MEN. Monographie de la cathédrale de Quimper.

HÉVIN. *Questions féodales*. Ch. II, p. 56 à 98. — Mémoire pour l'Evêque de Quimper.

DOCUMENTS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Rôle de la Réformation du Domaine royal à Quimper. 1539. S¹⁰ A.
Comptes des *Miseurs* de Quimper. S¹⁰ E.
Aveux de l'Evêque au Roi. S¹⁰ G.
— du prieuré de Saint-Laurent. (Jésuites de Quimper). S¹⁰ D. 18.
— du prieuré de Locmaria. S¹⁰ G. 313-320.
Terrier de la Commanderie de Saint-Jean. 1731. S¹⁰ H. 115.
Titres de l'abbaye royale de Kerlot. S¹⁰ H. 184-201. — (Aveux. Déclarations de l'abbesse), etc... — Mémoires de la ville contre l'abbesse de Kerlot. 1726-1772.
Titres du couvent de Saint-François à Quimper, S¹⁰ H. 156.
Titres de la ville de Quimper. S¹⁰ E.
Titres du *Chapitre*. S¹⁰ G. 92.
Protestation du sénéchal contre la plantation d'un poteau avec carcan faite par l'Evêque sur la place Saint-Corentin, et *Réponse* de l'Evêque. 1745. Un cahier de 37 f^{os} ou 74 pages. Le rapport du sénéchal est copié à mi-marge ; et la réponse de l'Evêque est copiée en regard ; elle occupe seulement 14 feuillets et demi : 29 pages.
(Je citerai, par abréviation : *Sénéchal* et *Evêque*).
Procès-verbal des murs et fortifications de Quimper (mai-juillet 1781). — Un cahier de 48 feuillets in-f^o ou 96 pages. — C'est une copie. La minute existe aux archives ; mais les premières pages manquent.
Rapport du subdélégué de l'Intendance de Quimper sur ce procès-verbal (20 octobre 1781), 25 pages in-f^o.
Je citerai simplement. Procès-verbal ou Proc.-Verb. et Subdélégué).

BULLETIN de la Société Archéologique du Finistère. Les renvois seront indiqués par le seul mot BULLETIN ou, en abrégé, BULL.

CHAPITRE PREMIER

Le faubourg et la rue Neuve. — Les rives de l'Odet.
Bourlibou (*).

I

Vers le haut (**), c'est-à-dire à l'est, le plan figure le *pont Firmin*. Reconstitué et élargi en 1861, il garde ce nom. Au XIV^e siècle (1) et en 1594 (2) il est nommé le pont *Fermyn*. Il était alors en bois, comme les autres ponts de Quimper jusqu'au milieu du dernier siècle. Le pont Firmin, le premier, fut rebâti en pierres (3). — Plaçons-nous sur ce pont.

Si vous regardez *en amont*, voilà à gauche le Séminaire (aujourd'hui l'hospice civil), bâti, en 1680, sur l'emplacement du manoir de Kenec'heusen ou Crec'heusen, autrement la colline de Eudon ou Yves (4). Dans l'organisation paroissiale antérieure au XVII^e siècle, la colline et le manoir donnaient leur nom à une des sept *parcelles* desservies dans la cathédrale (5). On la nommait aussi paroisse de *Saint-Primel*, du nom de la chapelle dédiée à ce compagnon de saint Corentin. Plus tard la colline et la chapelle firent partie de la paroisse de la *Chandeleur* ou du *Tour du Châtel*.

En 1686, un jardin appartenant à la chapelle Saint-Primel fut consacré comme cimetière : « Le 17 décembre de cette année, « Messieurs du chapitre allèrent processionnellement avec les « suppôts du chœur en faire la bénédiction. » Au premier rang de ces suppôts du chœur brillait Maître Simon Charlue, *serpent* de la cathédrale, qui, seul au monde peut-être, allait remplir ce bruyant office pendant *soixante-dix ans* (6).

La chapelle et son étroit cimetière se voyaient à gauche de la rampe qui monte de la rue des *Regaires* à l'hospice. L'antique et modeste oratoire, qui rappelait le souvenir d'un de nos apôtres, a disparu, il y a vingt ans. Le cimetière dans lequel on a inhumé jusqu'en 1788 (7) est redevenu un jardin.

Si, du pont, nous regardons *en aval*, nous avons à droite les jardins du faubourg des Regaires. C'est dans ces jardins qu'ont été enterrés « à monceaux » en 1591 et 1595, les Anglais du duc

(*) Les Notes se trouvent à la fin des chapitres.

(**) Vers la droite dans le plan édité par le Comité d'Entr'aide.

d'Aumont, cantonnés en cette rue et morts de la peste qui désola Quimper pendant ces deux années (*).

A gauche, entre la rivière et des jardins, se voient des prairies nommées *près de la Madeleine*, du nom d'une chapelle dont je vais parler. L'Odet non endigué coule au milieu de la verdure ; et à cent mètres environ de l'Evêché borde à droite la tour *Penalen* (du bout de l'étang) et le mur de ville. Au-delà, voilà le moulin *banal* de l'Evêque, avec sa retenue d'eau ou étang, et, tout contre, un pont dit *Pont Sainte-Catherine*.

En 1862, le moulin et l'étang ont été supprimés, le lit de la rivière rétréci et écarté du mur de ville ; et un quai a été construit à droite. Ces travaux étaient indispensables aux besoins nouveaux et il n'est pas permis de les regretter ; mais il n'est pas interdit de dire que les lieux avaient autrefois un charme agreste qu'ils ont nécessairement perdu (8).

N'est-il pas permis aussi de regretter la tour *Penalen*, jetée bas pour gagner quelques mètres de terrain ?... Mais passons !... nous verrons bien d'autres destructions aussi peu nécessaires et bien autrement fâcheuses.

Du pont Firmin, nous gagnons la *banlieue de Rosporden*, c'est-à-dire le faubourg qui continue la rue *Neuve*.

Voilà auprès de nous la fontaine qui porte le nom de Saint-Corentin. Cambry se trompe (9), quand il dit que c'est là que vivait le « petit poisson, lequel tous les matins se présentait au « saint qui le prenait et en coupait une pièce pour sa pitance et « le rejetait dans l'eau, et qui tout à l'instant se trouvait entier « sans lésion ni blessure. » Albert Le Grand nous apprend que la fontaine où vivait ce poisson merveilleux était au pied de Menez-Hom, en Plomodiern, au bord de la mer (10).

Une statue de saint Corentin décorait la fontaine. « Un ivrogne de la rue Neuve ayant brisé cette statue, Dieu vengea « saint Corentin en frappant de la peste la maison du coupable, « d'où la contagion gagna les quartiers de la ville. » Sur un vœu fait à saint Corentin le fléau cessa au lieu même où il avait commencé (1643) (11).

Devant nous, entre la colline à droite et l'Odet à gauche, voilà l'emplacement d'un des anciens hôpitaux de Quimper, l'hospice Saint-Julien, dont les dépendances s'étendaient jusqu'à la rivière, vers la gare actuelle. Détruit par un incendie en 1626, il ne fut pas reconstruit et fut uni à un autre hôpital, celui de Sainte-

(*) MOREAU, p. 263... M. LE MEN dit (p. 228) que les victimes de la peste de 1349 furent enterrées dans ces jardins. Il n'indique pas où il a puisé ce renseignement. On peut se demander pourquoi cet endroit aurait été choisi en 1349. Le chanoine MOREAU explique très bien au contraire que l'inhumation des Anglais *cantonnés aux Regaires* se soit faite dans les jardins voisins : « Ils mouraient, dit-il, en si grand nombre que leurs gens les enterraient à monceaux dans les jardins et « n'allaient chercher églises ni prêtres, »

Catherine (12). La chapelle Saint-Julien subsistait encore en 1683 ; elle devait être sur la route même, du côté nord, à peu près à l'embranchement de l'ancienne route de Concarneau (13). L'agglomération et la colline voisine portent toujours le nom de *Saint-Julien*.

II

Entrons maintenant dans le faubourg : voici, à gauche, la chapelle de la *Madeleine*, qui marque la place d'une ancienne *léproserie* ; mais pas assurément de celle qui fut détruite en 1594, comme gênant la défense de la ville, et que nous retrouverons plus loin.

Il avait suffi du vocable de la Madeleine pour déterminer M. de Blois et M. Le Men à placer à cet endroit l'ancienne léproserie (14). Mais un titre que j'ai retrouvé lève tous les doutes : c'est une sentence du Sénéchal de Quimper, de 1667, antérieure de quelques années aux plus anciens registres du Présidial conservés aux Archives départementales. Elle constate qu'en 1667 il y avait auprès de la Madeleine un cimetière, qu'un peu auparavant il y avait, dans la chapelle, des fonts baptismaux ; et que ce cimetière et ces fonts étaient exclusivement destinés aux lépreux ou *caqueux*. — Les registres du Saint-Esprit mentionnent, en effet, de 1633 à 1643, les baptêmes de dix-huit enfants appartenant à des familles signalées comme *caqueuses* ; et ces baptêmes sont les seuls célébrés à la Madeleine (15).

Les maisons des six familles réputées *caqueuses* se touchaient et étaient *rue Neuve* et *rue du Stang*, dite du nom du ruisseau qui y coule. Il ne semble pas qu'en 1667 il y eût un hôpital à cet endroit ; il est même possible qu'il n'y ait jamais eu d'hôpital de Sainte-Madeleine ; les léproseries étaient le plus souvent un groupe de maisonnettes au voisinage desquelles on bâtissait une chapelle.

Quoiqu'il en soit, la chapelle de la Madeleine était un édifice du XIII^e ou XIV^e siècle. Elle a été vendue nationalement, c'est-à-dire livrée à la destruction, en 1792 (28 avril). Vers 1850, elle était l'atelier d'un maréchal. De nos jours il n'en reste plus trace.

En décembre 1490, « sur l'ordre de Mgr de Cornouaille et de « M^{re} de Kaynmerc'h (Keimmerc'h ou Kimerc'h), capitaine de la ville » (16) on commença à creuser à travers la prairie, de la Madeleine à l'Odet, une douve profonde que remplissaient sans doute les eaux de la rivière et celles du Stang ; et, des terres retirées de la douve, on forma un *boulevard*. Ce travail fut considérable, si on en juge par le temps qu'il a coûté, six mois (17).

Au mois de juillet précédent, Quimper avait vu les montagnards de l'Arrez escalader ses murs, piller et brûler ses maisons (18). Une terrible exécution s'était faite dans la prairie entre Pratanras et la route de Pont-l'Abbé, où, selon la tradition,

le sang des montagnards rougit encore les eaux du ruisseau ; mais la ville pouvait craindre une invasion nouvelle et elle prenait ses précautions.

Il importait d'ailleurs de protéger le faubourg ; une fois maître du faubourg l'ennemi pouvait filer vers Locmaria par le pied du mont Frugy, et revenir sur le faubourg de la *Terre au Duc*.

Mais il fallait beaucoup de monde pour défendre utilement un ouvrage avancé d'une longueur de deux cents mètres. Est-ce la raison qui le fit négliger ou supprimer ? C'est ce que je ne puis dire ; toujours est-il que, un peu plus d'un siècle après, Moreau ne mentionne pas la douve et le boulevard. Il nous apprend seulement qu'il y avait auprès de la Madeleine une barrière pour défendre le faubourg. Mais, sans la douve et le boulevard, la barrière était une défense à peu près nulle. En effet « les gens de pied » pouvaient la tourner et la prendre à revers, à droite en s'approchant par la prairie de la Madeleine, et même à gauche, « en venant par dessus la *Montagne* et en se laissant couler à « bas. » Ainsi fit la troupe de Lézonnet, gouverneur de Concarneau, lorsque celui-ci assaillit Quimper, à la fin de juillet 1594 ; et, quand les huit terribles « rondaches, armés de pied en cap », qui précédaient sa cavalerie, arrivèrent à la barrière, ils la passèrent sans résistance (19).

Remarquons ce chemin dit de *Pen-ar-Stang*, qui descend près de la Madeleine. Ce chemin « montant, sablonneux, « malaisé » et qui plus est, servant par endroits de lit au ruisseau du Stang, était jusqu'à la fin du dernier siècle, l'unique voie de Quimper à Bénodet. Il formait sur ce point la limite du fief de l'Evêque et du fief de Saint-Laurent, dépendant du prieuré de Locamand (par. de Fouesnant).

Le prieur avait une haute justice s'exerçant alternativement à Saint-Laurent même ou à Locamand (arrêt du 19 décembre 1703) et des patibulaires à deux piliers. Au commencement du dernier siècle, les Jésuites auxquels, comme nous l'avons dit, le prieuré avait été annexé, obtinrent, par arrêt du 12 octobre 1703, le déplacement de ces patibulaires. Elles furent transportées d'auprès de Kerradennec à l'angle formé, au haut de la côte de Saint-Julien, par l'ancienne route de Concarneau, et l'ancienne voie romaine, qui, de ce point, se dirige vers Locmaria, par derrière le mont Frugy (20).

La fontaine du *Stang*, dont l'eau coule dans le chemin, servait, il y a plus de trois siècles, à l'alimentation de la ville. Elle était « amenée en un bassin avec pompe au voisinage du couvent des « Cordeliers, par des tuyaux souterrains de plomb ou d'étain. »

En 1529, l'eau manqua aux Cordeliers ; on reconnut que les tuyaux étaient rompus dans la rue *Neuve*, et on se mit en devoir de les réparer. Mais un sieur Lebel, demeurant dans cette rue, et qui voulait apparemment confisquer l'eau à son profit, s'opposa violemment à la réparation. Telles furent les difficultés

de procédure soulevées par lui, que, pour y mettre un terme, il fallut recourir à l'intervention du roi François I^{er}, qui était alors à Rennes (21).

Nous entrons dans la rue *Sainte-Catherine*, dite du nom de l'hospice voisin. La chapelle borde le côté gauche de la rue. Pendant la Révolution, elle a servi d'auditoire au tribunal criminel (22). La salle dite du *Lycée* est le reste de la chapelle qui s'avancait jusqu'au bord de l'eau : aucun passage n'existait alors en cet endroit le long de la rivière.

En 1594, le duc d'Aumont, maître de Quimper, jugea que l'hôpital et l'église de Sainte-Catherine pouvaient nuire à la défense de la ville. Il ordonna la démolition de ces édifices qui dataient de 1530. Chose honteuse ! des gens de la ville « sans en être requis, » mais pour faire leur cour au nouveau maître, s'empressèrent aux travaux de démolition. « Ils s'y employaient même de telle affection, » dit le chanoine Moreau « que les « maçons ne faisaient pas tant d'échecs (de dégâts) comme « eux » (23). A toutes les époques, il y a de ces gens que dévore leur zèle de nouveaux convertis !...

En 1645, on reconnut que l'hôpital et sa chapelle ne gênaient plus personne et on se mit à les rebâtir. Les mêmes mains qui avaient travaillé à la démolition ont pu travailler à la reconstruction. L'hospice Sainte-Catherine a été, comme on voit, bâti deux fois en cent quinze ans.

Sébastien II, marquis de Rosmadec, gouverneur de Quimper, continuant la tradition de l'évêque Bertrand de Rosmadec, fondateur de l'hospice, concourut généreusement à la réédification. Pour ce double motif, c'est très justement que le titre de *fondeur* de l'Hôtel-Dieu et du couvent de Sainte-Catherine est réclamé par son successeur, le marquis de Pont-Croix, dans ses aveux au roi (24).

III

Nous voilà rendus au pont *Sainte-Catherine*, pont de la *Révolution* (1791), aujourd'hui pont de l'*Evêché*.

Ce pont construit en bois d'abord, a été reconstruit en pierres en 1753. Une porte le fermait autrefois à chaque bout. En avant de la porte de la ville, il y avait une arche en pont-levis (25). Cet état est attesté par le compte du miseur, en 1594, et par le chanoine Moreau : il subsistait encore en 1682. L'aveu de l'évêque au roi mentionne « le moulin entre les deux portes de la rue Neuve. » En 1753, la communauté de ville obtint de l'évêque la suppression des portes et du pont-levis ; et on peut remarquer que le plan de 1764 ne figure plus de tours auprès du pont.

Du pont, sur lequel nous nous arrêtons, regardons *en amont* d'abord.

Voilà à gauche le palais épiscopal appuyé sur le mur de ville et plus loin la tour *Penalen* ; devant nous « sur une langue de « terre » (26), c'est-à-dire sur une petite île de la rivière, voilà le moulin de l'Evêque « avec ses trois roues verticales et leurs « trois coursiers... Contre le moulin, vers midi, est une tour, « laquelle est saillante de 15 pieds sur le passage du trop plein « des eaux. » Entre le 2° et le 3° coursier, tout contre le pont, un lavoir ; au-delà, le jardin du moulin ; au midi, entre le 3° coursier et la rivière, est un chemin qui s'ouvre sur le pont même : il est établi sur une vieille fortification de douze pieds de largeur. De l'autre côté de la rivière, est un abreuvoir auquel on accède par une ruelle partant de la rue Sainte-Catherine (27).

Telle est la description abrégée du *procès-verbal des fortifications*. Le receveur de l'évêque, Laënnec (28), s'indigne que l'ingénieur voie une tour de ville dans la tour du moulin et une fortification dans le mur de soutènement du terre-plein du moulin. — Mais le compte *du miseur* ne laisse aucun doute sur la destination de cette tour. Il nous apprend en effet qu'elle était ruinée en 1594, et que les Quimpérois, dans leur ardeur belliqueuse qui devait si vite tomber, entreprirent « de la réparer et « de la *manteler* en attendant de la faire reconstruire. » (29) C'était une défense avancée, comme la tête de pont voisine, et elle était destinée à empêcher l'ennemi de se loger dans le moulin.

Regardons maintenant *en aval*.

Voilà à gauche l'hôpital de Sainte-Catherine et l'enclos des religieuses ; à droite, entre le vieux mur de ville et la rivière, le Parc Costy, que Moreau nomme Parc-ar-Coz-Ty (30).

Le sol du Parc a été exhausé et planté d'arbres en 1740 ; et c'est la promenade élégante, ou comme on disait aux derniers siècles, le *Cours* de Quimper (31). En même temps, la ville a fait l'acquisition de terrains de l'autre bord de l'eau : elle les a transformés en une place ; et, pour relier le parc Costy et la promenade nouvelle, elle a construit ce troisième pont que le plan nomme *Pont de Saint-François*, du nom du couvent voisin.

Ces travaux ayant été exécutés sous l'intendance de M. de Pont-Carré de Viarmes, le pont fut d'abord nommé *Pont-Carré*, et la place *Champ-de-Viarmes*. Mais l'intendant disparu, on s'empressa de les débaptiser. Le pont prit le nom de *Saint-François* qu'il a gardé longtemps. La place devint, d'un nom un peu ambitieux, le *Champ-de-Bataille* ; en 1792, elle se nommait le *Champ de la Fédération*, un nom malheureux qui devait vite passer de mode ! Le 7 nivôse an II, elle redevint le *Champ-de-Bataille*.

L'enclos des religieuses hospitalières s'avancait encore en 1764, par une longue saillie sur la place voisine ; et André propose avec raison de le rescinder à la hauteur du pont. Le rescindement eut lieu peu après. Enfin, en 1760, la ville planta les allées

de Locmaria qui continuaient ses promenades. Mais, avant même ces nouveaux embellissements, la communauté de Quimper était très fière de l'œuvre accomplie en 1740 ; en effet les travaux du pont ayant porté dommage au mur du jardin des religieuses, et celles-ci ayant demandé une réparation (qui allait de soi), la communauté de ville repoussa vivement, on pourrait dire violemment, cette juste demande ; et dit entre autres raisons que le « champ de Viarmes est certainement le plus beau morceau « de la province, et peut-être du royaume, en son genre, au dire « de tous les étrangers. » Et notez que les ormeaux qui décoraient la place n'avaient que quelques années de plantation ! Il est difficile de pousser plus loin l'amour du clocher !... et, ce qui est plus grave... le mépris des droits d'autrui (32).

Au-delà de l'enclos des hospitalières se voient le *cimetière* et la petite *chapelle de Sainte-Thérèse*.

C'est auprès de cette chapelle que se faisait chaque année, le premier dimanche de mai, le *tir du Papegaut*. Ce jeu a persisté à Quimper jusqu'à l'abolition prononcée par arrêt du Conseil du 7 mai 1770. C'était une solennité présidée par le Sénéchal ou un conseiller au Présidial, accompagné du Procureur du Roi, du Syndic de la ville, et assisté d'un greffier. Après l'abattage du papegaut, l'abatteur était conduit à la chapelle du Pénit (dont nous parlerons tout à l'heure). Là il affirmait sous serment avoir chargé son fusil « loyalement et sans fraude » ; et le Sénéchal lui donnait « main levée du papegaut », c'est-à-dire qu'il lui permettait d'emporter chez lui « l'oiseau » comme un trophée de sa victoire. De plus, ce qui avait plus d'intérêt, il l'autorisait à jouir des droits attachés à sa royauté d'une année. Le principal était l'exemption du droit de *billot*, dont nous aurons occasion de parler plus tard (33).

Nos prédécesseurs d'il y a plus de trois siècles pouvaient, comme nous, admirer la cime verdoyante du *mont Frugy*. Un mémoire de la communauté de ville de 1726 mentionne « des « arbres plantés, il y a plus de deux cents ans sur le *Frugy* (34) ; mais c'est seulement vers 1800 qu'on y a tracé des allées (35).

Le plan figure d'un simple trait « la montagne de Frugy », il n'indique pas la place des Patibulaires du Roi : de temps immémorial et à la fin du dernier siècle elles se dressaient au sommet de la promenade actuelle, à peu près dans l'axe de l'escalier et du château d'eau (36).

Les lieux ont bien changé depuis 1764. Les Patibulaires ont disparu et personne ne les regrettera ; mais chose curieuse ! personne n'en sait plus la place. L'hospice est devenu la Préfecture, au commencement du siècle. Le cimetière détruit en 1792 est devenu une petite place, près de laquelle fut planté le *Chêne de la Liberté* et qui a été plus d'une fois le théâtre des fêtes de la Raison. Le nom de *Plateau de la Déesse* qu'on donne à cette place conserve ce souvenir (37). A certains jours de l'année, la

place sert de lieu de danse, tant la mémoire de sa première destination est perdue !

Arrêtons-nous sur le pont Saint-François.

Vous apercevrez à gauche les allées de Locmaria plantées de trois rangs d'arbres.

Avant cette plantation ces lieux étaient vagues, paraît-il, et formaient une *rabine*. Mais, il y avait un passage entre la rivière et la colline, puisque Lezonnet envoya par là un détachement pour passer le pont de Locmaria (38). Les habitants de Quimper trouvaient commode de déposer leurs fumiers le long de cette route. On essaya vainement de faire cesser cet usage ; enfin, vers 1681, le Sénéchal, juge de police, prit un moyen héroïque : Il ordonna « que tous les fumiers disparussent dans trois jours, « faute de quoi pourra un chacun en disposer. » (39) Je me figure que l'aurore du quatrième jour n'a pas vu de fumier sur la rabine du *Pénity*.

Le plan nous montre les trois rangs d'arbres interrompus par la *cale du Pénity*, en face de la rue *Vis* ; et une note indique que « la cale a été supprimée en 1787 et que son emplacement a été « planté. » Les arbres plantés en cet endroit ont gagné les autres de vitesse.

Voilà à une petite distance, un peu en arrière, au pied du Mont Frugy, la *chapelle du Pénity*. — D'après de la chapelle part ce petit *chemin vert*, dont j'ai déjà parlé, mentionné paraît-il, dans un titre du XIII^e siècle, qui monte vers les Patibulaires, et fait de ce côté la limite du fief épiscopal et du prieuré de Locmaria.

La chapelle du Pénity était construite dans l'escarpement de la colline qui se voit encore, et sert de séchoir aux filets des pêcheurs. Elle avait la forme d'une croix, et une de ses ailes avançait un peu sur la voie publique ; aussi les allées n'avaient-elles, à cet endroit, que deux rangs d'arbres. C'était un mince inconvénient que la route fit là une courbe à peine sensible ; mais il y a des gens épris d'un amour malheureux, — l'amour de la ligne droite, — et peu soucieux des anciens monuments (*).

En 1776, on avait proposé d'abattre l'aile droite avançant sur le chemin. C'était déjà trop ! En 1810, on fit plus et on crut assurément faire mieux. On jeta bas toute la chapelle... et voilà justement ce qu'on appelle embellir une ville ! — Il y avait au Pénity un *Ecce Homo* et des statues de bois faites en 1681 (40), d'un beau travail, qui n'avait pas été brûlés en 1793, puisque

(*) Cet amour malheureux, persiste en ce pays. Tout récemment le Conseil municipal de Sizun proposait de faire passer une route en ligne droite à travers « l'Arc de triomphe » à l'entrée du cimetière, monument presque unique dans le Finistère. C'est à nos confrères, MM. FÉNOUX, Ingénieur en chef, et BIGOR, Architecte diocésain, que la commune de Sizun devra, malgré elle, la conservation de ce monument. V. Bull. XI. 1^{re} partie, p. 43.

Cambry a pu les admirer deux ans après : les fenêtres étaient garnies de vitres dont Cambry a vanté le dessin et le coloris (41). Tout cela a été perdu ; les statues ont sans doute servi à faire du feu, et les vitraux ont été brisés... C'est ainsi, comme nous le verrons, qu'on entend les démolitions à Quimper...

IV

Faut-il vous avouer une faiblesse ?... Je ne puis pas franchir le *pont du Stéir* sans me tourner vers amont et sans me représenter la *tour d'angle*, que figure le plan. La tour se reflétant dans les eaux limpides de la rivière était charmante à voir avec sa guirlande de lierre, sa parure de valérianes, sa couronne de lilas fleuris. En 1862, avec ce sans-gêne dont nous allons avoir tant d'autres preuves, on l'a jetée bas... Nous reviendrons sur ce point quand nous ferons le tour des murs de la ville.

Vis-à-vis le pont du Stéir, presque au confluent des deux rivières, remarquez cette maison : C'est celle de M. Guesdon de Clécunan, le Sénéchal des Regaires, aïeul maternel du docteur Laënnec ; et c'est là que va naître son illustre petit-fils, le 17 février 1781 (42).

Sur la rive droite s'ouvre le quai. Il est planté par parties notamment aux abords de la *Chapelle Saint-Jean*, à l'entrée de la rue *Vis*. Ce quai, du pont à la rue *Vis*, est, paraît-il le plus ancien de Quimper (43). — Il a dû être construit entre 1539 et la fin du siècle. En 1539, en effet, le procès-verbal de Réformation du domaine donne à cet endroit le nom de *Rive de Quimper* ; et plus tard le chanoine Moreau le nomme *Quai de l'Isle* (44).

La rue *Vis*, que nous retrouvons plus loin, existait avant 1539. C'est au voisinage de cette rue, vers l'angle qu'elle forme avec le quai à l'est, que se trouvaient anciennement l'*auditoire*, la *prison* du Roi et sa *cohue*, qui, comme nous le verrons plus tard, furent déplacés un peu avant 1514.

Le vaste espace compris entre le quai, la rue *Vis*, la rue de la Vieille-Cohue et la rue du Quai, était en 1539, occupé par quelques courtils et une vaste prairie nommée le *Pré Aillet*, du nom de son ancien propriétaire (45).

À l'angle ouest de la rue *Vis* et du quai était la *chapelle Saint-Jean*. C'était le dernier reste d'une maison des Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (depuis chevaliers de Malte). M. de Blois suppose que cette maison est désignée dans une charte du duc Conan (1156-1169), par le mot : *hospitale inter duas Quimper : l'hôpital entre les deux Quimper*, l'ancien Quimper ou Locmaria, et le nouveau ou la Ville Close (46).

La chapelle Saint-Jean était le chef-lieu de l'ancienne Comanderie de Saint-Jean de Quimper devenue, depuis, simple

membre de la Commanderie de La Feuillée. Saint-Jean avait haute justice. Il ne possédait à Quimper que sa chapelle, son auditoire et un petit jardin derrière la chapelle. Il avait quelques rentes et dîmes dans les paroisses de Cuzon, Penhars, Plo-néis, Plouhinec, Plozévet, Saint-Evarzec, Beuzec, Saint-Thois et Edern. C'était en somme un mince revenu et peu assuré : beaucoup de titres avaient été perdus, et le receveur déclarait en 1731, que dans quelques paroisses, il devait se contenter « de « ce qu'il en pouvait tirer par la douceur ! » (47) Nous dirons plus tard comment s'exerçait la haute justice de Saint-Jean.

Le nom de *l'île Saint-Jean*, donné à l'emplacement sur lequel s'élève le Palais de justice, et le nom de *Manoir de l'île* que nous trouverons tout à l'heure, nous apprennent que cet espace était au XVI^e siècle compris entre le cours principal et un bras de l'Odé.

Cette île comprenait-elle la chapelle Saint-Jean ? Je ne le crois pas, la rue Vis existant déjà et le côté est de la rue étant bâti depuis longtemps (48). Mais l'île devait être très voisine de Saint-Jean et elle s'étendait en longueur jusqu'à un point assez voisin du *bout du quai* figuré sur le plan.

M. de Blois nous apprend qu'en creusant les fondations du Palais de justice on trouva une carcasse de navire profondément enfouie, et que dans une prairie, un peu plus bas, on a remarqué des substructions « qui pouvaient se rapporter à un ancien « quai. » De ce double indice, il concluait, que si cet emplacement n'avait pas été autrefois le port de Quimper, du moins il avait pu en faire partie (49). N'est-il pas permis de voir dans la carcasse du navire et dans ces anciennes substructions des *témoins* de deux époques distinctes ? Très anciennement, cette partie basse de la ville a été couverte par les hautes eaux, comme l'était, avant la construction du chemin de halage, la plaine au-dessous de Quimper. Mais plus tard, et à une époque déjà lointaine, l'île Saint-Jean s'était formée entre le lit que la nature et les hommes avaient creusé à l'Odé à gauche, et un bras de la rivière à droite ; ce bras suivait la dépression qui se remarque encore aujourd'hui dans le jardin au-dessus et la prairie au-dessous du *chemin du Kergoz*... (Vous voyez ce chemin marqué au plan et conduisant à la Fontaine neuve).

Les substructions que mentionne M. de Blois se voyaient dans cette prairie, au voisinage de ce chemin. Elles consistaient en deux pans de murs parallèles, laissant entre eux un espace libre de deux mètres environ, « ressemblant, me dit-on, au canal de « fuite d'un moulin. » C'est à cette idée qu'il faut s'arrêter. Voici pourquoi :

Sur l'île Saint-Jean, il existait un manoir dit manoir de l'île qui devint plus tard (1667) l'abbaye de Kerlot. Il est décrit minutieusement dans le procès-verbal de la Réformation de 1539. Il comprenait dans ses dépendances immédiates un *moulin* ; et,

d'après un aveu de 1687, le moulin, qui n'existait plus depuis longtemps, devait être très près du chemin du Kergoz (50).

Un barrage établi dans l'Odé aurait été un obstacle à l'accès du port. Le moulin devait donc être de ceux que l'usage du pays nomme *moulins à mer*. Il devait être sur le bras droit de la rivière. La partie supérieure de ce bras servait de bief ou canal d'amener ; les eaux y étaient emmagasinées à l'heure où le flux les surélevait ; et, au moment du reflux, rendues à leur cours naturel, elles faisaient tourner le moulin. Le canal de fuite se déversait dans le lit principal de l'Odé, entre le chemin du Kergoz et la rue de Pont-l'Abbé.

La date de la suppression du moulin nous donne la date de la construction du quai entre la rue Vis et la venelle du Kergoz. Le moulin a cessé de tourner quand son canal d'amener a été fermé, antérieurement, comme nous l'avons vu, à 1687. — Un autre fait vient à l'appui de celui-ci : En 1704, le quai devant Kerlot était déjà planté, et l'abbesse obtenait du maréchal de Châteaurenault qu'il fut fait défense à la communauté de ville de le replanter.

De la venelle du Kergoz à la rue de Pont-l'Abbé (marquée sur le plan *Bout du quai*), le quai n'a été construit que très tardivement. J'en trouve la preuve dans le fait suivant : en 1717, d'abord, en 1726 ensuite, l'abbesse de Kerlot essaie d'usurper et d'enclorre la venelle du Kergoz. La ville s'oppose avec raison à la suppression de cette voie utile à tous et indispensable aux riverains ; en 1771, elle fait remblayer la venelle : l'abbesse s'en plaint, le remblai chargeant son mur de clôture ; la ville répond que « le remblai sert au mur de point d'appui pour le garantir « de l'eau de la mer qui le dégradait et filtrant à travers inon- « dait une partie de l'enclos de Kerlot. » — Si le quai avait existé, au moins sans interruption, à cette époque, il aurait, comme aujourd'hui, protégé ces parties basses du terrain contre les hautes marées.

Le plan nous représente cependant le quai comme achevé ; peut-être n'était-il interrompu qu'en un point, celui où se déversait le canal de fuite du moulin ? Et peut-être est-ce là qu'il faut placer le *pont à l'Anglais* ou *aux Anglais* ? M. de Blois dit que ce pont existait en 1735. La délibération de la ville de 1772 permet de croire qu'il existait encore à cette dernière date. Cette délibération, comme les aveux de Kerlot de 1687 et 1698, mentionne le chemin du Kergoz sous le nom de *Venelle du pont aux Anglais* (51).

V

Le manoir de l'Isle est longuement décrit dans le rôle de réformation de 1539 (f. 76-77, r^o et v^o). Je cite en abrégé : « Le lieu et maison ô ses crêches, courtils, jardins, colombier, « moulins, prés et parcs appelés l'Isle, joignant ensemble... don-

« nant d'un côté (à l'ouest) sur une venelle par laquelle on va de « la rive à la fontaine du Parc (venelle et fontaine du Kergoz), « d'autre côté (au nord) sur le chemin qui conduit de cette fontaine à la rue Porz-Mahé, puis sur la rue de Porz-Mahé, au « devant de la maison de Germain Toulbodou, » — dont nous parlerons plus loin, — « et enfin, à l'est, sur les derrières des « courtils des maisons ouvrant sur la rue Vis. » — Comme on le voit, ce vaste enclos comprenait plus que l'espace circonscrit aujourd'hui par le quai, la venelle du Kergoz, la rue Bourlibou, le pourtour de la place Neuve et la rue du Palais.

C'est au manoir de l'Isle que le maréchal d'Aumont reçut les députés chargés de traiter de la reddition de Quimper.

A cette époque, le manoir était, en temps de paix, la demeure de Jean Jégado, seigneur de Kerollain « brave et vaillant cavalier, autant qu'autre de son temps » qui vint à Quimper « le « 30 mai 1597, de bonne fortune et comme d'une particulière « permission divine, y arriva fort à propos pour repousser La « Fontenelle (*).

C'est en ce lieu que les Cisterciennes établies, en 1652, au manoir de Kerlot (par. de Plomelin), vinrent se fixer, en 1668, à la suite de graves difficultés avec les héritiers de leur fondateur. On a dit que ces religieuses avaient imposé à leur maison nouvelle le nom du manoir qu'elles abandonnaient ; mais le manoir de l'Isle portait déjà le nom de Kerlot dès le temps du chanoine Moreau (52).

Le manoir de l'Isle et le manoir de Kerlot (Plomelin) étaient la propriété de Anne de Trémillec, femme de Jean de Jégado, seigneur de Kerollain, dont nous venons de parler. Elle mourut en 1618, laissant à ses deux enfants, Pierre et Elisabeth, des biens considérables. Ces biens, dont je trouve la longue énumération dans un *minu* de 1637, semblent avoir tous passé à Pierre Jégado. Dans cet acte, Pierre prend les titres de seigneur de Trémillec, Kerlot, la Boissière, Lisiny, etc., qu'il tenait de sa mère et ceux de chevalier, écuyer ordinaire de la petite écurie du Roi, capitaine des gardes-côtes de l'Evêché de Cornouaille. En 1652, il ajoute à ses titres celui de seigneur de Kerollain, qui lui venait de son père.

C'est le 26 mars de cette année, que Pierre Jégado fonda

(*) MOREAU, p. 312 et suiv.

Allain Chevallart, misieur, dans son compte, rapporte le fait au lundi « 5 mai 1597, et dit que Jean Jégado, qu'il qualifie s^r de Keran-« hollen (on trouve ailleurs Crec'hollain) serait venu exprès avec ses « gens pour donner secours à la ville contre les forces de La Fontenelle. »

Comme on le voit, il n'est pas d'accord avec Moreau. Aucun doute que la date et les détails donnés par le Misieur ne soient la vérité. (Voir Bulletin, XII, 2^e partie, p. 197). Jean de Jégado devint, avant 1606, chevalier de Saint-Michel, et plus tard gouverneur d'Hennebont et de Port-Louis. Il vivait encore en 1637 et était mort en 1652. (Fonds de Kerlot).

l'abbaye de Kerlot, dont il nomma sa sœur abbesse ; il lui donna « pour son établissement, le tiers de ses immeubles. » y compris le manoir de Kerlot, en Plomelin, mais non le manoir de l'Isle. — Le titre d'abbaye royale fut obtenu pour la nouvelle fondation.

Par malheur, Elisabeth Jégado mourut, et son frère lui survécut quelques mois à peine, laissant sa succession à des collatéraux. Ceux-ci, méconnaissant la volonté du fondateur, s'emparèrent de vive force des biens et des titres de l'abbaye et démolirent « jusqu'aux fondements » les constructions commencées. L'abbesse nommée par le Roi en remplacement d'Elisabeth Jégado obtint une lettre de cachet « pour faire sortir les usurpateurs des domaines de l'abbaye » ; mais cet acte de justice ne rendit pas la paix aux religieuses et des procès commencèrent qui allaient durer quarante années. (Arrêt du grand Conseil du 10 septembre 1690 et transaction du 6 juillet 1699).

L'abbesse redoutant des violences nouvelles et prévoyant la lutte judiciaire qui allait user sa vie, prit le parti d'abandonner la campagne ; elle acquit, en 1667, le manoir de l'Isle, que les héritiers de Pierre Jégado avaient vendu, et s'y établit avec ses religieuses (53).

L'abbaye était bien loin de comprendre tout l'espace dépendant de l'ancien manoir. Les religieuses n'avaient acquis que le manoir même, et ne possédaient en tout qu'un peu plus de deux journaux et demi de terre (1 h. 59 a.). Le reste des dépendances du manoir était occupé par plusieurs particuliers et par une autre communauté que nous mentionnerons plus tard.

Une partie des bâtiments de l'abbaye de Kerlot subsiste. Son enclos est en partie occupé par le Palais de justice et la rue dite aujourd'hui *du Palais*, projetée dès la fin du dernier siècle (54), mais ouverte seulement vers 1830.

Le chemin dit aujourd'hui *du Kergoz*, a été en 1717, 1726 et 1771 l'objet de débats passionnés, entre l'abbaye de Kerlot et la ville. Qui le croirait ? En 1717, S. A. S. le comte de Toulouse, le chancelier d'Aguesseau, le maréchal de Montesquiou, le Procureur général au Parlement, sans parler de M. Fleury de Lossulien, gouverneur de Quimper, et de M. Feydeau de Brou, intendant de Bretagne, ont eu à s'occuper de ce petit chemin. En 1726, c'est à S. A. S. Mgr le duc de Bourbon que l'abbesse s'adresse : et c'est à lui que la ville envoie trois interminables mémoires... trop longs pour être lus par Son Altesse... (55).

C'est à ces documents que j'emprunte quelques-uns des renseignements qui précèdent et ceux qui suivent.

Le chemin s'est autrefois nommé *rue Pouderez* (de la Poterie), « c'est là que se tenait le marché des pots de terre. » En 1717 et 1726, le chemin était bien plus fréquenté qu'aujourd'hui ; et la communauté de ville chargée de son entretien donne une singulière preuve de la fréquentation de cette voie « c'est qu'on y remarque des ornières d'un demi pied de profondeur. »

Le plan de Quimper, s'il eût été dressé quarante ans plus tôt, eût figuré un pont au-dessous du port, en face de la rue de Pont-l'Abbé, à l'endroit nommé encore par tradition le *Bout du Pont* (*Pen-ar-Pont*).

Ce pont, dit de Locmaria, avait une arche s'ouvrant pour livrer passage aux navires. Cette arche fut réparée pour moitié par la communauté de ville en 1594 (56).

La prieure de Locmaria, se prétendait propriétaire du pont qui unissait les deux parties de son fief ; mais elle en concédait le passage gratuit. En 1726, un bateau poussé par le courant démolit l'arche mobile. La prieure prétendit obliger la ville à faire la réparation qu'elle considérait comme une charge du passage livré au public. Cette prétention fut repoussée par l'intendant de Bretagne ; mais la prieure n'accepta pas cette décision. De longs débats s'ensuivirent ; enfin, en 1740, la ville imagina que le pont gênait la navigation. L'abattre c'était imposer une gêne à la circulation par voie de terre et couper en deux le fief de Locmaria. La prieure réclama en vain ; ses bonnes raisons ne furent pas écoutées, et on démolit le pont, sauf à regretter, le lendemain, l'œuvre accomplie la veille (57).

Ce pont était très ancien : il est mentionné dès 1360. Le 28 août de cette année, il se tint auprès du pont une assemblée des nobles et des bourgeois. Ils appuyèrent vivement les protestations du chapitre qui, en l'absence de l'évêque, s'opposait à ce que Charles de Blois battit monnaie dans la ville, en violation des franchises du fief de Saint-Corentin (58).

VI

Nous sommes à *Bourlibou*...

Un scrupule me prend : ai-je bien écrit ce nom ? J'ai suivi l'orthographe de M. Le Men ; il veut qu'on écrive *Bourlibou*, sans nous dire pourquoi, ce qui aurait cependant quelque intérêt. Il rejette le mot de *Bourg-les-Bourgs* (ou mieux *Bourg-lez-Bourgs*), adopté par la municipalité de Quimper et que M. de Blois explique ainsi : Locmaria a préexisté, la ville de Saint-Corentin, la *Ville Close*, s'est construite plus tard ; « et entre ces deux villes « ou bourgades, s'est établi près du pont de Locmaria, un petit « hameau qui doit évidemment, à cette situation, le nom « de « Bourg-lez-Bourgs (bourg entre les bourgs), dont nous avons fait « *Bourlibou*... »

L'orthographe du plan se rapproche de celle-ci : il écrit *Bour-lez-Bourg*. C'est la même signification étymologique. Le rôle de la Réformation de 1539, écrit *Bourglebou*. Si cette orthographe est la bonne, elle semble indiquer une autre étymologie. Le nom de *Bourlibou* apparaît au moins en 1578 (59).

Je me sou mets à l'usage vulgaire : j'écris *Bourlibou*.

Puisque nous sommes à Bourlibou, je profite de l'occasion pour rectifier une double erreur, que j'ai commise ailleurs (60).

A l'entrée de la rue de Pont-l'Abbé, à gauche si nous tournons le dos à la rivière, voyez cette maison avec frontons et corniches... J'ai écrit que cette construction qui, avec ses fenêtres grillées, garde encore l'aspect rébarbatif d'une prison, était la prison de l'Evêque. J'ai ajouté que Bourlibou faisait partie du fief épiscopal. Double erreur !

L'indication relative à la maison me venait de M. le Président de Lécluse, père, né en 1751, et que, pour ce motif, je pouvais croire bien informé. Il m'est démontré aujourd'hui que M. de Lécluse a été mal compris.

Mais quand j'ai dit que Bourlibou faisait partie du fief de l'Evêque, cette lourde erreur est mienne. Ce faubourg appartenait au fief de Locmaria ; dès lors il devient impossible d'admettre que l'Evêque y eut une prison *à lui*. Mais ce n'est pas tout : je vois par les comptes du receveur des décimes de l'évêché que, chaque année, au dernier siècle, il payait le loyer d'une prison (61). Donc l'Evêque qui, au moins jusqu'à 1667 (62), avait eu auprès de l'évêché une prison, dont il louait une partie au Roi (63), n'avait plus de prison *à lui* au dernier siècle.

Le receveur ne nous indique pas à qui appartenait la prison dont il payait la location. En 1667, le Roi loua une maison de la Ville Close pour lui servir de prison ; mais cette maison était trop exigüe pour qu'on pût songer à en sous-louer une partie (*). Au contraire, la prison de Locmaria, composée de seize grandes pièces, était hors de proportion avec le petit fief du prieuré, fallût-il admettre que, selon la tradition, elle ait servi d'asile à des aliénés (64) ; et on peut, sans témérité, supposer qu'une partie en était louée à l'Evêque. Ainsi s'expliquerait l'indication donnée par le Président de Lécluse.

Revenons maintenant sur nos pas pour faire le tour des murs de ville... En route je vous dirai comment ces murs ont été construits.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER

(1) LE MEN p. 49.

(2) Miseur, 1594.

(3) M. DE BLOIS, I, 418.

(4) Le Séminaire n'est pas figuré sur le plan ; mais sa situation est indiquée par le *chemin des séminaires*, tracé au-delà de l'enclos des Sœurs Blanches.

(*) M. de Blois a écrit que le roi fit bâtir une prison en 1667 ; il résulte, au contraire, d'un arrêt du Parlement, de 1685, sur lequel je reviendrai, que, à cette époque, la prison du roi était encore *la maison d'un particulier tenue en location*.

- (5) M. LE MEN, p. 49 et 50.
- (6) Sépultures de la Chandeleur, 1686-1751. Il m'a paru que je pouvais signaler au souvenir la longévité de ce *serpent*.
- (7) Sépultures de Saint-Julien, 25 décembre 1788.
- (8) Le plan ne figure pas l'*îlot d'Odét*, dans l'étang du moulin. Voir la vue de cette partie de Quimper dans la *Galerie armoricaine*.
- (9) CAMBRY, II, p. 331.
- (10) ALBERT LE GRAND, vie de *saint Corentin*. I.
- (11) M. LE MEN, p. 354-355.
- (12) V. sur les *hospices*, le travail de M. le Major FATY. Bull. X, p. 307.
- (13) Dans un aveu du 20 mai 1683, les limites du prieuré de Saint-Laurent sont ainsi indiquées : « Le terroir confronte du levant sur la « *chapelle de Saint-Julien*, le long du chemin de Concarneau, etc., du « nord le long de la rue Neuve jusqu'à la chapelle de Saint-Julien. » Arch. départ. — Un mariage fut célébré à la même époque dans cette chapelle. Reg. du Saint-Esprit. L'emplacement était encore reconnaissable en 1729.
- (14) M. DE BLOIS, I. 423. M. LE MEN, 107.
- (15) V. pour plus de détails *Notice sur les Cagueux devant le Sénéchal de Quimper*, en 1667, Bull. de 1885, 2^e partie, p. 256.
- (16) Mentionné par LE MEN, p. 148-290. M. DE BLOIS a omis son nom dans la liste des capitaines de Quimper. I. p. 415.
- (17) Miseur. La douve tracée en ligne droite et perpendiculaire à l'Odét touche la rivière à 60 mètres environ au-dessus de la tour *Penalen*.
- (18) MOREAU, p. 15 et suiv. V. Bulletin IV, p. 283.
- (19) MOREAU, p. 170-171.
- (20) Voir sur tous ces points *fonds de Saint-Laurent*. Arch. départementales. Les deux arrêts du Parlement sont annotés en marge d'un aveu du 20 mai 1683. Ils se retrouvent aux archives du Parlement avec un autre *très curieux* que je publierai quand j'étudierai les *hautes justices* de Quimper.
- (21) Lettre du Roi du 19 novembre 1529, fonds des Cordeliers, Arch. départementales. Ce curieux débat trouvera sa place dans une *Notice sur les Cordeliers*.
- (22) CAMBRY, II, p. 332. On « a proposé près du pont de la Révolution... d'établir un passage sur la rive orientale (*méridionale* est plus « exact » de la rivière. Il isolerait le bâtiment où sont réunis les corps « constitués... etc. »
- (23) MOREAU, p. 260.
- (24) Aveu rendu le 30 novembre 1730. Art. 2319, f^o 332 r^o.
- Le marquisat de Rosmadec, érigé (1608) en faveur de Sébastien I^{er}, fut continué (1719) sous le titre de marquisat de Pont-Croix en faveur de René-Alexis le Sénéchal de Carcado, fils de Marie-Anne de Rosmadec. La descendance masculine de Sébastien de Rosmadec s'était éteinte en 1700.
- (25) Le Subdélégué dit même qu'il y avait une arche en pont-levis à l'autre bout du pont.
- (26) Subdélégué, 2.
- (27) P.-V. 13 r^o et v^o. Le plan figure exactement tout cela.
- (28) Aïeul du grand médecin.
- (29) Miseur, 1594. *Manteler*, couvrir d'un mantelet, parapet portatif en bois. (TRÉVOUX).
- (30) MOREAU, p. 280,

- (31) « Un *cours* est un lieu agréable où est le rendez-vous du beau « monde. » Dict. de Furetière.
- (32) Il faut lire, dans l'étude que M. le Major FATY a consacrée aux hôpitaux de Quimper (Bull. X, p. 396), les étonnantes invectives de la communauté contre les religieuses coupables simplement de défendre le patrimoine des pauvres.
- (33) Arch. départ., B. 741.
- (34) Fonds de Kerlot.
- (35) M. DE BLOIS, I. 418.
- (36) Chan. MOREAU, p. 217. Sénéchal. 6, v^o.
- (37) On dit même par abréviation *la Déesse*. Le chêne de la *Liberté* avait prospéré. En 1848, le clergé fut appelé à le bénir... Il est tombé dans le cyclone du 3 septembre 1873.
- (38) MOREAU, p. 172.
- (39) Arch. dép. B. 18.
- (40) M. LE MEN, p. 300.
- (41) CAMBRY, I, p. 16.
- (42) La maison porte aujourd'hui le n^o 2 de la *rue du Quai*. Pour plus de détails voir la *Maison natale de Laënnec*. Brochure.
- (43) M. DE BLOIS, I. 418.
- (44) MOREAU, p. 215.
- (45) Procès-verbaux de la Réformation, f^os 50 v^o, 51 v^o, 94 v^o. En 1483, le Sénéchal de Cornouaille était Jean Aillet.
- (46) M. DE BLOIS, III. — La Charte est aujourd'hui considérée comme apocryphe ; mais elle est très ancienne.
- (47) Tous ces détails sont extraits du *Terrier* de la Commanderie de La Feuillée, dressé en 1730 et 1731, et approuvé, en 1731, au chapitre provincial du grand prieuré d'Aquitaine.
- Le Terrier* forme trois volumes in-folio. L'un d'eux, le tome III, contenant les commanderies de Saint-Jean, du Crosty et du Faouët, est déposé aux Arch. départ. du Finistère.
- (48) Réformation de 1539.
- (49) M. DE BLOIS, I. 418.
- (50) Aveu au Roi. Fonds de Ker'ot.
- (51) Même fonds. Aveux. — Mémoires de la ville (1726). Délib. du 3 février 1772.
- (52) MOREAU, p. 312.
- (53) Fonds de Kerlot. — Elisabeth de Jégado est morte en décembre 1657 (Dom MORICE, II, p. CLVIII).
- (54) CAMBRY, II, p. 332.
- (55) Fonds de Kerlot. Il ne nous reste que deux mémoires.
- (56) Miseur, Bull. XII, p. 169.
- (57) Mémoire de la ville. — Fonds de Kerlot. La ville, en 1597, avait réparé pour moitié l'arche mobile du pont. MISEUR.
- (58) Dom LOBINEAU, *Preuves*, cl. 1619.
- (59) LE MEN, p. 51. M. DE BLOIS, III, p. 9. — Acte au Fonds du Chapitre. 1578. Arch. dép.
- (60) *Promenade à la Montagne de la Justice*, etc. Bull. IX, p. 40.
- (61) Archives de l'Evêché.
- (62) Baux de la prison, de 1627 à 1650. — HÉVIN, p. 83.
- (63) M. DE BLOIS, I. 416.
- (64) On la nomme encore aujourd'hui *Bicêtre*.

CHAPITRE II

Les Murs de la ville.

I

Les murs de la ville ont été construits ou par l'Evêque, ou par les habitants avec le concours ou l'aveu de l'Evêque, seigneur de la ville. C'est ce que, en 1781, l'Evêque induisait de l'usage constant de la communauté de ne point innover sans sa permission. C'est ainsi que, par exemple, en 1748 et 1753, quand il fut question d'aplanir les douves et de supprimer l'arche en pont-levis du pont Sainte-Catherine, la communauté demanda l'autorisation de l'Evêque (1).

En 1209, Guy de Thouars, époux de la duchesse Constance, tenta d'élever une forteresse « une maison », disent les titres, à l'angle formé par les deux rivières au-dessus de leur confluent. » Cette *maison* et ses dépendances auraient, paraît-il, occupé tout l'espace qu'occupa, depuis, l'enclos de Saint-François (2).

L'Evêque s'opposa à cette construction sur son fief, et en appela à l'Archevêque de Tours, alors en tournée pastorale en Bretagne. Le différend fut réglé dans un synode tenu à Rennes (3). Il fut convenu que « la maison » serait couverte, mais resterait en l'état où elle était. Plus tard, Guy de Thouars ayant, malgré ses promesses, repris le travail interrompu, l'Archevêque mit l'interdit sur ses terres ; le Comte se soumit et laissa démolir la forteresse, dont les matériaux abandonnés à l'Evêque servirent à bâtir la chapelle du Guéodet.

Deux siècles après (1399), Jeanne de Navarre, veuve de Jean IV, tutrice de Jean V, reprit l'œuvre tentée par Guy de Thouars. Mais l'Evêque Thibault de Malestroit excommunia les officiers de la Duchesse, et mit l'interdit sur le diocèse. Pendant que la Duchesse en appelait à l'Archevêque de Tours, l'Evêque réclamait d'elle la démolition de la forteresse commencée. N'en obtenant rien, il maintint son interdit ; mais, grâce à l'intervention du Pape et de l'Archevêque, l'interdit fut suspendu de sept ans en sept ans, à la condition que les travaux ne fussent pas repris. Enfin, en 1435, pendant l'épiscopat de Bertrand de Rosmadec, le pape Eugène IV fit cesser l'effet de l'interdit ; mais il réserva à l'Evêque l'usage des armes spirituelles, si de nouvelles entreprises étaient faites sur le fief de Saint-Corentin.

Les choses en étaient là, lorsque Pierre II (1452) entreprit de finir la forteresse de Jean V. L'Evêque Jean de Lespervéz recourut à Rome et le Pape, sur le rapport de trois Evêques commis par lui, négocia un accord entre le Duc et l'Evêque. Le Duc fut

autorisé à achever sa forteresse ; mais il s'engagea en même temps à reconstruire ou à réparer l'enceinte murale qui menaçait ruine (4).

Telle est l'histoire de la construction du château. Elle nous montre les Evêques, véritables *défenseurs de la cité*, luttant pendant près de deux siècles et demi pour les droits du fief de Saint-Corentin, et terminant cette longue querelle par une transaction avantageuse à la cité.

Mais longtemps avant cet accord du Duc et de l'Evêque, la ville était close de murs.

L'enceinte murale existait-elle en 1209 ? — Il serait téméraire de l'affirmer : du moins est-il certain qu'elle était complète avant que fussent élevés les remparts de Dinan, qui allait devenir une place autrement forte que Quimper.

En effet, en 1345, quand Dinan, au rapport de Froissard (liv. I c. 107), « n'était fermé que de palis », notre ville était enclose de murs, puisque Charles de Blois « fit brèche en six endroits de la muraille » et donna l'assaut au mur qui longeait la rivière, vers le *Parc* actuel. Il semble même qu'à cette époque il y avait quelques défenses dans la *Terre au Duc*. Ceci résulte de ce fait emprunté par Dom Lobineau à l'enquête de canonisation de Charles de Blois : — « Charles ayant jugé à propos de ruiner une partie des fortifications qui (à cause de leur étendue), étaient de trop grande garde..., aima mieux démanteler ce qui était à lui (au Duc), que de toucher à ce qui était à l'Evêque. » (5) *Ce qui était au Duc* ne pouvait être que *dans la Terre au Duc*.

Les murs menaçaient ruine en 1452, quand ils furent ou reconstruits ou réparés par le duc Pierre II, en vertu des conventions passées avec l'Evêque Jean de Lespervéz. — Ces murs reconstruits sont ceux dont nous voyons aujourd'hui les restes.

Le produit d'un impôt particulier, dit en Bretagne *droit de billot*, était consacré à l'entretien des places, rues et murs des villes. Cet impôt levé sur les boissons était général et la noblesse et le clergé y étaient soumis. Ce droit était, selon le système financier du temps, donné à ferme. Mais la Cornouaille avait deux villes closes : Quimper et Concq (Concarneau). Le *billot* de Cornouaille était une ressource insuffisante aux dépenses de ces deux places (6). A cette époque, les villes vivaient, comme elles pouvaient, de leurs revenus annuels : les emprunts à outrance qui engagent un long avenir sont une invention moderne.

Toutefois, vers l'époque à laquelle nous nous reportons, à la fin du XV^e siècle, d'importants travaux furent exécutés pour la fortification de Quimper et de Concarneau. La Bretagne était déchirée par ses discordes intestines, elle voyait la France envahir ses frontières ; et le Duc essayait de mettre ses villes en état de défense.

En 1468, Concarneau avait pour capitaine Jehan de Rohan,

seigneur du Gué de l'Île. Il obtint des constructions importantes à Concarneau. Le 8 janvier 1470, Jehan du Dresnay, bailli (sénéchal) de Cornouaille, « à ce commis par le Duc. » certifie « la solidité de ces travaux. » Mais il restait encore quelque chose à faire : ce fut l'œuvre de l'année 1475 : et, le 28 mai de l'année suivante, Henri du Juch, seigneur de Pratanroux, capitaine de Quimper, Jehan Aillet, bailli de Cornouaille, et autres notables, reconnurent que le « tiers du devoir de billot avait « été employé au parachèvement de la fortification de Concarneau. »

Par le même acte, le capitaine et le sénéchal reconnaissent que les deux autres tiers du billot ont été employés « à la fortification et à l'emparement de Quimper. »

Nous avons déjà dit qu'en 1490, Quimper avait essayé d'assurer la défense du faubourg de la rue Neuve, en coupant la prairie de la Madeleine par un boulevard et un fossé. — En 1494, Quimper bâtissait une tour... Laquelle ? C'est ce que nous ne pouvons savoir aujourd'hui. La tour n'avait pas encore reçu de nom, quand Jehan Le Baud, miseur, la porta à son compte ; il l'appelle la *tour neuve* et n'en donne pas la situation.

Pardonnons au miseur de n'avoir pas songé à éclairer nos recherches... Il avait, à ce moment, une bien autre préoccupation : il s'agissait pour lui d'obtenir l'acceptation en compte de la dépense faite. Le miseur avait été imprudent : un devis lui était imposé, et il devait notamment faire une charpente et une couverture semblables à celles des tours de Concarneau et du château de Kaynmerc'h (Kimerc'h) (7) ; mais le miseur a voulu mieux faire et a mieux fait. La ville ne refuse pas son *trop bel* ouvrage ; mais elle ne veut admettre en compte que la somme portée au devis ; et le miseur demande « qu'il lui soit fait raison de la somptuosité de la tour neuve. » Trois experts sont « choisis parmi des ouvriers savans et congnoissans en la matière » ; et, après serment prêté, ils établissent leur *renable* : il en résulte que le malheureux miseur « eu esgard au devis, perdrait au moins trois cents livres monnaie. » A-t-il été fait droit à la demande de Jehan Le Baud ? — C'est ce que nous ne savons pas.

Malgré tous ces travaux accomplis, la reine Anne jugea les fortifications de Quimper et de Concarneau encore insuffisantes ; et, par lettres patentes du 23 juin 1498, elle ordonna de les compléter.

L'Evêque seigneur de la ville s'inféodait au Duc d'abord, au Roi ensuite, de la prochaine mouvance des murs et fortifications. Originellement ce droit n'était pas contesté ; mais les murs donnèrent cependant lieu à plus d'une discussion entre l'Evêque et les officiers du Duc. C'est ainsi que, en 1386, les Etats réunis à Rennes eurent à statuer sur le « débat élevé par l'Evêque et le chapitre contre Jehan de Nevet, capitaine de « Monsieur (le Duc) de non faire portes fermantes à ladite ville

« de Kimpercourtin, si l'Evêque et le Chapitre n'en avaient « doubles et pareilles clés. » Les Etats jugèrent contre l'Evêque ; et c'était justice : il est clair que les clefs doivent être seulement aux mains de celui qui a la garde des portes (8).

A la fin des deux derniers siècles, de plus graves débats s'élevèrent. C'est à l'occasion du dernier, en 1781, que fut dressé le *procès-verbal des fortifications* qui nous reste ; le plan qui le complétait a disparu.

II

Nous nous retrouvons au pont *Sainte-Catherine*, dit aujourd'hui de l'*Evêché*. — Je l'ai décrit plus haut. La porte est accostée d'une poterne. Le plan la nomme *porte de la rue Neuve* ; elle se nommait aussi *porte Sainte-Catherine* (du voisinage du pont et de l'hôpital de ce nom) et *porte de l'Evêque*.

Selon le cérémonial observé anciennement pour l'entrée solennelle des Evêques de Quimper, c'est devant cette porte, sur le milieu du pont, que s'arrêtait le nouveau prélat porté sur les épaules du vicomte du Faou et des seigneurs de Nevet, de Plœuc et de Guengat. Là, il recevait les compliments de bienvenue du corps de ville ; après quoi « le procureur des bourgeois lui « demandait de jurer, selon la coutume, de défendre les droits « et les libertés des bourgeois et habitants de Quimper. » C'est seulement après ce serment prêté que l'Evêque entra en ville (9).

Le plan ne figure pas le mur de ville le long de l'évêché parce que ce mur sert d'appui au palais épiscopal et se confond avec cet édifice. — Nous y reviendrons plus tard.

En 1594, les murailles formaient une ligne interrompue en un point seulement, apparemment au-dessus d'une des portes ; en cet endroit la communication se faisait au moyen d'un pont de bois. Le haut du mur était sablé et formait comme un chemin autour de la ville. Auprès de chaque porte et sur quelques autres points étaient des *degrés* pour monter sur les murs (10). Il y en avait un de chaque côté de la porte de l'Evêque. C'est par ce degré qu'en 1594, le duc de Mercœur, logé à l'évêché, monta pour faire le tour des murs, avec le chanoine Moreau pour *cicerone* (11).

Ce degré n'existe plus ; mais, sans monter sur les murs comme le Duc, prenons comme lui le chanoine Moreau pour guide. Les Miseurs de 1594-1596-1597, le rédacteur du procès-verbal des fortifications, et le Subdélégué à l'Intendance de 1791 compléteront les informations du chanoine.

Au delà du palais épiscopal, le mur de ville est encore intact sur une longueur de 140 mètres. Jusqu'à ce point, il se dirige vers l'est ; là il prend sa direction vers le nord. A l'angle se voyait, un peu avant la construction du quai, une tour dont il

est facile de reconnaître l'emplacement, à l'intersection des deux courtines. Je l'ai déjà nommée : c'est la tour *Pennallenn*. Le *procès-verbal* et le rapport du subdélégué nous apprennent que cette tour s'était nommée autrefois *Furic*, qu'elle était intacte en 1781, et avait encore ses machicoulis (12). Depuis, elle menaçait ruine ; au lieu de la soutenir, on l'a abattue : c'est plus simple !... et on a gagné un espace de quelques mètres : excellente opération !...

Le ruisseau de Penruic ou de Questel, nommé aussi *Froul*, se déchargeait dans l'Odét, au pied de cette tour.

A 50 mètres de la tour *Pennallenn*, le plan figure une autre tour accostant au sud la porte des Regaires. C'est à celle-ci que M. de Blois donne le nom de Tour *Furic*. Elle subsiste encore ; mais elle a été rescindée par le milieu, vers 1769, lorsque, en exécution du plan de l'Ingénieur André, la porte des Regaires fut démolie pour élargir le passage (13).

Cette porte des Regaires était la seule s'ouvrant vers l'est. En avant de la porte était, sur le ruisseau de Penruic, un pont en bois dit *Pont des Regaires* (14).

La courtine longe le ruisseau de Penruic ; et au-delà, sur la contrescarpe, se voit l'enclos des Sœurs Blanches, établies en ce lieu depuis 1749, et qui, de nos jours, occupent encore le même emplacement (15).

A 50 mètres environ de la porte des Regaires, s'élevait une troisième tour, un peu au-dessous (à droite) du *chemin des séminaires* ou de Crec'heusen (*rue de l'Hospice* actuelle). Cette tour n'existe plus ; mais le mur qu'elle défendait se voit encore *rue des Doves*, entre les dépendances de la maison Govin et celles de *l'hôtel de Provence*. Le mur garde ses machicoulis. M. de Blois appelle cette tour du nom de *tour Nevet* ; Moreau semble aussi lui donner ce nom (16) ; mais le *procès-verbal* réserve cette appellation à une autre tour que nous trouverons plus loin. C'est en avant de cette tour, et comme il descendait par le chemin de Crec'heuzen, que Lezonnet reçut une arquebuse qui déterminait sa retraite précipitée, et causa sa mort, quelques mois après (17).

A 130 mètres de cette tour, le plan en figure une autre qui existe encore, ainsi que le mur de ville, dans le jardin des Ursulines. Elle est couverte et habitée. C'est à cette tour que le *Procès-verbal* donne le nom de Tour *Nebet* (18).

Un peu plus haut, à l'endroit même où le plan figure une petite tour carrée, était une *issue* dite *parc*, *place* ou *château* aux canons. Cet espace, en forme de triangle irrégulier, contenait environ douze ares : on y avait accès par deux ruelles : l'une venant de la rue Verdelet et de la ville, l'autre établissant la communication avec la tour dont nous allons parler (19). En 1791, on y retrouva trois canons (20).

Plus loin et à 130 mètres de la tour dite *Nebet* au *procès-*

verbal, s'élevait la grosse tour, nommée en breton *Tour-Bihan*, dont on a fait *Tourby* et la *Tourbie*. La tour fut-elle ainsi appelée du nom de son constructeur ? L'appela-t-on par antiphrase la *petite Tour* (en breton *tour Bihan* ?) Question... Elle se dressait à l'angle du mur, au point où il tourne au sud-ouest, au sommet de la ville, au-dessous de la jonction de la rue dite de *Tourby* et de la rue des *Doves* actuelle. L'auberge portant l'enseigne : « A la *Tourbie* » marque exactement la place de la vieille tour.

La tour Bihan était la citadelle de Quimper, et Moreau dit assez clairement que qui avait la *Tourby* avait la ville (21). On lit au *procès-verbal* de 1781, que la *Tourby* avait été bâtie « aux temps malheureux pour ce pays, connus sous le nom de temps « de la Ligue, et pour tenir la ville en respect. » (22) Erreur manifeste ! En 1594, la *Tourby* fut simplement *réparée* (donc elle était déjà ancienne) et percée de *canonnières*, c'est-à-dire d'embrasures à mettre des canons, en même temps qu'on dégageait ses abords en abattant quelques murs de jardins (23).

Jusqu'au XVI^e siècle, la tour Bihan servait de logement au capitaine ou gouverneur de Quimper. Mais, plus tard, et dès le temps de la Ligue, la ville fournissait au gouverneur une maison dont elle payait le loyer (24).

« La *Tourby* comprenait deux étages avec des caves au rez-de-chaussée ; elle avait 45 pieds (15 m.) de diamètre extérieur, « du couchant au levant, sur 54 pieds (18 m.) du midi au nord ; « l'entrée était vers le midi, une petite porte d'un mètre d'ouverture. La plateforme était élevée de 25 pieds (8 m. 30) au-dessus « du pavé ; au-dessus de la plateforme s'élevait un donjon de « 5 mètres de haut. Le mur était épais de 11 à 12 pieds. » L'escalier et l'intérieur de la tour étaient ruinés en 1781 (25). Les murs étaient cimentés et les pierres adhérentes les unes aux autres (26).

Auprès de la tour, dans l'axe de la rue de *Tourby*, vers la route de Châteaulin, s'ouvrait une porte, dite le plus souvent porte *Bihan*, sans doute du nom de la tour voisine, et quelquefois porte *Bizien* ou *Bizian* (27).

Cette porte fut démolie en 1769 pour élargir le passage, en exécution du plan de l'ingénieur André (28). Mais soyons justes ! Ne rendons pas cet ingénieur responsable de la démolition de la tour Bihan. Son plan la laissait subsister ; elle ne gênait pas le passage, et il serait difficile de donner une bonne raison de sa démolition.

Au-dessus de la porte était une statue de Notre-Dame. C'était l'usage, en franchissant le seuil, de saluer la statue d'un *Ave Maria*, comme en entrant dans une maison on commence par en saluer la maîtresse. Nous verrons plus tard que Notre-Dame était, avec Saint-Corentin, la patronne de la vieille cité. Cet usage est attesté par le P. Maunoir au milieu du XVII^e siècle (29).

En 1781, il ne restait plus de fossés qu'entre la porte des Regaires et la porte Bihan.

Le fossé était large de 40 à 50 pieds (13 à 17 mètres). Dans sa partie inférieure, il servait, comme nous l'avons vu, de lit au ruisseau de Penruic, qui fournissait d'eau un abreuvoir, un lavoir, des tanneries au voisinage de la place Toul-al-ler (Trou du cuir), enfin une auberge dite la *Bonne Rencontre*, située au lieu même où est aujourd'hui l'*Hôtel de Provence*.

Dans la partie supérieure du fossé, entre la Tourby et la place aux canons « coulait une fontaine d'eaux minérales, nécessaire « à la santé des citoyens », dit le subdélégué. Une place venait d'être plantée au voisinage de la source. Le public avait réédifié cette fontaine en 1772, et le léger produit en était affecté à l'hôpital général (30). Elle existait encore en 1793 (31).

Sur la contrescarpe était un chemin de communication entre la route de Brest et celle de Lorient. Ce chemin, non achevé en 1781, devait être élargi et « établi avec le plus de *directité* (sic) possible » (32). C'est par là que même avant l'achèvement de la voie, passaient les rouliers qui redoutaient alors les rues étroites de Quimper, comme les marins redoutent aujourd'hui le raz de Sein. — Ce chemin est notre *rue des Douves*.

Au haut de ce chemin et au-delà, se voyait un amoncellement de terre, que le procès-verbal nomme une *montagne*. C'était le reste d'un *ouvrage avancé*, sans doute un des ouvrages commencés, comme nous le verrons plus loin, par le duc d'Aumont (33).

Dans le voisinage, on avait, dès le commencement du dernier siècle, cherché du charbon (34). En 1768, un puits au moins était encore ouvert « au terroir de Crech'heuzen » puisque, en août de cette année, deux ouvriers y périrent (35). En 1778, un puits mal comblé s'ouvrit en abîme dans les jardins qui bordent la rue actuelle des Douves (36). Cette mine qui ne donnait « que peu de succès, mais quelques espérances » (37), était encore exploitée en 1793 et même en 1797. — En 1793, le Comité de surveillance invita la « municipalité à publier que les citoyens « n'eussent pas à s'effrayer du bruit des explosions qui se produisaient de nuit comme de jour. » (38)

III

A partir de la porte Bihan, le mur suit une ligne droite vers l'ouest, jusqu'à une autre porte nommée *porte de Mezgloaguen*, du nom du quartier auquel elle donnait accès, ou *porte Saint-Antoine*, du nom de l'hôpital voisin.

En avant de cette partie des murs, était un vaste espace aplani, qui, dès le commencement du dernier siècle servait de *champ de foire*. Pour agrandir cette place, les douves de cette partie furent à demi-comblées en 1748.

Cette partie de la colline se nommait aux derniers siècles *Rosengroc'h* ; au-delà du champ de foire existait, dès 1748, le cimetière Saint-Louis avec sa chapelle (39), et, auprès, le village nommé la *Santé*. M. le major Faty suppose avec raison que ce village est bâti sur l'emplacement des maisons du *Lazaron* ou léproserie, que le capitaine de Quimper fit brûler, le 5 septembre 1594, « pour empêcher le logement de l'ennemi ». En effet, le titre cité par M. Faty dit que le *Lazaron* était près des fossés de la ville (40). Or, la *Santé* est sur la contrescarpe et à cent mètres environ du mur. Au contraire, la Madeleine, autre léproserie dont nous avons parlé (41) était à 250 mètres au moins de la tour Penalen, et était séparée du rempart par l'Odet et par la rue *Neuve*. Il est clair qu'un édifice à cette distance du rempart ne pouvait inspirer aucune inquiétude aux assiégés. Il faut, d'ailleurs, se rappeler que le maréchal d'Aumont arrivait de Morlaix par Kerfeunteun, que les Quimpérois s'attendaient à être attaqués par la muraille entre Saint-Antoine et la tour Bihan, et que c'est de ce côté qu'ils prenaient leurs précautions (42).

Les bâtiments du *Lazaron* brûlés en pure perte furent rétablis plus tard et redevinrent une *Maison de santé*. Le P. Maunoir atteste que lors de la peste de 1640, qui enleva le tiers des habitants de Quimper, le P. Bernard, prêtre du Collège, voyait de la fenêtre de sa chambre la grande quantité de malades « qu'on « apportait de la ville au lieu destiné à recevoir les pestiférés. » (43) Aucun doute qu'il ne désigne la *Santé*.

Cette partie des murs était la moins forte, puisque le fossé, quelque profondément creusé qu'on le suppose, ne pouvait être rempli d'une grande profondeur d'eau. Aussi est-ce par là que les paysans des montagnes assaillirent la ville avec succès en 1490 (44) ; c'est par là aussi que La Fontenelle arrivant par Stang-Bihan, se promettait de faire escalade, en avril 1597 (45).

C'est pourquoi le Maréchal d'Aumont, une fois maître de Quimper, s'empessa d'augmenter les défenses de la partie haute de la ville. Il avait commencé une citadelle autour de la Tour-Bihan, « qui devait rester au milieu en forme de donjon », et trois éperons formés de terre et de pieds d'arbres, l'un devant la porte de Mez-Gloaguen, l'autre devant le mur Saint-Nicolas (46), le troisième entre ce point et la porte Médard ; mais le départ du Maréchal mit fin à ces travaux.

La porte Saint-Antoine existait encore en 1781. Elle avait seulement 8 pieds d'ouverture ; « sa voûte était de 21 pieds de « long avec feuillures pour trois différentes fermetures, dont la « première servait à un pont-levis à bascule. » (47) Il est probable, comme nous le verrons, que la porte Saint-Antoine n'a jamais été garnie de ses trois portes. — En avant de la porte, se voyaient encore, en 1781, les traces de l'éperon du Maréchal d'Aumont. La porte Saint-Antoine a dû être démolie vers 1781, par suite des travaux dont nous allons parler.

A partir de cette porte, le mur nommé en cette partie rempart de *Saint-Nicolas*, du nom de la chapelle voisine, tourne vers le sud-ouest. Il est dressé sur l'escarpement du Pichery ou Pichiry. — En 1764, il n'y avait pas là, comme aujourd'hui, une chemin carrossable ; mais un simple *sentier pour les gens de pied*, allait de la porte Saint-Antoine à une poterne ouverte vers le bas de la colline, et à laquelle on descendait par un escalier. » Cette poterne donnait accès à la rue *Bily*, aujourd'hui rue Saint-Nicolas, et se nommait porte ou poterne *Bily* (48). Cet escalier et la porte furent détruits, en 1780, quand la communauté de ville abattant au pied de la colline 40 mètres de murailles, et rétrécissant très malheureusement le lit du Stéir aux abords du pont Médard, fit pratiquer un chemin « *commode* » pour établir la communication de la route de Brest à celles de Lanvéoc, Pont-l'Abbé et Pont-Croix qui toutes entraient en ville par la *Terre au Duc* (49).

IV

La porte Médard paraît avoir été une des mieux fortifiées ; elle avait un pont-levis sous lequel passait le Stéir, deux herses qui furent rétablies en 1594, une plate-forme mantelée ; elle était accostée de deux tours. Les défenses de la porte Médard n'existaient plus en 1764 ; et elle-même fut démolie vers 1771.

C'est par cette porte que, au mois de mai 1597, Jean de Jégado, s' de Kerollain, capitaine de Concarneau, exécuta la sortie très imprudente et non moins heureuse, qui mit La Fontenelle en fuite. Jean de Jégado venait « de descendre lui septième, compris « son trompette, à son auberge du *Lion d'or*, près la porte « Médard, quand on cria alarme. » C'est La Fontenelle qui arrive ! « Ses argoulets et carabiniers » ont emporté la barrière du faubourg et « donnent à corps perdu à travers la place Saint-Mathieu. » Jean de Jégado remonte à cheval et sort avec ses cinq hommes et son trompette, suivi de quarante ou cinquante bourgeois. Les assaillants sont 1.000 ou 1.200 ; mais le trompette vaut une armée ! Il sonne la charge... » et si bien « qu'il étonne » les ennemis, c'est-à-dire qu'il leur fait perdre la tête. Ils s'imaginent que les sept cavaliers sont « les avant-coureurs d'un gros « de cavalerie » tant le trompette fait de tapage ! et ils battent sottement en retraite.

Ceux qui admettent ce récit du chanoine (auquel je ne puis croire depuis que le miseur l'a démenti, sans y penser), auront quelque peine à s'en tenir à l'appréciation de Moreau : « L'honneur de cette journée... est dû au S^r de Kerollain. » Soit ! mais pour être tout à fait juste, ne fallait-il pas ajouter : « et à son trompette ? » Comment croire en effet que la vue de sept cavaliers ait pu produire cette ridicule panique ? C'est donc le coup de trompette de ce brave homme, dont l'historien ne nous dit

même pas le nom, qui a déterminé la folle retraite de La Fontenelle, et sauvé Quimper du pillage (50).

A partir de la porte Médard, le mur de ville suivait le Stéir presque jusqu'à son confluent avec l'Odét. En cette partie, le mur n'est pas figuré sur le plan original ; c'est une omission : le mur existait en 1764 ; il est décrit au procès-verbal de 1781, il est tracé, mais inexactement, sur un plan de 1817 : il a été en partie abattu en 1862 ; et aujourd'hui encore il en reste quelques parties debout avec une tour. La reproduction du plan de 1764 a rétabli le tracé du mur ; mais d'après le plan de 1817, et d'une manière peu exacte : le mur est figuré longeant la rivière et sans tours ; au contraire, d'après le procès-verbal des fortifications, le mur s'écartait un peu du bord de l'eau et portait deux tours. Laissons au procès-verbal le soin de corriger le plan :

Le procès-verbal décrit la guérite en encorbellement que nous voyons encore et que le dessin a tant de fois reproduite, et plus loin la poterne ouverte dans le mur et dont nous voyons encore l'arcade ogivale. Cette poterne donnait accès à une ruelle, fermée en 1781 ; mais qui, autrefois, conduisait à une autre ruelle allant, d'un côté à la rue Kéréon, de l'autre aux Cordeliers. Cette ruelle existe encore en partie : elle s'ouvre rue Kéréon, entre les numéros 49 et 53. Elle se nommait ruelle *Saint-Michel* (51).

A 26 toises (52 mètres) de l'épaulement de la porte Médard s'élevait une tour. Elle se voit encore un peu au-dessus du pont Astor, mais couverte d'un épais crépissage, et elle fait partie d'une maison. — 40 mètres plus loin, il y en avait une autre contre l'enclos des Cordeliers : elle a complètement disparu. Elle était saillante de 10 pieds sur la courtine au nord et de 20 pieds sur la courtine au sud. 50 mètres plus loin, le plan figure une troisième tour, à l'angle formé par le mur « en retour d'équerre ». Le mur avait en cet endroit 24 pieds (8 mètres d'épaisseur). « Cette partie forme, dit le procès-verbal, une espèce de citadelle ou ancien château (52).

Cette partie des murs est nommée le *petit château* dans le procès-verbal de la Réformation de 1539 ; le *château de Saint-François* dans le compte du miseur de 1594. Moreau la nomme le *château* (53).

C'est en effet à cet endroit, un peu au-dessus du confluent des deux rivières, que Guy de Thouars avait tenté, en 1209, d'élever le château dont l'Evêque obtint la démolition. C'est au même lieu que plus tard s'éleva la principale défense de la ville, le château commencé par Jean V, et qui ne fut terminé que sous Pierre II, en vertu des conventions passées avec l'Evêque Jean de Lespervez (54). Le dernier reste de cette forteresse était la tour d'angle, de 36 pieds de diamètre, saillante de 24 pieds sur le Stéir, dont nous avons déploré la démolition en 1862. Il n'est pas douteux qu'en s'ingéniant un peu on aurait pu la conserver. L'ingénieur André avait bien trouvé le moyen d'élargir la

rivière sans abattre la tour : il enlevait seulement l'angle du mur un peu plus haut que la tour, et faisait une emprise de l'autre bord de l'eau.

Plus tard, entrés dans la Ville-Close, nous verrons l'espace qu'occupaient la forteresse et ses dépendances.

V

Enfin, la courtine remontait vers l'est entre le Parc Costy et l'enclos du couvent de Saint-François. En cette partie, la courtine était flanquée de tours carrées et rondes ; le mur était large de quinze pieds et les Cordeliers y avaient établi un jardinet (55).

C'est par ce point que Charles de Blois et Jean de Montfort avaient assailli Quimper. C'est là aussi que le Maréchal d'Aumont dirigea l'attaque. On ne connaissait pas encore le tir à ricochet ; le Maréchal « avait fait monter quelques petites pièces de canon et de longues arquebuses » sur le mont Frugy ; et de là il tirait à *feux plongeants* sur ceux qui travaillaient aux retranchements derrière le mur des Cordeliers. Le gardien du couvent nommé La Villeneuve, gentilhomme du Léon, encourageait la résistance de ses conseils et de son exemple : il fut blessé et mourut deux mois après (56).

Le long de l'enclos du couvent, sur le Stéir et du côté du Parc, le mur de ville était l'unique clôture des Cordeliers ; il était même, dès le XV^e siècle, affecté à ces religieux comme une sorte de propriété (57).

Cet état se maintint en droit jusqu'en 1790, comme nous le voyons par le procès-verbal et par le rapport du subdélégué de 1781, et comme il résulte du fait suivant : En 1766, la communauté de ville entreprend de démolir le mur, du côté du parc Costy : Les Cordeliers, par acte notarié du 25 septembre, font sommation au Maire Demizit de cesser ces travaux, parce que ce mur est leur unique clôture. Le Maire répond qu'il a agi sur l'ordre de la communauté de ville, mais ne conteste pas le droit des Cordeliers (58). — En fait, la démolition cessa.

En face du pont Saint-François s'ouvrait la porte de même nom, que Moreau nomme la porte du *Parc-ar-Cos-Ty*. Le plan figure une de ses tours ; elle subsistait encore en 1781, et même en 1811 (59). De ce point, le mur se prolongeait en ligne droite jusqu'à la porte de l'Évêque ou de Sainte-Catherine, un peu en avant de l'alignement des maisons actuelles.

Le plan de 1764 nous représente le mur de ville intact du pont Saint-François au pont Sainte-Catherine. L'état était le même en 1781 ; à ce moment on songeait à le démolir (60) ; mais il ne fut pas donné suite à ce projet ; le mur subsistait tout entier lorsque Cambry visita Quimper, en 1796 ; et chose assez curieuse ! Cambry ne semble pas supposer que ce mur élevé au

midi de la ville, et qui fait obstacle à l'air et à la lumière, devra tomber un jour : loin de là, il conjecture que les « augmentations de la ville se feront au voisinage des quais sur la *Terre au Duc*. » (61) C'est justement le contraire qui devait se produire et s'est produit ; et la partie de la ville voisine du Parc s'est seule complètement modifiée depuis le commencement du siècle.

Au dernier siècle, le mur ne pouvait être abattu de la rue Saint-François au Stéir, puisqu'il formait la clôture du couvent ; mais dès 1766, l'ingénieur André avait songé à l'abattre entre le pont Saint-François et le pont Sainte-Catherine. Son plan n'existe plus ; mais il est référé dans un plan de 1811, conservé aux Archives du Finistère. Toutefois, une raison sérieuse s'opposait à l'accomplissement de ce projet : la ville avait tout intérêt à garder son mur, sauf à faire semblant de l'entretenir, pour se sauver de l'imposition des *fouages* (62).

En 1811, lorsque cette raison n'existait plus, le mur subsistait encore tout entier en cette partie ; il était en la possession de trois ou quatre propriétaires. L'un d'eux, le sieur Rouilly, bâtit une maison vers le milieu (aujourd'hui maison Guibourg), un peu en retrait du mur de la ville ; et cette construction déterminait une heureuse modification du plan de 1766 : d'après ce plan, en effet, les maisons suivant la ligne des vieilles murailles, le Parc fort étroit auprès du pont Sainte-Catherine allait s'élargissant demesurément vers le Stéir. L'alignement de 1811 l'a rendu plus régulier.

VI

La configuration des lieux avait contraint d'enclore dans les murs un trop vaste espace et même des champs et des vergers, vers la partie haute de la ville. Le nom de *Mezgloaguen* donné au quartier haut rappelle cet ancien état des lieux : « Mes-Gloaguen » veut dire en breton le champ, la culture de Gloaguen (63). » Le chanoine Moreau mentionne un vaste espace en culture s'étendant de la rue Obscure à la porte Saint-Antoine, et qu'il nomme le *Jardin du Chapitre* (64).

Nous avons nommé six portes plus la poterne Bily. Sans parler des poternes accostant au moins deux portes, les portes de la rue Neuve et Médard (65), il y en avait plusieurs autres. Nous en avons signalé une dans la vieille muraille, le long du Stéir. Est-ce celle-là que le compte du miseur nomme *porte Saint-Marc* ? C'est ce que je ne puis dire. Anciennement il y en avait une autre dans la courtine ouest du Château. C'est devant cette poterne que « s'ouvrait le pont-levis qui servait à franchir la rivière de Stéir pour aller à la Terre au Duc » (66).

Le compte du miseur nous révèle l'existence d'une poterne donnant « de la cuisine du logement de l'évêque sur les mou-
« lins. » Elle fut maçonnée quand le maréchal d'Aumont menaça Quimper (67).

Enfin, en avant des fortifications, il y avait des barrières au bout des faubourgs. Nous en avons signalé une, celle de la rue Neuve ; nous allons en trouver une autre vers la rue Vis. Le compte du miseur en compte quatre : il en indique l'emplacement en nommant les maisons des particuliers près desquelles elles sont placées. Cette indication, très claire pour les contemporains, ne nous dit rien. Toutefois je serais porté à mettre au nombre de ces quatre barrières, la clôture que le compte du miseur nomme *porte Saint-Marc*, et à entendre par ces mots une barrière posée à Saint-Marc, à l'entrée de la route de Locronan. Il y aurait eu ainsi une barrière à l'entrée de chacune des routes ayant accès à Quimper.

Il y avait ainsi quinze cents mètres de murailles et six portes principales à défendre. C'était beaucoup pour une ville qui, en 1495, n'avait en fait d'artillerie qu'un « gros faulcon de fonte » et une petite couleuvrine, et n'avait pas de poudre (*), dont le gouverneur sous la Ligue avait une garnison de quinze à vingt hommes, de cent hommes au plus (68), dont un canonier et son *coadjuteur* (69) et qui était réduite à ses milices bourgeoises. On s'était avisé de cet expédient singulier : quand l'ennemi menaçait, n'ayant pas assez de soldats à lui opposer, on faisait appel aux maçons ; quatre portes étaient murées et les portes Médard et Sainte-Catherine restaient seules ouvertes (70).

Cette précaution avait des inconvénients : que l'on eut un messenger à faire sortir par un autre point que les portes Saint-Médard et Sainte-Catherine, il fallait le descendre par la muraille (71) ; d'ailleurs, les portes murées devant l'ennemi ne s'ouvraient pas devant les amis ; et c'est ainsi que le sieur de la Grandville de Quinipily arrivant en hâte au secours de Quimper, lors de l'attaque de Lezonnet, courut le risque de ne pouvoir entrer en ville, et dut attendre que l'on démaçonnât devant lui la porte Saint-Antoine (72).

En temps de paix, Quimper apportait peu de soin à ses défenses. C'est ainsi qu'en 1576, au moment où Lavigne et Kermassonnet « huguenots » s'emparèrent en pleine paix de Concarneau, les Quimpérois furent affolés de peur, « car pas une des « portes n'était en état d'être fermée, ni pas un pont-levis en « état d'être haussé (73). »

Dix-huit ans après, en 1594, la guerre civile dure depuis dix ans, et Quimper n'a pas songé à assurer ses défenses. En juillet,

(*) En 1495 Quimper avait, en fait d'artillerie, « un gros faulcon de fonte à teste de serpent sur le devant, du poix de VIII^e lib. (livre) et une petite couleuvrine de fer de V piez de volée... Et quant est de poudre et autres matières ne si en est aucune chose trouvé. » — (*Inventaire au dernier jour de juing 1495*). V. *l'artillerie de Bretagne* en 1495, au 1^{er} vol. des *Archives de Bretagne*, publiée par la Société des Bibliophiles bretons, t. II, p. 123.

En 1534, on était sans doute un peu mieux pourvu, et on acheta des canons et des arquebuses de rempart (Miseur).

Lezonnet arrive à l'improviste : sans sa blessure, peut-être entraînait-il à Quimper (74). La ville se ravise enfin et s'aperçoit que tout est à faire. Les bourgeois se mettent en même temps à *accoustrer* tous leurs ponts, pont Firmin, des Regaires, de la rue Neuve et Médard ; ils réparent, *déroutent*, ou changent les serrures de leurs portes ; ils réparent et *mantèlent* la tour du Moulin de l'Evêché et la plateforme de la porte Médard, dont ils rétablissent le pont levis et les herses ; ils percent d'embrasures la tour Bihan ; ils creusent les deux rivières près de leur confluent ; ils achètent de l'artillerie et des arquebuses ; ils se garnissent de fascines que fournit le bois de Pratanros ; ils brûlent le Lazaron ; ils abattent l'auditoire, les prisons, la cohue du Roi, au-delà du Stéir. Enfin ils tendent sur leurs remparts dix-neuf pièces et demie de toile d'Olonne pour que l'assaillant ne sache où porter utilement ses coups (75). Vienne maintenant le Maréchal d'Aumont avec son armée victorieuse : il trouvera à qui parler !

Le Maréchal arrive le 9 octobre, à quatre heures du matin ; il s'établit dans la rue Neuve, et vient reconnaître la place. La garnison ne compte que cent hommes ; mais les bourgeois, au nombre de 1.300 environ, bordent les murs ; ils font bonne contenance ; ils tirent... et adroitement : un coup d'arquebuse effleure le Maréchal. Il s'irrite contre Lezonnet qui l'a amené à Quimper ; il le traite d'*affronteur* et le menace de *lui faire un mauvais tour*. Le Maréchal prend les bourgeois pour des gens de guerre, il va les traiter en gens de guerre : pour réduire la ville, il fait venir son canon de Crozon. — Soit inutile ! les Quimpérois lui donnent à peine le temps de déposer son artillerie place Saint-Mathieu, et de dresser une batterie sur le mont Frugy ; et, le 12 octobre, la ville capitule. Il est vrai que, parmi les défenseurs de Quimper, ceux qui semblaient les plus animés et le plus pressés de tirer eussent été fort embarrassés de jurer comme le Roi du Papegault, qu'ils avaient chargé leurs armes « loyalement et sans fraude. » Car « il n'y avait que la poudre « dans leurs arquebuses, comme eux-mêmes s'en vantaient « après. »

Il faut lire dans le chanoine Moreau cette comédie... (76) et revenir à notre *promenade*.

VII

Au XVII^e siècle, les murailles étaient possédées par des particuliers, comme nous allons le voir ; mais la ville avait conservé l'habitude de se clore la nuit. Quimper avait un portier qui, chaque soir, devait fermer toutes les portes. En 1676, le portier se nommait Pierre Le Cleiz : un soir il fut assailli dans son service, par des coureurs de nuit ; et c'est l'information faite à raison de ces violences qui nous révèle l'existence du portier (77).

Depuis longtemps, les deux tiers du mur d'enceinte étaient occupés par le couvent des Cordeliers, le Palais épiscopal, l'hôpital général de Saint-Antoine et le Collège ; le surplus des murs, sauf la Tourby et l'espace entre cette tour et le *parc aux canons*, était en la possession (le subdélégué dit la *propriété*) de nombreux habitants (78). Beaucoup de maisons s'appuyaient sur le mur de ville ; quelques-unes seulement payaient une redevance pour cette espèce de servitude (79). D'autres concessions n'étaient que de tolérance. Par exemple, les gouverneurs de Quimper avaient permis à des particuliers de construire des escaliers pour monter sur le mur transformés en jardin ou promenoir, d'y percer des portes, d'y élever des clôtures au droit de leurs propriétés, ou même des kiosques sur les tours (80). En résumé, les murs étaient en 1781, à peu près dans l'état où nous voyons aujourd'hui ce qui en reste.

Les propriétés privées s'étendaient à l'intérieur jusqu'au pied des murs ; la communauté de ville rendant aveu collectif pour les habitants s'inféodait de ce terrain ; et ses aveux étaient reçus de temps immémorial (81).

La ville s'inféodait aussi à l'Evêque et le prélat au Roi des dépendances extérieures des murs, les douves et la contrescarpe : la ville y avait, comme nous l'avons vu, un champ de foire, une fontaine d'eaux minérales, une promenade, une route (devenue la rue des Douves), la promenade du Parc et le chemin commencé du Pichery. Cette situation était conforme à l'arrêt du 15 décembre 1693, qui, malgré le réformateur du domaine royal (Bougis) et sur la plaidoirie d'Hévin, avait reconnu l'universalité du fief de l'Evêque.

Un siècle après, le régisseur du Roi remet tout en question. Il renouvelle et exagère les demandes de Bougis : il imagine de réclamer pour le Roi non-seulement les murs et les fortifications ; mais une zone de neuf pieds à l'intérieur des murs, les douves (même comblées) et les glacis à l'extérieur. Un arrêt du Conseil du 12 octobre 1780 ordonne « le plan des murs, fossés, « remparts et fortifications de la ville de Quimper et du château de la Tourby, ensemble des neuf pieds de l'intérieur des « murs, etc. »

On peut comprendre l'émotion que cet arrêté répandit dans la ville. Ce ne sont plus seulement, comme en 1683, les droits de l'Evêque et de la communauté qui sont en cause, mais chaque propriétaire le long des murailles se sent menacé de déposséder. — Le régisseur du Roi entend bien que les concessions gratuites et de tolérance cessent ; et, si le domaine du Roi est reconnu sur la zone intérieure de neuf pieds, cette zone va être *afféagée* ; et à quel prix chacun devra-t-il payer le maintien de sa propriété ?...

Le domaine du Roi à Quimper a été engagé au comte de Toulouse par acte du 4 juin 1716 (82). Le duc de Penthièvre, son fils,

est aujourd'hui à ses droits, et son régisseur fait connaître que si la zone de neuf mètres est reconnue au Roi, il fera des afféagements. Bien plus ! L'ardent régisseur du Roi à Quimper propose déjà des *afféagistes* !

L'opération ordonnée se poursuit du 21 mai au 6 juillet 1781, sous la présidence de M. Le Goaezre, subdélégué de l'Intendance. Le plan et le rapport de l'Ingénieur se font par fractions. Les intéressés sont appelés et discutent contre le régisseur ; aucun ne manque à l'appel. Le duc de Penthièvre, engagé du domaine, l'Evêque, la communauté de ville représentée par son Maire et sept commissaires, comparaissent tour à tour. La communauté, qui a tenté plus d'un empiètement sur le fief de l'Evêque, est heureuse cette fois d'abriter son droit derrière celui de l'Evêque ; — elle se plaint des régisseurs sulbaternes, « inquiets, « trop souvent malintentionnés » ; elle réclame énergiquement pour ses promenades, son hôpital, son collège si florissant, et enfin pour les habitants ; après quoi ceux-ci comparaissent eux-mêmes et présentent leurs observations particulières. Le régisseur semble sentir que le terrain se dérobe sous ses pieds, car il discute sur des *pointes d'aiguilles*, et quelquefois aigrement ! Un jour même « il manque au président avec la dernière indécence », et celui-ci renvoie l'audience au lendemain. Le subdélégué résume très clairement toutes ces plaidoiries.

Il ne paraît pas que la question posée si malheureusement ait reçu une solution judiciaire. Peut-être le rapport du subdélégué, œuvre remarquable de discussion et d'indépendance, a-t-il mis fin au débat ? Peut-être la Révolution a-t-elle clos cette instance comme tant d'autres ?

Il y a cent ans, le nom de Bontant, ce préposé du régisseur, si fiscal, si « malintentionné » était maudit à Quimper. Pour nous, qui n'avons plus rien à craindre de sa *fiscalité*, pardonnons-lui les alarmes qu'il a causées à nos devanciers ; et remercions-le d'avoir provoqué l'information si instructive que nous venons de parcourir.

Nous avons fait le tour des murs et nous sommes revenus à notre point de départ auprès de la porte de la rue Neuve ou *Sainte-Catherine* : entrons dans la *Ville close*.

NOTES DU CHAPITRE II

- (1) Subdélégué. 2 et suiv.
- (2) Evêque. 1745. Nous reviendrons sur ce point.
- (3) LOBINEAU, p. 195.
- (4) J'emprunte ce qui précède à M. LE MEN, p. 177-179. L'auteur,

plus complet que Dom LOBINEAU, cite notamment le Cartulaire du Chapitre de Quimper, n° 56. — Voir aussi HÉVIN, p. 61 et suiv.

(5) Sur les six brèches. ALBERT LE GRAND. *Vie du B. Jean Discalcéat*, § VIII. — Sur le reste LOBINEAU, p. 336 et *Preuves*, col. 560. — Lobineau met le premier siège en 1344, le second en 1345. Il ne semble pas douteux que Charles de Blois a pris Quimper au printemps de 1345 (nouveau style).

(6) Encore arrivait-il quelquefois que le Roi détournât le *billot* de sa destination naturelle, comme il fut fait à Quimper en 1494. Cette année, le roi Charles VIII fit don du *billot* à l'Evêque, pendant six ans, pour la réparation de la cathédrale ; voir dans M. LE MEN, p. 244 et 245, le débat qui s'en suivit.

Sur le *billot*, Voir DENISART. V° *Impôt et billot*. « Au dernier siècle, le droit était de 42 s. 10 d. par barrique contenant 120 ports d'eau de vie ou de vin crû hors de Bretagne, et de 11 s. 5 d. par barrique de vin breton, bière, cidre et poiré. »

La plupart des détails qui suivent sont extraits du *Fonds du Chapitre* S^{ie} G. 92.

Je trouve cependant le procès-verbal du capitaine Henri du JUCH, S^{ie} E. Carton 461 ; et les lettres patentes de la reine Anne se trouvent Série E. Titres de la ville de Quimper.

Hervé du Juch, s^r de Pratanroux, capitaine de Quimper, mourut le 4 des ides de septembre 1501 et fut inhumé aux Cordeliers (Nécrologe des Cordeliers). Il a été omis à la liste des capitaines dressée par M. de Blois (I, p. 415).

(7) Le château de Kimerc'h était en Bannalec. FRÉMINVILLE. Finistère. T. II., p. 157 et suiv. — L'auteur donne le dessin et la description de ce château fort et apprend qu'il a été entièrement rasé en 1828, par son possesseur !!! — Le seigneur de Kaynmerc'h était, en 1494, gouverneur de Quimper. Voir ci-dessus Ch. I^{er}. II.

(8) LOBINEAU. *Preuves*, col. 658.

(9) M. LE MEN, p. 151 et 167.

(10) Miseur et MOREAU. Le procès-verbal indique quatre degrés ailleurs qu'aux portes.

(11) MOREAU, p. 202.

(12) Procès-verbal. I. V°. — Subdélégué, p. 20. Moreau, qui la visita avec Mercœur, ne lui donne pas son nom, mais indique seulement sa situation, quand il l'appelle la tour du coin. M. de Blois réserve le nom de *Furic* à la tour dont je vais parler. I, p. 414.

(13) Procès-verbal, 2 r°.

(14) Miseur. 1594.

(15) Donation du 27 mars 1749 par la Dame Gardé aux Dames de charité.

(16) M. DE BLOIS, I, 414. MOREAU, p. 221 « la tour Nevet ; au-dessus de Toul-al-Laër, quartier des Anglais... » c'est-à-dire aux Regaires, p. 213.

(17) MOREAU, p. 178. P.-V. 39 v°.

(18) Ce nom est apparemment celui du seigneur de Nevet, gouverneur de Quimper en 1386.

(19) P.-V. 40 v°. La première ruelle longeait le jardin d'une maison prébendale dont nous parlerons plus tard.

(20) Ils furent essayés le 16 janvier de cette année. Ce détail est fourni par délibération du Conseil municipal de ce jour.

(21) MOREAU, p. 169.

(22) Proc.-verb., 44, r°.

(23) Miseur. 1594.

(24) Id. Le Capitaine Jean du Quellenec, s^r de Saint-Quérec, demeurait place Maubert, vis à vis de la Croix. MOREAU, p. 212. — En 1781, l'indemnité de logement du gouverneur était de 600 livres. Subdélégué, p. 22.

(25) Proc.-verb., 39, v°, 40 r°.

(26) Subdélégué, p. 22.

(27) Miseur (1487-1494) cité par LE MEN, p. 290.

(28) Subdélégué, 29, v°.

(29) Le P. MAUNOIR. Rapport sur les dix premières années de ses missions adressé au Père général en 1655. Manuscrit.

(30) Sur tous ces points, voir P.-V. 41 v° et 3 r° et Subdélégué, p. 16.

(31) Comité de surv. de Quimper.

(32) P.-V. 41 r° Subdélégué, 16.

(33) MOREAU, p. 259. Subdélégué, 17.

(34) Subdélégué, 17.

(35) Sépult. de la Chandeleur.

(36) Subdélégué, 17.

(37) CAMBRY, II, 242.

(38) Com. de surv. — Quelle sollicitude maternelle ! Heureuse la ville de Quimper si son Comité ne s'était occupé que de ces vêtillies !...

(39) P.-V. 4, r°.

(40) Miseur, 1594. *Les hôpitaux de Quimper*. Bull. T. X, p. 308.

(41) Chap. 1^{er}. II.

(42) Chan. MOREAU, p. 211.

(43) Rapp. cité plus haut, à propos de la Tourby. — Au dernier siècle, nous retrouvons le nom de Lazaron dans un acte du 7 août 1743. Décès de D^{lle} de la Bouexière du Lazaron. Saint-Sauveur.

(44) MOREAU, p. 14 et 15. Ci-dessus, Ch. I^{er}. II.

(45) MOREAU, p. 306. — Cependant Charles de Blois et Jean de Montfort (en 1345), attaquèrent du côté de la rivière, vers le Parc.

(46) « Appelé l'éperon des Chambrières » parce qu'elles y portèrent toujours la hotte. MOREAU, p. 259. Le Miseur (1597) le nomme ainsi. Il y avait un 4^e éperon vis-à-vis du Château.

(47) Procès-verbal, 23 v°.

(48) Miseur. La poterne n'est pas nommée dans le procès-verbal des fortifications ; mais il est fait mention de l'escalier supprimé.

(49) Subdélégué, 18.

(50) MOREAU, p. 312 et suiv. Nous avons déjà remarqué que le cha-noine a poétisé l'intervention, fort heureuse cependant pour Quimper, de Jean de Jégado. V. ci-dessus, Chap I^{er} V. — Procès-verbal, 21 v°, 22 v°.

(51) Procès-verbal, 19 v°. La cour de la maison n° 57 de la rue Kéréon est très curieuse à visiter : on y voit dans l'épaisseur du mur une fort belle casemate avec trois rangs de meurtrières. — La ruelle Saint-Michel débouche aujourd'hui rue Astor dans l'allée de la maison n° 20.

(52) Pr.-Verb. 18 v°. Dans la première tour il y a aujourd'hui l'atelier d'un photographe.

(53) MOREAU, p. 259. V. au commencement du Chapitre.

(54) Procès-verbal, 18 R°.

(55) 18 R°.

(56) MOREAU, p. 180.

- (57) Ord. du duc François II du 8 mars 1473. Arch. dép. Fonds des Cordeliers.
- (58) Enregistrement, vol. 164, 28 septembre.
- (59) Procès-verbal 17 v°. — Plan du Parc. Arch. dép.
- (60) Subdélégué, 26.
- (61) CAMBRY, II, p. 331.
- (62) Subdélégué, 26.
- (63) M. DE BLOIS, V. p. 4.
- (64) MOREAU, p. 258.
- (65) Miseur.
- (66) M. DE COURCY. — Itin. de Nantes à Brest. Quimper, p. 258.
- (67) Miseur, 1594.
- (68) MOREAU donne le premier chiffre (p. 60), et plus loin il dit que le duc de Mercœur envoya à Quimper un détachement de cent hommes.
- (69) Miseur, 1594.
- (70) MOREAU, p. 180.
- (71) MOREAU, p. 173.
- (72) MOREAU, p. 179. — MISEUR, 1594.
- (73) MOREAU, p. 65.
- (74) MOREAU, p. 178.
- (75) Miseur, Bull. XII, 2^e p., 144.
- (76) Chap. XXX.
- (77) Arch. dép. B. 6. Un de ces coureurs est appelé M^e (Maître) Salmon, sans que nous sachions sa qualité. — A la même époque 1681-1682) Quimper avait un *réveilleur de nuit* nommé François Varré. Il fut, un soir, battu par des *ribleurs de pavé* (coureurs de nuit), et, à ce propos, le siège donna ordre d'informer, et statuant réglementairement, fit défense aux habitants de recevoir chez eux des écoliers sans faire inscrire leurs noms au greffe, de permettre qu'ils portent des armes, et de les laisser sortir la nuit, après 9 heures en hiver et 10 heures en été, sous peine d'un écu d'amende. Arch. dép. B. 21.
- (78) Subdélégué, 10, 11, 14, 15.
- (79) Cette situation était ancienne puisque la maison qui touchait la porte des Regaires (aujourd'hui maison Govin) était imposée avant 1530.
- (80) P.-Verb. *passim*, notamment, 17 v°, 23 r°.
- (81) Subdélégué, p. 6. Aveux de la ville et de l'Evêque. Arch. dép.
- (82) Subdélégué, 6.

CHAPITRE III

La Ville Close.

I

Nous franchissons la place qu'occupait la porte Sainte-Catherine, supprimée en 1753, et nous sommes dans l'ancienne Ville Close.

Cette rue sinueuse qui s'ouvre à notre gauche, conduit à la rue et au couvent de Saint-François. Le plan la nomme inexactement rue *Dorée*. Son nom est rue *Douaric*. L'aveu de l'Evêque de 1682 la nomme en breton rue *an Douar* (1). André la rectifie et l'élargit, bien loin de la supprimer. Cette voie secondaire, mais fort utile, n'existe plus : on en voit seulement l'amorce dans la rue *Saint-François*.

Nous avons à notre droite le palais épiscopal. Celui que figure le plan n'est pas le même que nous voyons aujourd'hui. De 1507 à 1518, Claude de Rohan, à la suite du modeste « *bâtiment* de Rosmadec », avait élevé le somptueux « *logis* de Rohan. » En 1595, le bâtiment de Rosmadec et une partie du logis de Rohan furent brûlés (2). On tarda à faire les réparations nécessaires ; et, en 1617, le mur de ville s'écroula entraînant dans sa chute la partie du logis de Rohan qui s'appuyait sur lui (3). En 1619 et 1623, deux arrêtés du Parlement ordonnèrent à la communauté de ville de reconstruire le mur ; et il servit encore de soubassement au nouveau palais épiscopal dont l'édification commença aussitôt. Enfin, en 1778, au cours de grandes réparations, le mur de ville tomba de nouveau (4) ; et presque tout ce qui restait du logis de Rohan disparut, pour faire place à des bâtiments s'étendant vers l'est et appuyés sur le mur de ville transformé en terrasse. Il ne reste plus du *logis de Rohan*, à l'extérieur, qu'une étroite façade que signalent deux fenêtres du XVI^e siècle, et, à l'intérieur, que la charmante tour de l'escalier.

Mgr Conen de Saint-Luc, quand il reconstruisait le palais épiscopal en 1780, ne se doutait pas que, quelques années plus tard, on pourrait écrire : « Le beau bâtiment de l'Evêché sert « aujourd'hui d'auberge : on y reçoit les étrangers dans des « appartements vastes, propres, bien éclairés, meublés avec « recherche... » Et Cambry (car il est l'auteur de ces lignes) s'applaudissant d'avoir trouvé si bon gîte, ajoute : « Les tabagies « de la Bretagne et même de la France entière donnent du prix « à ces maisons commodes » (5). C'est donc pour le mieux !...

Cambry aurait pu ajouter que la salle synodale était transfor-

mée en salle de danse. Les portraits de Benoît XIV et de onze évêques entourent cette salle. Brûler les images des vieux évêques de Cornouaille, en même temps qu'on jetait leurs cendres au vent, était une œuvre patriotique ! Le peintre Valentin habitait alors Quimper. Il dut recourir à la ruse pour sauver les vieux portraits. Il fit remarquer que leurs cadres de bois sculpté ornaient la grande salle et obtint qu'on les laissât en place ; puis il recouvrit les portraits de toiles sur lesquelles il peignit Apollon et les Muses. Quand l'Evêché fut rendu à sa première destination, Valentin enleva ses peintures, et les évêques reparurent dans leur palais purifié. Aujourd'hui encore ceux de ces portraits (au nombre de six) qui n'ont pas été restaurés, gardent la marque des pointes qui servirent à fixer sur leurs cadres les toiles protectrices de Valentin.

A notre droite, voilà l'église cathédrale. Elle n'a pas le même aspect qu'aujourd'hui ; elle est encombrée d'échoppes en appentis qui s'appuient contre ses murs, même à côté du portail principal. Cet état datait de la construction de la nef (6). Au XVI^e siècle, toutes ces boutiques (*boticæ*) étaient la propriété du chapitre ; quelques-unes étaient données en location, d'autres arrentées. En 1670, le chapitre avait dix-sept locataires (7).

Contre le mur nord de l'église s'élevait un élégant ossuaire du XVI^e siècle. Il a été mal à propos compris dans la condamnation très-justement prononcée contre les échoppes voisines. Une croix de pierre marque aujourd'hui sa place.

Les tours commencées en 1424 (8) n'étaient pas couronnées de leurs flèches et allaient les attendre encore près d'un siècle. C'est seulement en 1856 que Quimper a pu admirer les flèches construites sur les dessins et sous la direction de M. Bigot, architecte diocésain. Il faut rappeler cette date et le nom de l'architecte. Trente années ont paré les flèches de la même teinte que les siècles avaient donnée aux tours ; flèches et tours semblent contemporaines. Parmi ceux qui sont mieux informés de l'âge des flèches, plus d'un, en les admirant, les attribue à M. Viollet-le-Duc. Double méprise, toute à l'honneur de l'architecte quimérois, notre confrère (9).

Devant nous, s'ouvre la place Saint-Corentin.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'au dernier siècle la place Saint-Corentin a porté le nom de *Tour du Châtel*, en latin *Turnus* ou *Circuitus Castri* (10). Ce nom rappelait le souvenir et le site du *Château* que le roi Gradlon donna à Saint-Corentin pour bâtir son église ; et il marquait les limites de la première enceinte fortifiée de Quimper, élargie au XIII^e siècle. Le *château* de Gradlon paraît avoir été situé vers l'angle que forment l'Odet et le ruisseau de *Frouit* ou de *Penruic*, qu'un titre du XIV^e siècle nomme le *ruisseau du château*. (*Frouitquestell* 1336) (11). L'enceinte s'étendait à l'ouest jusqu'à l'entrée de la rue *Kéréon* et de la rue du *Guéodet*. Au bout de chacune de ces rues, il y avait

une porte. Celle de la rue *Kéréon* est mentionnée dans nombre d'actes sous le nom de *Porta Lapidea* en latin, *Porz-Men* en breton, c'est-à-dire *Porte de pierre* : elle n'est plus figurée au plan de 1764. Quant à la porte du *Guéodet*, beaucoup de personnes vivent à Quimper, qui, comme celui qui écrit ces lignes, ont passé sous son étroite ogive.

Le *tour du Châtel* était autrefois le quartier aristocratique et surtout le centre de la vie à Quimper. C'était le point d'intersection des principales voies de la ville. La cathédrale, des hôtels de gentilshommes, des maisons prébendales l'entouraient. Le sénéchal Jacques Laurent, resté fidèle au Roi, demeurait, avant la Ligue, à l'angle de la place et de la rue des *Regaires* ; au dernier siècle, le sénéchal Hervé de Silguy habita et mourut dans une des maisons de la longère ouest entre la rue *Kéréon* et l'angle sud-ouest (12).

A cet angle de la place était une maison prébendale, dite *hôtel de Lestulan*. On en voit une autre dans la maison qui fait l'angle de la rue du *Guéodet* et de la rue *Obscure* (13). Enfin il y en avait une troisième, qui fut occupée par le chanoine Moreau, à peu près sur l'emplacement de la Mairie ou de la cure actuelle (14).

C'était au *Tour du Châtel* que se trouvaient les auberges et les tavernes les mieux achalandées. A l'angle sud-ouest pendait, en 1594, l'enseigne de la *Grand'maison* (aujourd'hui *hôtel du Lion d'or*) (*).

En 1551, la taverne à la mode tenue par Denys Perrault, *marchand notable*, était à l'angle de la rue Obscure, aujourd'hui rue *Royale*. Cette taverne était le rendez-vous des gentilshommes de loi et bourgeois notables ; aux beaux jours, une table était dressée devant la porte sur la place ; et des chanoines, en revenant de l'office, ne dédaignaient pas de s'y arrêter acceptant et rendant les *santés* qui leur étaient offertes (15).

Depuis plusieurs siècles et très certainement depuis la construction de la nef de la cathédrale, l'église décrit sur la place un angle prononcé qui la partage en deux. Chacune de ces parties de la place a son histoire.

(*) Ces vieux noms de *Grand'Maison* et de *Lion d'Or* se retrouvent en nombre de villes. En 1594, Quimper avait aussi son *Lion d'Or* ; mais cette hôtellerie était sur la place Médard (MOREAU, p. 313). Les titres du propriétaire du *Lion d'Or* actuel nous apprennent que l'hôtel portait encore le nom de la *Grand'Maison* en 1781.

C'est au *Lion d'Or*, place Médard, que descendit le sieur le s^r de Grandville quand il vint porter secours à la ville contre Lezonnet (BULL. XII, p. 148). De même Jean de Jégado quand il vint secourir la ville contre La Fontenelle. MOREAU, p. 313.

Lire au BULL. XII, p. 148, le curieux débat auquel donna lieu la dépense faite par le sieur de Granville et sa troupe.

II

Sur celle qui s'étend devant la porte principale de la cathédrale, le *parvis* proprement dit, se tenaient les marchés, mercredi et samedi de chaque semaine (16).

L'Evêque avait commencé dès 1209 à bâtir une halle dans la *ville close* (17). Le roi en avait eu deux successivement dans la Terre au Duc (18). La seconde, bâtie en 1510, était neuve, quand, comme nous l'avons vu, les bourgeois de Quimper firent la folie de l'abattre, en 1594 (19).

De ce moment jusqu'à 1845, Quimper n'eut plus de halle et les marchés se tenaient en plein air (21). Devant la porte de la cathédrale était le marché au pain (20) ; vers le bas de la place, se vendait le poisson (22). C'est au *marché au pain* que se faisaient les feux de joie aux jours de réjouissances publiques (23).

« La veille, le maire de la ville ou au moins deux anciens syndics étaient venus prier M. l'Evêque et M^{rs} du Chapitre de mettre le feu. Le lendemain, après le *Te Deum* chanté à la cathédrale, M. l'Evêque en chappe et mitré, assisté de deux archidiaques en chappe, M. le chantre aussi en chappe, portant son bâton, et les sous-chantres aussi en chappe, la croix les précédant, sortaient processionnellement de l'église en chantant l'*Exaudiat*. » M^{rs} du présidial suivaient ; le peuple venait ensuite. « Les héralds de la ville en grand costume, casaque de satin blanc doublées de bleu, semées d'hermines avec les écussons de la ville brodées par devant et par derrière, armés de pertuisanes et portant la bandoulière, tenaient en mains des flambeaux de cire blanche allumés, — que M. le Maire et autres anciens syndics présentaient à M. l'Evêque, à M. le Chantre, aux Archidiaques et à l'ancien (au doyen) des chanoines, qui mettaient le feu en même temps. » (24).

En 1745, au lendemain de Fontenoy, un *Te Deum* fut ordonné par le Roi et un feu de joie suivit. Cette double cérémonie s'accomplit sans la présence du Présidial. Le Sénéchal, au lieu de répondre à l'invitation de l'Evêque, faisait au même moment chanter un *Te Deum* à l'église des Cordeliers (25).

Ce fut pour les Quimpérois un scandale plutôt qu'un étonnement, car la place Saint-Coréentin, avait déjà été le théâtre de bien d'autres actes d'hostilité du Présidial contre l'Evêque.

A la fin du XVII^e siècle, le Roi avait ordonné la réformation de son domaine. L'Evêque rendit aveu, le 14 juillet 1682 ; il employa dans sa déclaration *l'universalité de fief et de juridiction* sur la Ville Close et le territoire suburbain que nous avons délimité plus haut (*). Bougis, préposé à la Réformation, impunit l'aveu. Une première sentence intervint qui ne satisfait personne ;

(*) V. INTRODUCTION.

Bougis et l'Evêque en relevèrent appel. C'est à cette occasion qu'Hévin rédigea l'important mémoire inséré au Chapitre II de ses *Questions féodales*.

On lit à la première page de ce mémoire que « les présidiaux « de Quimper se couvrent du nom de Bougis et sont les véritables parties appelantes » (26). Ce qui est certain, c'est que le présidial crut le moment favorable d'entrer en lutte avec l'Evêque. En 1683, de nuit, et par surprise, un poteau, avec carcan aux armes du Roi, fut planté au milieu de la place, au marché au poisson. Bien plus ! la communauté de ville, s'associant à l'entreprise des présidiaux, appliqua ses armes au-dessous de celles du Roi ; « par où comme dit Hévin, les habitants d'hommes de fief proche du Regaire, s'érigeaient en seigneurs supérieurs » (27). Tentative ridicule !... L'Evêque, seigneur haut justicier, prit des conclusions incidentes de ce chef ; et l'arrêt du 15 décembre 1693, qui statua sur le double appel, ordonna que les armes de la communauté seraient remplacées par celles de l'Evêque.

Qui l'aurait cru ? Comme pour prendre une revanche éclatante, en 1694, le Présidial fait planter à demeure une potence aux armes du Roi devant la porte de la cathédrale. Nouvelle protestation de l'Evêque : nouvel arrêt du Parlement ordonnant l'enlèvement de la potence (4 octobre). Mais l'arrêt a omis de fixer un délai pour l'exécution ; la potence reste en place ; et il faut un second arrêt (12 novembre 1694) qui, d'une manière générale, fasse défense au présidial d'élever une potence sur les terres de l'Evêque.

Cette victoire de l'Evêque met fin à la campagne ; mais la guerre va recommencer bientôt.

L'Evêque a une mesure particulière en pierre déposée sous le grand portail de la cathédrale, à l'endroit qu'on nommait le *Porcher du baptême*. En 1742, pendant une absence du prélat, les présidiaux en font piquer les armoiries, et veulent même faire enlever la mesure. Mais les juges du Regaire tiennent bon et la mesure reste en place (29).

En 1745, le poteau du roi planté en 1683, est vermoulu. Le sénéchal Hervé de Silguy le fait remplacer. L'Evêque aurait pu se contenter, comme en 1693, de faire peindre ses armes sur le nouveau poteau ; il fait autrement : il fait planter un poteau à ses armes ; mais *en lieu moins éminent*, tout-à-fait au bas de la place et à trente pas du poteau royal.

Le Sénéchal, qui demeure dans une maison voisine, s'oppose par menaces à ce qu'il nomme une usurpation ; et, sans avertir l'Evêque, il adresse sa plainte au Gouverneur de la province, sous la forme d'un long et compendieux rapport. Mais le Gouverneur (et c'était de toute justice) communique le rapport à l'Evêque qui répond... et victorieusement.

Pourquoi tant de récriminations ? — Le Sénéchal reconnaît

lui-même que l'Evêque a eu jusqu'à 1675 un poteau avec collier *incrusté* dans le mur de l'Evêché, à la porte de l'auditoire des Regaires. Si ce poteau n'existe plus, c'est qu'on a refait les jambages de cette porte. L'Evêque a compris le *poteau avec carcan* dans les aveux ; et cette déclaration a été reçue sans aucune difficulté. Il a donc le droit et la possession du poteau (30).

N'importe ! voilà la guerre allumée ! et le Sénéchal, renouvelant toutes les contestations jugées contre Bougis par l'arrêt souverain de 1693 ! Les choses en vinrent à ce point que Mgr Farcy de Cuillé ayant récusé le présidial pour suspicion légitime, la récusation fut admise et les affaires de l'Evêque renvoyées au présidial de Vannes (arrêt du 31 août 1745). — Plus tard, Mgr Conen de Saint-Luc fit de même ; et nous trouvons au pied de sa requête du 8 mars 1779, des conclusions du procureur général Caradeuc de la Chalotais, demandant le renvoi des affaires de l'Evêque à Vannes. La lutte renouvelée par le Sénéchal a produit pour lui-même une défaite complète, pour l'Evêque beaucoup d'ennuis, et pour nous deux *mémoires* très instructifs. — Le profit est pour nous seuls... auxquels le Sénéchal ne pensait pas.

Vers l'entrée de la rue Kéréon, le plan figure la *place de maisons incendiées*. Elles ont brûlé dans la nuit du 17 au 18 juin 1762. — L'une d'elles était l'habitation de la dame de La Roque-Kerandraon, veuve du greffier du Présidial et des Regaires, mort depuis quelques mois. Son successeur, Jacques-Corentin Royou de Pennanrun, cousin, puis beau-père de Fréron, ne s'était pas pressé de prendre livraison de ces archives ; et la dame Kerandraon en était restée dépositaire. « Le feu consuma généralement tous les « titres et papiers des deux greffes ». Ces papiers brûlaient encore, le 1^{er} juillet, quand le sénéchal des Regaires, René Guesdon de Clécunan, dressa procès-verbal de l'incendie (31). Cet incendie, que les pompiers du temps laissent se perpétuer pendant douze jours, a été une perte irréparable pour l'histoire de Quimper.

III

L'autre partie de la place prenait, à certains jours, un aspect sinistre : c'est devant l'entrée de la rue *Obscure* que se dressait la potence.

Cette partie de la place a été originairement la *paradis*, c'est-à-dire le cimetière de la cathédrale. C'est un point sur lequel le Sénéchal et l'Evêque sont d'accord en 1745 ; mais la place avait perdu cette affectation depuis longtemps, bien que le Sénéchal constate (en 1745) « qu'on y voit encore ce qui peut désigner « un ancien cimetière » (32).

Aux derniers siècles, les inhumations ne se faisaient plus que dans un cimetière de dimensions très restreintes, puisque, en longueur, il ne s'étendait que de la porte latérale du bas au

croisillon du transept : il comprenait l'ossuaire dont j'ai parlé plus haut. Le reste de la place était, comme aujourd'hui, livré au public.

Si l'on s'étonne de cette exiguité du cimetière de Saint-Corentin, qu'on se rappelle qu'il y avait dans la Ville Close un autre cimetière, celui de Saint-Nicolas, au quartier de Mez-Gloaguen ; et, hors des murs, il y en avait trois ; celui de Sainte-Thérèse ou Sainte-Catherine, très ancien et antérieur à la Ligue, au pied du mont Frugy, celui de Saint-Primel, consacré en 1687, et celui de Saint-Louis, qui datait au moins de 1748.

Ces cimetières seraient insuffisants aujourd'hui : ils suffisaient autrefois ; les concessions n'étaient pas en usage dans les cimetières, et les inhumations dans les églises et chapelles étaient nombreuses. A Quimper notamment, le couvent des Cordeliers tout entier, cour, église, cloître, a été, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, une vraie nécropole (34).

Cependant, chaque année, le 2 novembre, jour que l'Evêque consacre plus spécialement à la prière pour les morts, le clergé de la cathédrale, suivant un usage immémorial, fait en procession le tour de cette partie de la place. C'est une habitude en beaucoup de paroisses de faire ainsi une visite au cimetière. La procession de Quimper n'a pas, selon nous, une autre origine.

Toutefois, le chanoine Moreau pensait autrement :

Il dit que 1400 personnes ayant été massacrées par les soldats de Charles de Blois, lors de la prise de la ville, en 1345, il fut creusé sur le *Tour du Châtel* de grandes fosses où les corps furent jetés en monceaux. Il ajoute que cette procession du 2 novembre est un pieux hommage rendu à la mémoire des malheureux massacrés (p. 13).

Ainsi, au temps du chanoine, la place n'était pas un cimetière ; bien plus, d'après lui, deux siècles et demi auparavant, elle ne servait pas aux sépultures ; les victimes de la fureur des soldats de Charles de Blois et de la coupable insouciance de leur chef, ont été seules et par exception inhumées dans le sol de la place.

Le chanoine Moreau est-il bien informé ?

En ce qui concerne la procession, M. Le Men a écrit : « Ce qui est certain c'est que cette procession avait lieu au moins « depuis le XIV^e siècle. » Et il met en note : (Processio) *in crastino omnium Sanctorum in circuitu castri* (Procession le lendemain de la fête de tous les Saints au tour du Châtel). Cart. de Quimper, n° 31 » (35). Or M. Le Men s'est mépris sur la date de l'écrit qu'il cite ; et le Cartulaire lu attentivement, bien loin de le confirmer, va démentir le récit du chanoine.

Le Cartulaire de Quimper est déposé à la Bibliothèque nationale ; mais la Bibliothèque de Quimper possède une copie de ce document faite avec un soin extrême. On y trouve f° 59 v° et f° 60 r° une longue délibération du Chapitre mentionnant : 1° les jours de fêtes doubles et semi-doubles ; 2° les processions aux-

quelles assiste le Chapitre. Une de ces processions est indiquée comme il est dit plus haut, et c'est assurément ce texte que M. Le Men a reproduit.

La délibération du Chapitre est de 1278, antérieure de soixante-six ans à la prise de Quimper par Charles de Blois. Aucun doute ne peut s'élever sur la date de la délibération que suivent d'autres délibérations antérieures à 1345. Donc la procession du 2 novembre n'a pas été établie en mémoire des habitants massacrés cette année (36).

Mais une question en amène une autre et de toute autre importance : Le chanoine Moreau s'est mépris sur l'origine de la procession du 2 novembre ; est-il bien certain que des habitants de Quimper aient été massacrés par les soldats de Charles de Blois ?...

Beaucoup se sont posé cette question sans l'examiner : elle vient enfin d'être étudiée à fond et résolue. Dom Plaine, bénédictin de Ligugé, a eu cet honneur. Qu'on lise sa dissertation insérée par lui dans la *Revue des Questions historiques*, et on demeurera convaincu que le massacre de Quimper est une fable sinistre imaginée, en 1394 seulement, par un chroniqueur dévoué à la maison de Montfort ; et, depuis, répétée sans examen par les uns, complaisamment exagérée par les autres (*).

IV

Depuis 120 ans, quelques rues ont été élargies ou rectifiées, mais pas une seule n'a été ouverte dans l'ancienne enceinte, et peu de rues ont changé de noms.

J'ai déjà nommé la rue du *Guéodet*, à l'angle nord-ouest de la place Saint-Corentin. Voici à l'angle opposé, au nord de la cathédrale, la rue du *Froul*, qui prend son nom du ruisseau de *Pennruic* nommé aujourd'hui *Froul* : cette rue nommée quelquefois rue du *Chapitre*, nous conduit à la rue *Toul-al-Ler*, dont le nom est conservé. Ce nom s'écrivait anciennement *Toul-al-Lazr*, c'est-à-dire le *Trou-du-Cuir*, du voisinage des tanneries dont nous avons parlé. La rue *Toul-al-Ler* du plan figure les deux branches d'une *équerre* : l'une vers la rue du *Froul*, l'autre vers l'angle nord-est de la place Saint-Corentin. Entre elles se trouve la place dite aujourd'hui *Toul-al-Ler*, auparavant place de l'*Equerre*. La partie de la rue *Toul-al-Ler* allant de la place à la rue du *Froul* s'est appelée autrefois rue *Treus*, c'est-à-dire

(*) *Revue des Questions historiques*, 21^e livraison. Janv. 1872. p. 41. J'ose reprendre en sous-œuvre le travail du savant Bénédictin ; et je veux suivre de proche en proche le récit du massacre de Quimper, de 1394 jusqu'à nous. J'espère démontrer que Charles de Blois ne fut pas « le dévot consciencieusement cruel », — « le bigot sanguinaire » que nous représentent MM. Michelet (III, p. 305, 2^e édition) et Henri Martin (V. p. 59, 4^e édition).

Traversière (37). Au XIII^e siècle, une partie de la place se nommait *Poulpezzron*, du nom d'une petite source qui coule entre la place *Toul-al-Ler* et la rue actuelle des *Ursulines*.

Cette dernière est inscrite au plan sous le nom de rue *Verdelet* qu'elle garde encore dans l'usage ; autrefois, elle se nommait rue *Verderell* (38).

A l'encoignure de cette rue et de la rue *Obscure*, à gauche, se trouvait la *prison du Roi*, maison particulière louée d'abord en 1667, puis acquise par le Domaine, et qui a servi jusqu'en 1807. C'était un édifice absolument insuffisant et incommodé : il avait seulement douze mètres de longueur sur neuf de largeur et était élevé de trois étages (39).

Le nom de rue *Obscure* anciennement *Themer* (1219), *Diner* (1471, 1489), *Demer* ou *Teval* (en breton), s'étendait à toute la voie qui va de la Tourby à la place Saint-Corentin (40). Plus tard l'usage, et non sans raison, a réservé le nom de rue *Obscure* à la partie basse de la rue, à partir du carrefour de la rue *Verdelet*. Seule, en effet, cette partie de la rue méritait ce nom : elle était à peine large de quatre mètres, et ses maisons se touchaient presque au troisième étage. La rue ayant été élargie en 1825, et ses maisons rebâties à la moderne y laissant désormais pénétrer le jour et le soleil, son nom ancien ne lui convenait plus : il a été remplacé par le nom de rue *Royale*, que la rue a perdu tour à tour et repris... Mais pourquoi n'avoir pas conservé à la partie supérieure de la rue le nom ancien de rue de *Tourby*, qui rappelle la mémoire de la vieille Tour-Bihan ?... On dirait que Quimper a peur de ses vieux souvenirs.

C'est dans l'ancienne rue *Obscure* qu'est né, le 20 janvier 1718, de sept à huit heures du soir, Elie-Catherine Fréron (*). Tous les biographes rapportent sa naissance à l'année 1719. C'est la date indiquée par l'*Espion Anglais* dans une lettre écrite au lendemain de la mort de Fréron, le 15 avril 1776. Cette indication un peu hasardeuse a suffi : car c'est une habitude chère aux biographes de se copier religieusement ; et cette date fautive se trouve même dans des livres écrits à Quimper (41).

Puissé-je un jour retrouver la maison tenue en location par le père de Fréron, où son fils est venu au monde, et la basse-cour « où assis sur son petit fauteuil, une verge à la main » il a gardé les dindons, en apprenant à lire dans les poésies de Malherbe dont il était parent par sa mère (42), mais non pas, comme on l'a dit, descendant... et pour une bonne raison : C'est que Malherbe n'a pas laissé de descendance.

La rue que nous nommons *rue du Salé* se nommait ainsi en 1764, et même au temps d'Hévin ; plus anciennement elle

(*) Bapt. de Saint-Ronan (24 janvier 1718). Je donne ci-dessous l'Acte de baptême de Fréron. NOTE 41.

s'était nommée *rue des Merciers*, puis elle avait pris le nom de la *Chair salée*, dont l'appellation nouvelle est une abréviation.

Partant de la rue Obscure elle borde le bas de l'ancienne *place aux Ruches*, nommée encore ainsi en 1701, (Titres d'une maison de la rue), figurée au plan sous le nom de *place au Beurre de pot*, et qui garde son nom de *place au Beurre*. C'était autrefois le marché au beurre et au miel.

C'est assurément au voisinage de cette place qu'il faut chercher l'ancienne *rue aux Ruches* ; mais quelle est-elle ? Est-ce la partie de la rue du Salé allant de la rue Obscure à la place ? Je n'y vois aucune apparence ; et je serais porté à trouver la *rue aux Ruches* dans la rue actuelle du Collège, qui borde à l'ouest la place aux Ruches. Le nom de rue du Collège est nouveau, puisque le Collège n'a été fondé qu'en 1619. De 1792 à 1816, cette rue a porté le nom de *rue des Arts*.

La rue du Salé se continuant au-delà de la place aux Ruches rencontre la *rue des Etaux*, *vicus Stallorum* en 1284 (Cart. 31. 1), aujourd'hui *rue des Boucheries*.

La prolongation de la *rue des Etaux* vers le nord et le sommet de la colline est nommée sur le plan et s'appelle aujourd'hui *rue Mezgloaguen*. Anciennement le nom de *rue des Etaux* se continuait jusqu'à la rencontre de la rue qui va de la place du Collège à la place *Mezgloaguen*.

Cette rue transversale se nommait, dès 1764, *rue des Vendanges*, traduction maladroite du nom latin *Vicus Vineæ*, qui traduisait l'ancien nom breton *rue Viniou, Biniou, Beniōu, Benniou* (on trouve ces quatre formes). Le nom de rue des Vendanges est relativement nouveau : l'usage, dès 1651, et l'Évêque, dans son avenu de 1682, traduisaient bien plus exactement *rue de la Vigne*.

Un acte de vente de 1489, que je retrouve au *fonds du Chapitre*, nous révèle deux choses non établies jusqu'ici : 1° la continuation du nom de *rue des Etaux* jusqu'au carrefour de la rue Viniou ; 2° le tracé exact de cette dernière rue, sur lequel M. de Blois a hésité (*).

Cet acte constate la vente « d'une vieille mazière et place de « maison, faisant le coing entre les deux rues des Etaux et « Viniou ; ferant du côté orient sur la rue des Etaux, et du nord « sur la rue Beniōu. » L'orientation ne laisse aucun doute : et c'est précisément à cette même place que j'écris ces lignes. — Je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

La rue des Vendanges met la place du Collège en communication avec la place de *Mezgloaguen*.

(*) I, p. 417. M. DE BLOIS a écrit que la rue Viniou était ou la rue des Vendanges actuelle ou la rue descendant de Mezgloaguen et débouchant sur la place Médard. Nous allons tout à l'heure supprimer cette conjonction ou.

Entre cette place et la porte Saint-Antoine se voit la rue des *Boucheries*. Quand la boucherie a cessé de s'exercer en cet endroit et est descendue *rue des Etaux*, cette dernière rue a pris le nom des *Boucheries* ; et l'ancienne rue des Boucheries, entièrement rebâtie, est devenue la *rue Le Normand*, du nom de son constructeur.

On nommait dès 1594, et le plan nomme *rue Bily*, la ruelle à escaliers qui descend de la place Mezgloaguen, et que nous nommons *rue Saint-Nicolas*, en souvenir de l'ancienne chapelle et du cimetière de *Saint-Nicolas-des-Bois* (43). La chapelle vendue nationalement a disparu avec son cimetière.

Vers le bas de la rue Bily s'ouvrait à gauche une ruelle conduisant à l'escalier et à la *poterne Bily*, dont nous avons parlé. Il est encore aujourd'hui facile de reconnaître l'amorce de cette ruelle dans la rue Saint-Nicolas (44).

Anciennement la rue Saint-Nicolas ne portait pas le nom de *Bily* : c'est ainsi que le rentier de l'*Aumônerie*, dressé en 1580, mentionne « une rente sur la maison en la rue Quéréon, faisant « le coing comme l'on va à la rue Vinniou. » (45) Cette indication est précieuse : elle nous apprend que la rue Vinniou débouchait sur la rue Kéréon ; en quel point ? Assurément, au coin de la place Médard actuelle. Rapprochons cette indication de celle que nous fournissait tout à l'heure l'acte de vente de 1489 et nous pourrions tracer l'ancienne rue Viniou. Il faut appeler de ce nom unique cette voie sinueuse qui partant de la place du Collège conduit à la place Mezgloaguen, contourne cette place à l'est et au sud, enfin descend rapidement place Médard.

Peut-être allez-vous, non pas me dire, mais penser que j'insiste trop sur cette petite *trouvaille* et qu'elle n'en vaut pas la peine. Vous avez bien raison ; mais, écoutez mon excuse : J'habite la rue des Vendanges... et je m'y trouve si bien, que, mes fonctions ne me retenant plus à Quimper, j'y reste quand même... Que ne puis-je rendre à la vieille rue un petit service, et obtenir que ce nom nouveau et ridicule de rue des Vendanges fasse place, une fois pour toutes, à l'ancien nom de rue de la Vigne !...

Rien de plus arbitraire que ce nom unique donné à la voie la plus tortueuse que l'on vit jamais ; et il se comprend que l'on ait songé à donner au moins deux noms à la rue. Malheureusement le nom de *Bily* fut mal trouvé, puisqu'il était déjà porté par une rue de la Terre au Duc (46).

La rue Bily rencontre vers le bas la rue des *Gentilshommes*. Cette rue a, dit-on, été bâtie après la Ligue. Pendant les troubles, la plupart des maisons nobles des environs avaient été pillées et ravagées et leurs propriétaires vinrent habiter en ville.

C'est dans une des maisons à gauche en montant que demeurait M^{re} Jean Léon, sg^r de Tréverret, sénéchal de Cornouaille et en même temps maire de Quimper, colonel de ses milices, etc.

C'est de cette maison que partit, le 27 janvier 1773, le brillant cortège qui suivait à la cathédrale le duc de Fitz-James, commandant général de la province, et la duchesse Victoire Gouyon de Matignon allant tenir sur les fonts le fils nouveau-né du Sénéchal (47).

La rue des *Etaux*, au haut de laquelle débouche la rue des Gentilshommes, nous ramène à la rue Kéréon ou des *Cordonniers*, en latin *Via Sutorum*, autrefois *Grande Rue*, en latin *Vicus Magnus*, en breton rue *Meur*. Voilà beaucoup de noms ; mais la rue en avait encore d'autres ! La partie haute de la rue s'est nommée, comme nous avons vu, *Porz-Men*, en latin *Porta lapidea*, en français *Porte de pierre*, du nom de la porte ouvrant sur le *Tour du Châtel*. On trouve la même partie nommée anciennement rue des *Poureaux* ou *Poireaux*, par allusion sans doute au voisinage du marché aux légumes.

Au carrefour des rues *Saint-François* et des *Etaux* la rue était large de 15 mètres environ. Cette dimension méritait à cette partie de la rue le nom de *Place Maubert*, qui subsiste encore ; une croix était plantée en cet endroit, comme sur la plupart des places (48). Au commencement du XV^e siècle, le marché aux légumes se tenait sur la place Maubert ; on lit, en effet, dans un acte du 15 mars 1415 : maison place Maubert, *in platea herbarum* (sur la place aux Herbes) (49).

Au bas de la rue Kéréon, un autre carrefour portait, comme aujourd'hui, le nom de *Place Médard*. C'est sur cette place qu'avait été autrefois, dit-on, le siège de la *Justice ecclésiastique* ; et c'est ce souvenir que rappelait la devise du Chapitre « A la barre de Saint-Médard. »

La rue Kéréon était comme aujourd'hui la principale artère de la Ville-Close.

V

Il nous faut maintenant rappeler ce qui malheureusement n'existe plus.

Et d'abord l'ancienne église municipale de *Notre-Dame du Guéodet*. Elle était située à l'angle de la rue des *Etaux* et de la rue du *Guéodet*. Elle n'avait pas été vendue nationalement ; et aux termes du décret du 18 germinal an X, elle devait être mise à la disposition de l'Evêque. L'Evêque de Quimper la réclama ; mais l'Administration municipale répondit qu'elle en enlevait des pierres pour réparer la chapelle du Collège (50). L'Evêque n'osa insister. La pierre de construction ne manque pas en ce pays ; que penser d'administrateurs ne voyant dans la vieille église de la cité qu'un amoncellement de moëllons bons à employer, et transformant cet édifice en carrière ! Voilà comment fut ruinée et périt Notre-Dame du Guéodet.

Elle avait pourtant droit à la vénération. Construite en 1209

d'abord, reconstruite en 1371, elle avait remplacé une chapelle des premiers siècles. La tradition attribuait la cessation d'une peste en 1412, aux prières faites devant l'image de Notre-Dame ; et, jusqu'à la fin du siècle dernier, chaque année, au jour de la Chandeleur, la reconnaissance populaire offrait une bougie de la longueur des remparts, pour brûler devant l'autel.

« Le soin avec lequel la confrérie de Notre-Dame veillait sur « le luminaire du vœu avait frappé l'imagination populaire. » C'était un dicton que « si la bougie de Guéodet s'éteint Quimper « sera submergé » (51). A l'angle des deux rues et contre la chapelle, se voyait encore, il y a quelques années, un puits. C'est par là que, selon la croyance vulgaire, les eaux de la mer mêlées à celles de l'Odet devaient déborder sur la ville et la noyer.

La bougie du Guéodet s'est éteinte : nous avons vu combler le puits, il y a quelques années, et il ne reste plus trace de la chapelle.

Pour ceux mêmes auxquels un lieu consacré par la prière depuis tant de siècles ne dit rien, la chapelle du Guéodet n'avait-elle pas droit au respect ?... C'est dans ses combles que, pendant plusieurs siècles, les bourgeois de Quimper avaient « fait leur chambre de ville » et délibéré les affaires de la cité (52). Mais ses souvenirs ne devaient pas sauver la vieille église municipale. Son jubé, ses admirables boiseries ont servi à faire du feu ; et ses belles vitres tant admirées par Cambry ont été détruites (53).

Au haut de la rue du Collège, le plan figure le collège des Pères Jésuites, bâti sur l'emplacement du *Jardin du Chapitre* que mentionne le chanoine Moreau (54). Le collège a été bâti après 1619. Le plan marque même l'élégant perron de la façade. Tout cela vient de disparaître ; et la photographie n'en garde même pas l'image ! La chapelle, achevée en 1747, survit seule ; mais masquée et déshonorée (*).

L'Enclos de *Saint-François* occupait un large espace, mais cependant pas tout l'espace circonscrit par la rue Kéréon, le mur de ville et la rue Saint-François. La partie voisine de la rue Kéréon appartenait aux maisons sud de cette rue. Prenez l'alignement sud de la ruelle (aujourd'hui rue) qui vient de la *Terre au Duc* au Stêir, menez une ligne droite jusqu'à la rue *Saint-François*, et vous aurez la limite nord de l'enclos du couvent. Cet enclos avait deux entrées, une, la principale, sur la rue

(*) En gardant la chapelle, dont l'existence a été, dit-on, un instant menacée (!) il fallait, puisqu'on abattait la façade du collège, profiter de l'occasion pour élargir la place déjà trop étroite, et dégager un peu plus la chapelle. On a fait précisément le contraire, *sans ombre de nécessité*. La *Société archéologique* a seule protesté, à l'avance et à temps (25 mars 1882) contre cette faute de goût ; et, je puis le dire aujourd'hui, j'ai été le premier à pousser le cri d'alarme. Un avenir prochain nous donnera raison. Je crois même que, dès ce moment, l'opinion publique est unanime à condamner ce qui s'est fait.

Saint-François, l'autre dite porte de *Sainte-Claire* (55) donnant sur la rue Kéréon, au point où elle rencontre aujourd'hui la rue des *Halles* ; et le public prenait passage par là pour aller d'une rue à l'autre. Je n'ai à décrire ni l'église des Cordeliers que M. de Blois a décrite (56), ni l'enclos que le plan de M. Bigot, publié par la *Société archéologique*, nous met sous les yeux (57). Mais je voudrais faire retrouver sur les lieux la place qu'occupaient les édifices disparus.

La halle actuelle occupe la cour autrefois cimetière des Cordeliers, mais dans laquelle on n'enterrait plus dès le commencement du dernier siècle. Son angle sud-est seulement (le plus voisin du Parc) occupe une partie du collatéral unique de l'ancienne église ; la nef est presque toute entière comprise dans la rue du Stéir. Le chœur de l'église s'avancait sur la rue Saint-François actuelle jusqu'à environ huit mètres des maisons qui bordent cette rue du côté est. La nef et le collatéral étaient séparés par huit piliers. Le coin sud-est de la halle marque exactement la place du 1^{er} pilier placé dans le chœur ; à quatre mètres juste plus loin, était le second pilier situé à la porte du chœur et contre lequel s'appuyait l'autel de Saint-Antoine de Padoue. C'est à cette place même qu'a reposé pendant plusieurs siècles le B. Jean Discalceat, ce saint cordelier mort victime de son dévouement pendant la peste de 1349, et resté si populaire dans nos campagnes sous le nom familier de *Santic dû, petit Saint noir* (58).

Contre le mur nord de l'église s'appuyait en appentis une chapelle dite des *Agonisants* ou de *Notre-Dame de Vertu*. Près de cette chapelle, à peu près vis à vis l'angle de la maison de Calan actuelle, s'ouvrait la porte principale de l'enclos de Saint-François, porte monumentale accostée de deux écussons aux armes de Bretagne, pleines sur l'un, écartelées sur l'autre des armes de Thouars. Cette porte était celle de la cour du *château* de Guy de Thouars. Le terrain que le Comte prétendait occuper dans la Ville Close de Quimper, en 1209, était donc celui que l'évêque Raynaud donna aux Cordeliers en 1232 (59). Ce terrain de près d'un hectare comprenait presque le quinzième de la Ville Close ; et il s'explique ainsi que l'évêque se soit opposé à l'entreprise de Guy de Thouars.

Beaucoup de personnes vivant à Quimper ont vu cette porte ; elle était surmontée d'une « chambre » que M^e Amette, receveur de l'Evêché, avait fait construire lorsque, en 1745, il *accensa* la porte avec une portion de la cour des Cordeliers. C'est cette construction barbare de M^e Amette qui nous vaut le renseignement historique que je viens de rappeler. Le Sénéchal accuse Amette d'avoir abattu la porte avec l'écusson ducal ; l'Evêque répond que la porte et l'écusson sont toujours à leur place, et en appelle au témoignage de la ville tout entière ! Mais, moins d'un demi-siècle après, les écussons allaient disparaître, quand

un décret inspiré par une haine aveugle, sans aucun souci de la science historique (14 septembre 1793), ordonna la suppression des armoiries. Ce qu'un écusson armorié disait à tous les yeux en 1745, il nous faut aujourd'hui le chercher laborieusement dans de vieux titres.

Cette porte livrait entrée à la cour et au cimetière que l'on traversait pour aller à la porte Sainte-Claire donnant accès à la rue Kéréon. En entrant, on longeait l'église à gauche.

En 1793, l'église des Cordeliers fut saccagée, et Cambry visitant Quimper, en 1794, était épouvanté de ces odieuses profanations (60). — Le décret du 14 septembre 1793 avait ordonné de *marteler* les tombes ; mais les héros du 12 décembre 1793 ne pouvaient s'arrêter là. Ils s'attaquèrent aux statues de saint qui furent solennellement brûlées ; et s'acharnèrent avec une fureur sauvage contre les tombes qu'ils *brisèrent, renversèrent et retournèrent*, sans songer qu'ils outrageaient les restes d'ouvriers, d'indigents, leurs pères peut-être, que les Cordeliers enterraient par charité dans les sépultures depuis longtemps abandonnées des vicomtes du Faou, des barons du Pont et d'autres seigneurs (61).

Le cloître était accolé à l'église vers le sud. Les bâtiments conventuels étaient entre le cloître et la rivière de Stéir. Le dernier débris des Cordeliers, caché derrière les maisons qui bordent le quai du Stéir, va disparaître. Ce bâtiment nommé au XVII^e siècle « département de Saint-Louis » a servi pendant plus d'un siècle et demi d'auditoire au présidial et aux hautes justices seigneuriales s'exerçant à Quimper.

L'église, saccagée en 1793, et non réparée depuis, devait périr. En 1843, victime d'une coupable insouciance. En vain des voix autorisées s'élevèrent-elles pour la défendre. Elles ne furent pas plus entendues que notre voix n'a été écoutée quand nous avons demandé grâce pour la chapelle du Collège. La vieille église fit place à une halle.

Auparavant, le cloître vendu nationalement avait été détruit presque pierre à pierre. On peut voir une image fidèle de ses arcatures dans la galerie extérieure qui conduit à la sacristie de la cathédrale (BULL. X, p. 202). Les colonnettes du cloître ont fait, dit-on, du macadam et du pavé. Les tombes de l'antique nécropole ont été vendues et dispersées. On est venu les prendre là comme on va prendre des pierres à une carrière. Elles servent de pavés dans plusieurs maisons de la ville et même à la campagne. Une douzaine seulement ont été sauvées de la destruction et sont déposées au Musée archéologique. *Sunt lacrymæ rerum !...*

A la même époque (1845), la ville construisit vers l'angle nord-ouest de l'ancien enclos des Cordeliers un pont sur le Stéir. Jusque-là il n'y avait eu de communication entre les deux rives que par le pont au bout du Parc et par le pont Médard.

Puisque nous faisons notre *promenade* sur le plan de 1764, nous n'avons devant nous que le pont Médard : passons ce pont et entrons dans la Terre au Duc.

NOTES DU CHAPITRE III

- (1) L'aveu mentionne la maison marquée au plan, auprès de laquelle était « un degré » qui servait à monter sur le mur de ville.
- (2) MOREAU, p. 347.
- (3) M. LE MEN, p. 229.
- (4) Subdélégué, p. 3.
- (5) CAMBRY, II, p. 335.
- Le palais épiscopal avait été vendu nationalement le 28 décembre 1792 pour 28.700 francs ; un vingtième du prix, ou 1.435 francs seulement était payable comptant et le reste en dix annuités. Le département a dû le racheter pour 75.000 francs. Voilà une jolie opération ! et combien la nation en a-t-elle fait d'analogues !
- (6) M. LE MEN dit du XIII^e siècle (p. 223) ; il se réfère évidemment à la cathédrale primitive. En effet, en 1249, on donnait au Chapitre « *operarium quod pater edificaverat juxta frontem ecclesie à parte occidentali.* » Cart. 56. F^o 21.
- (7) Compte des recettes. Fonds du chapitre. Arch. dép.
En 1749 (22 août) les sieurs Mouillard « et autres firent exposition et abandon d'une maison contre l'église cathédrale pour être déchargés « d'une rente de 50 livres. » Enregistr.
- En 1793, onze de ces échoppes furent vendues nationalement (Arch. dép. 104-105). Il eût mieux valu les abattre tout de suite que d'avoir à les exproprier plus tard.
- (8) 26 juillet 1424. On lit dans nombre de dictionnaires géographiques copiés, selon l'usage, les uns sur les autres, que la cathédrale a été commencée à cette date. La vérité est qu'elle était construite toute entière à cette époque, qui est celle de la pose de la première pierre des tours.
- (9) Sur la construction des flèches. Voir BULL. X, p. 262.
Lire dans le *Catalogue* de Cambry (p. 12) les dévastations commises à la cathédrale le 12 décembre 1793, jour de Saint-Corentin. Lire aussi le récit indigné de M. LE GUILLOU-PENANROS. *Administ. du dép. du Finistère*, p. 374.
- (10) M. DE FRÉMINVILLE, I., p. 304, se méprend quand il parle d'une tour de la ville nommée la *Tour du Châtel*.
- (11) M. LE MEN, p. 4.
- (12) Sépulture de la Chandeleur, 16 avril 1768.
- (13) Aveu de l'Evêque, 1682.
- (14) M. LE MEN, p. 16.
- (15) V. le curieux récit inséré par M. LE MEN au BULL. VII, p. 122.
- (16) Evêque, 6 v^o.
- (17) HÉVIN. *Questions féodales*, p. 82. — Nous reviendrons plus tard sur ce point.

- (18) HÉVIN. *Id. Reform.* 1539.
- (19) Voir chap. II.
- (20) OGÉE. *Quimper*, p. 399.
- (21) Chan. MOREAU, p. 207.
- (22) Subdélégué 1781. Nous trouverons bientôt le marché aux Légumes dans la rue Kéréon.
- (23) On lit en marge d'un acte de baptême de la par. de Saint-Julien (21 juillet 1704), « jour qu'on fit le feu de joye pour Monsg^r. le Duc « de Bretagne et les chandelles allumées le soir avec toute la réjouissance publique. »
Le duc de Bretagne était le fils aîné du duc de Bourgogne, frère de Louis XV : moins de huit ans après, le même char funèbre emportait à Saint-Denis le duc, la duchesse de Bourgogne et le duc de Bretagne.
- (24) Ces détails sont empruntés à un curieux manuscrit de l'Evêché intitulé *Cérémonial du Chapitre*, 1749.
M. DE BLOIS (Ogée, *Quimper*, p. 416) m'a fourni le détail du costume élégant des hérauts de la ville, en usage jusqu'à 1743.
- (25) Evêque.
- (26) HÉVIN, p. 57 du volume. Le lumineux mémoire de l'illustre feudiste est à lire tout entier.
- (27) HÉVIN, p. 73.
- (28) Sénéchal, 10 v^o. — Evêque, 12 r^o, 13 r^o et v^o, 17 v^o.
- (29) Sénéchal et Evêque, 10 r^o.
- (30) Sénéchal et Evêque.
- (31) P.-V. aux Arch. de l'Evêché. La fille du sénéchal devint mère du docteur Laënnec : la veuve La Roque-Kerandraon (Corentine Laënnec) était sœur du bisaïeul du docteur.
- (32) Sénéchal, 16 v^o, 22 v^o.
- (33) « Les places au-devant des églises étaient originairement des « cimetières, appelés pour cette raison *paradis*, d'où l'on a fait *parvis*. » « La place devant l'église de Notre-Dame (de Paris) est nommée « anciennement *Paradis de Notre-Dame*. L'expression était employée même à Quimper, où nous trouvons auprès du porche de Saint-Mathieu, la chapelle de Notre-Dame du *Paradis*. Dict. de Trévoux, v^o *Parvis*, HÉVIN. *Quest. féod.*, p. 73 ; et il cite d'autres exemples.
- (34) V. le Nécrologe de Saint-François. Bull. XI, 2^e p., p. 3.
- (35) Monog., p. 227.
- (36) M. DE FRÉMINVILLE (Finistère, I, p. 304) admet cette tradition ; mais il se méprend quand il dit que les corps furent inhumés auprès d'une tour de la ville dite la *Tour du Châtel*.
- (37) Sur les tanneries, v. Chap. II. Sur la rue *Treus*, aveu de l'Evêque (1682).
- (38) LE MEN, p. 65.
- (39) Plan. Arch. dép. — V. ci-dessus, Chap. I^{er}, *in fine*, la note au bas de la page.
- (40) Fonds du Chapitre. Actes de Saint-Ronan. — Tous ces noms sont traduits par le mot *Obscure*.
- (41) J'ai déjà publié l'acte de naissance de Fréron. Je le publie de nouveau ici, ne fut-ce que pour épargner à ceux qui écrivent à Quimper, le soin (je ne dis pas la peine) de le chercher. Il se trouve à la première page du registre de Saint-Ronan pour 1718.
« L'an mil sept cent-dix-huit, le vingt-et-quatriesme du mois de janvier, a esté baptisé dans l'esglise de Saint-Corentin, cathédrale de Quimper, par le soussignant R^r, Elie-Catherine, fils légitime de noble homme Daniel Fréron, orfeuvre, et de demoiselle Marie-Anne Le Cam-

pion, son espouse, demeurant en la paroisse de Saint-Ronan. Ont été parain et maraine noble homme Elie Marias, marchand de Bourdeaux, et demoiselle Catherine Le Roy, espouse du sieur Déan, marchand drapier à Quimper ; l'enfant né le vingtiesme du présent mois, environ les sept à huit heures du soir et ont signé avec nous.

« Catherine LE ROY, femme du DÉAN ; Elie MARIAS ; François LE DÉAN ; Marguerite LE DIVIN ; BINOART ; Marie-Joseph FOURNÉ ; D. FRÉRON ; Marie-Anne CAMPION ; DE LANOÉ ; R. de Saint-Ronan et de Plomodiern. »

Les biographies de Fréron contiennent bien d'autres inexactitudes, faute à leurs auteurs d'avoir consulté les registres de l'Etat-Civil.

(42) *Espion anglais*. Ann. litt. 1757, t. VII, p. 145.

(43) *Miseur*. — MOREAU, p. 316.

(44) V. chap. II, § III.

(45) BULL. VIII, p. 117.

(46) Rentier des Cordeliers. Arch. dép. — M. DE BLOIS croit que le nom de rue Vily, de la Terre au Duc, doit son nom aux galets, en breton *Bily*, dont la rivière du Stéir avait pu jadis couvrir son sol (I, 417). Mais le même nom donné à une rue en pente, abrupte et fort au-dessus de la rivière ne peut avoir cette étymologie.

(47) Cet enfant reçut les noms de ses illustres parrains et marraïnes ; mais la ville, qui se paraît alors du nom de son premier Evêque, obtint d'eux d'ajouter à leurs noms celui de Corentin, comme cent ans auparavant la ville, parrain du fils de Sébastien II, marquis de Rosmadec, gouverneur de Quimper, lui avait donné le même nom.

(48) MOREAU, p. 212.

(49) Fonds du Chapitre.

(50) Arch. de l'Evêché.

(51) M. DE BLOIS, IV, p. 25.

(52) Chan. MOREAU, p. 218.

(53) CAMBRY, I, p. 12 et 13.

(54) P. 258.

(55) *Fonds des Cordeliers*. Arch. dép., acte de fondation du 27 mai 1732.

(56) II, 1845, p. 229.

(57) Plan publié en 1883 par la Société archéologique, voir. p. 199.

(58) M. LE MEN, parlant du B. Jean Discalcéat, dit : « Pour un motif qui ne m'est pas connu, on l'invoque pour retrouver les objets « perdus. » P. 85.

J'ai hasardé ailleurs cette explication (BULL. XI, 2^e partie, p. 40) : Jean Discalcéat a reposé longtemps sous l'autel de Saint-Antoine de Padoue ; et sa statue, que nous voyons aujourd'hui derrière le chœur de Saint-Corentin, était posée sur une console ou un piédestal auprès ou au-dessus de l'autel de Saint-Antoine. C'est une dévotion très répandue que d'invoquer saint Antoine pour retrouver les objets perdus. (BOLLANDISTES, t. XXIII, notamment p. 220-247-248). Il était d'usage à Quimper, en invoquant saint Antoine, de déposer une offrande sur son autel, aux pieds de la statue de Saint-Jean. Ce dernier, dans lequel les Cornouaillais voient un *ami*, devait naturellement l'emporter dans l'esprit de ses compatriotes sur saint Antoine, un saint étranger et peu connu d'eux ; et, dans la suite du temps, les prières et les offrandes déposées sur l'autel Saint-Antoine *dérivèrent* à son voisin Jean Discalcéat.

Cette dévotion est certainement nouvelle : en effet elle n'est mentionnée ni par le P. Gonzague, l'historien des Franciscains, devenu Général de l'ordre, qui écrivait à la fin du XVI^e siècle, ni par Huber, leur hagiographe (1678), ni par Wadding, leur annaliste officiel (1732). — Tous les trois disent que Jean Discalcéat est invoqué pour *les maux de tête* ; mais ils se taisent sur la dévotion si populaire aujourd'hui à Quimper.

(Voir citations des passages concernant Jean Discalcéat, BULL. XII, 2^e partie, p. 40).

De son côté, Albert Le Grand, dans sa vie du B. Jean Discalcéat (1636), écrit (§ dernier) : « Il est en grande vénération, et plusieurs personnes détenues de « grandes infirmités en ont été délivrées par ses mérites. » — Mais l'auteur, qui s'est renseigné à Quimper même, ne dit rien des pratiques dont nous sommes chaque jour témoins.

(59) *Evêque*.

(60) CAMBRY. *Catalogue* 16 « Quelle nudité ! Quelles dévastations ! Tout est pavé de tombes, renversées, brisées, retournées. »

(61) V. pour plus de détails, *Nécrologes de Saint-François*. BULL. XI, 2^e partie.

CHAPITRE IV

La Terre au Duc. — Kernisy. — Locmaria.

I

Par le nom de *Terre au Duc* on désigne, jusqu'à la fin du dernier siècle, tout l'espace compris entre la rivière de Stéir, l'Odet et le faubourg de Bourlibou ; en un mot ce qui a été autrefois Terre du Duc, et, plus tard, a relevé prochainement du Roi, successeur de nos Ducs.

Au dire du Sénéchal de Silguy, en 1745, la Terre au Duc était le plus grand et le plus beau quartier de la ville (1).

C'est là, comme nous l'avons dit (2), que le Duc d'abord et le Roi ensuite avaient eu leur auditoire, leur prison, leur halle ou *cohue* et le domicile ordinaire de leurs officiers. Anciennement l'Evêque n'aurait pas permis que les officiers royaux vinsent demeurer dans la Ville Close. Plusieurs fois, en temps de guerre, ils vinrent chercher derrière les murailles un asile que l'humanité ne permettait pas de leur refuser ; mais, chaque fois, « les Ducs reconnurent par lettres que cette nécessité ne pourrait faire de conséquence. » (3) Aux derniers siècles, on se relâcha de cette rigueur ; et, comme nous l'avons vu, plusieurs sénéchaux demeurèrent dans la Ville Close (4). A plus forte raison, en fût-il de même des conseillers au Présidial et des officiers royaux d'ordre inférieur.

Nous passons le pont *Médard*, d'abord en bois et reconstruit en pierres au commencement de ce siècle.

Vous remarquerez en face du pont une maison marquée D, que l'ingénieur André a sans doute et très-justement condamnée : en effet, elle empêche le libre accès du pont à la rue qui se présente en face. Cette maison appartenait, en 1539, à Jean L'Honnoré (5), d'une famille considérable de Quimper, qui fut aumônier en 1551, et dont un descendant devenu Sénéchal, fit preuve de dix générations et fut reconnu noble d'extraction, à la réformation de 1668. En 1636, la même maison était l'habitation de Guillaume Hubert « brasseur de bière » (6).

En 1768, la ville mit à exécution le projet de l'ingénieur André. Le 3 décembre de cette année, M. Julien Le Thou, maire, acquit la maison de M^e Jean-Marie Picard et des mineurs Guerrier, sous l'autorité de leur grand' mère Marie Lecorre, veuve Hernio. Le prix consista dans une rente de 90 livres et l'obligation de payer au domaine l'ancienne rente de 50 livres par an ; ces deux sommes formant un capital de 2.800 livres au denier 20 (7).

La maison fut abattue, et le passage intercepté depuis plus de deux siècles fut enfin ouvert.

Aux premières années du XVI^e siècle, en 1514, au plus tard « le roy et la royne Loïs et Anne (que Dieu pardoint) » firent construire aux abords de la place Médard un vaste édifice (8). Il couvrait plus que l'espace occupé par les maisons qui bordent la rue côtoyant la rivière à partir du pont Médard ; et occupait même une partie de la place dite aujourd'hui *Terre au Duc*. — En bas était la *Cohue*, au-dessus l'*auditoire* ; contre l'*auditoire* et la *cohue* étaient les *prisons*.

Cet édifice était encore neuf, puisqu'il n'avait guère que quatre-vingts ans d'âge, lorsque les Quimpérois le jetèrent bas. Ils attendaient l'armée du duc d'Aumont et se préparaient à une résistance vigoureuse. Un mois après, le duc d'Aumont arrive et la ville capitule à peu près sans coup férir. Le sacrifice de l'*auditoire*, des *prisons*, des halles avait été inutile... Après avoir rapporté cette destruction faite en pure perte, le chanoine Moreau écrit : « A Quimper, on se gouverne non par conseil, « mais à l'étourdie et comme à la cour du Roi Pétard » ; puis il s'excuse d'avoir tracé ces lignes (9). En quoi il a grand tort, car son appréciation était... au moins dans le passé... amplement justifiée.

Grâce à cette folie, le roi n'eut plus de prison à Quimper et dut en louer une au moins jusqu'à 1685 (10) ; la ville n'eut qu'un auditoire d'emprunt jusqu'en 1832 ; enfin de 1594 à 1845, pendant deux cent cinquante ans, Quimper n'a pas eu de halle (11).

Un peu au-dessus du pont Médard est le moulin du Duc (du Roi) avec son étang (12).

Remarquons la place que le plan nomme *Place au Duc* et qui garde encore le nom de *Terre au Duc*. — En 1539, pendant qu'existaient l'*auditoire* et les *prisons* du Roi, cette place avait moins de largeur qu'aujourd'hui. Le procès-verbal de réformation donne à la partie de la place voisine de la rue du *Chapeau-Rouge* (d'aujourd'hui) le nom de place des *Laboureurs locatifs* (13). Ce nom n'était pas assurément le nom *vulgaire* de la place ; mais cette indication est précieuse : elle nous apprend que c'était le point de rassemblement des domestiques de la campagne venant, à certains jours, chercher à louer leurs services. Aujourd'hui, après 350 ans bientôt, l'usage n'a pas changé ; et un *laboureur locatif* de 1539 reparaissant en ce monde le jour de saint Corentin, trouverait en cet endroit nombreuse compagnie.

Nous voyons la place à peu près telle qu'elle était en 1764 : la plupart des maisons qui la bordent aujourd'hui étaient déjà bâties. An l'angle sud-est de la place, remarquez la ruelle (élargie depuis) qui conduit au Stéir (aujourd'hui au pont des halles). D'après l'éditeur du chanoine Moreau, c'est à cet endroit que se

tenait le duc d'Aumont, quand il manqua d'être atteint d'une arquebusade (14).

II

Six rues seulement dans ce grand faubourg de la Terre au Duc :

1° En face du pont Médard, rue des *Orfèvres*, aujourd'hui et dès avant 1781 rue du *Chapeau-Rouge*, et partie de la rue *Saint-Marc*. Elle se prolonge en une voie passant aujourd'hui derrière la caserne neuve et faisant le pourtour de la *Place Neuve* jusqu'à *Saint-Joseph*.

Ce nom de rue des *Orfèvres*, qui a prévalu jusqu'au milieu du siècle dernier, est une réminiscence maladroite du nom de rue des *Febvres* c'est-à-dire des Serruriers (faber-fabri) que les anciens titres et le procès-verbal de réformation de 1539 donnent à cette voie. La similitude des deux mots a causé l'erreur, et d'autant plus facilement que le mot de *febvre* est depuis longtemps sorti de l'usage (15). A la fin du dernier siècle, la rue a pris le nom ridicule du *Chapeau-Rouge* d'une auberge « où pendait pour enseigne le *Chapeau-Rouge* (16). »

Sur cette rue débouchait, à l'entrée de la rue Saint-Marc actuelle, la route de *Locronan*, autrement de Lanvéoc, passant devant la chapelle de Saint-Marc... je ne dis pas devant le cimetière de Saint-Marc ; il n'existait pas encore et il n'a été béni que le 3 novembre 1788 (17).

La rue se continuant comme je l'ai indiqué plus haut, débouchait sur un *vague* entre l'*enclos des Cordelières* (maison de Saint-Joseph) et celui des *Capucins* (aujourd'hui le Sacré-Cœur). Sur ce *vague* se rencontraient la route de Douarnenez et celle de Pont-l'Abbé, entrant en ville par Bourlibou.

L'ingénieur André proposait de rectifier la rue dite *Porz-Mahé*, et traçait une voie en ligne droite du carrefour de la rue *Vis* à l'entrée de la rue de *Bourlibou*, c'est-à-dire vers la route de Pont-l'Abbé. Ce tracé n'a pas été suivi ; et c'est vers la route de Douarnenez que fut plus tard dirigée la prolongation en ligne droite de la rue de *Porz-Mahé*. Il y a vingt ans, la *Place Neuve* était traversée par cette allée plantée de grands arbres allant droit à la rencontre de la route de Douarnenez.

Ce tracé datant du commencement du siècle était l'exécution amoindrie du projet que voici :

Au temps de Cambry, l'ingénieur en chef Detaille projetait d'amener sur la même place la route de Locronan. La place devait devenir un marché (bien éloigné du centre, il en faut convenir). Au milieu devait s'élever une fontaine monumentale alimentée par la source de *saint Joseph*. Ce projet qui nous semble bizarre excite le facile enthousiasme de Cambry. Il n'a pas été exécuté. Aujourd'hui fort heureusement aucune des trois

routes de Douarnenez, Pont-l'Abbé et Locronan ne passe sur la place Neuve.

2° Rue du *Rossignol* (aujourd'hui Saint-Mathieu). Elle partait de la Terre au Duc et gardait son nom seulement jusqu'à la place Saint-Mathieu. Aujourd'hui cette rue est à peu près ce qu'elle était en 1764 ; et les élargissements proposés par l'ingénieur André, quelque nécessaires qu'ils soient, sont encore à faire.

La place Saint-Mathieu était de dimension moitié moindre qu'aujourd'hui. Contre l'église était une chapelle dite *Notre-Dame du Paradis*, c'est-à-dire du *Parvis*, qui existait encore en 1639 (18), et, entre la place et l'église, un cimetière où l'on a inhumé, au moins jusqu'en 1788.

L'ossuaire bâti auprès de la porte du cimetière était à peu près au milieu de la place actuelle. Que d'inhumations ont eu lieu dans cet étroit espace depuis la fondation de l'église mentionnée dès 1209, à laquelle a succédé au XV^e siècle l'église qui existe aujourd'hui ! Et que de fois, l'ossuaire étant rempli, a-t-il été procédé à un *second enterrement* de ces débris humains, comme il fut fait le 28 octobre 1685 !

Ce jour, « les ossements furent portés du reliquaire dans une « grande fosse : il y en avait une telle quantité qu'il fallut un « jour pour en faire le déplacement. Une messe solennelle fut « chantée et un sermon se fit l'après-midi ; après quoi on fit une « procession solennelle où chaque ecclésiastique et autres personnes qui assistaient portaient des ossements en mains et « plusieurs autres dans des paniers forts propres... etc. » (19).

La place ne communiquait avec la rue des Orfèvres que par la ruelle qui contourne aujourd'hui la maison de Justice (ancien couvent des Ursulines).

3° Rue *Porz-Mahé*. C'est ainsi qu'on nommait le prolongement de la rue du Rossignol, au-delà de la place Saint-Mathieu. A partir du carrefour de la rue de la *Vieille Cohue* et de la rue *Vis*, la rue Porz-Mahé longeait la maison de la *Retraite* (aujourd'hui caserne de gendarmerie), et contournait au sud la *place Neuve* d'aujourd'hui, jusqu'au *vague* dont j'ai parlé plus haut. Comme on le voit, cette vaste place était comprise tout entière entre la rue Porz-Mahé et le prolongement de la rue des Orfèvres.

4° Rue *Vis*. En 1539, on la nommait rue du *Vice* ou du *Vicze*. Le chanoine Moreau la nomme rue *Saint-Jean*, parce que du carrefour de la rue Porz-Mahé elle conduisait à la chapelle Saint-Jean, bâtie, comme nous l'avons vu, à l'entrée de la rue sur le quai (20).

5° Rue de la *Vieille-Cohue* (aujourd'hui rue *Laënnec*). Elle prenait son nom du voisinage de l'ancienne halle ou cohue du Duc et ensuite du Roi. M. de Blois suppose que l'unique communication entre l'ancien Quimper (ou Locmaria) et le nouveau ou la Ville close, se faisant par la rive droite de l'Odet et le pont

de Locmaria « la cohue avait été bâtie entre les deux villes et que la rue de la Vieille Cohue nous en rappelle la place » (21).

D'après le procès-verbal de la Réformation de 1539, la cohue, l'auditoire et la prison du Roi, réunis comme ils le furent depuis sur un autre point, devaient être un peu plus loin, c'est-à-dire aux abords de la rue Vis et du quai, non loin et à peu près vis-à-vis de la chapelle Saint-Jean, peut-être même à l'encoignure de la rue. Le procès-verbal nous apprend que leur ancien emplacement avait un accès par la rue Vis et un autre par la *Rive* (le quai actuel). Par rue de la Vieille-Cohue il faudrait donc entendre la rue qui conduisait à la cohue et non celle où elle était bâtie.

On peut supposer que la cohue (et sans doute aussi l'auditoire et la prison) existaient avant 1209. En effet l'Evêque ayant commencé à bâtir une halle (macellum) dans sa Ville Close, Guy de Thouars mit opposition à ce travail ; et un des articles de la convention passée entre eux est que l'Evêque n'obligera pas les habitants de la Ville Close à venir à sa cohue en abandonnant celle du Duc (22).

La rue a gardé son ancien nom jusqu'à 1790. A cette époque, elle reçut le nom de rue *Mably* du nom de l'historien philosophe follement épris de la République de Sparte..., jusqu'au broüet noir exclusivement. Elle a retenu ce nom jusqu'en 1814. A cette époque, elle est redevenue rue de la *Vieille Cohue*. Enfin, depuis 1868, elle est rue *Laënnec*, du nom du célèbre médecin que l'on disait y être né. Les uns indiquent comme sa maison natale la maison n° 19, sur laquelle l'administration municipale a posé une plaque commémorative. Les autres, la maison n° 1 faisant l'angle de la rue du quai, qui a appartenu à M^{lle} des Landes, devenue la seconde femme de l'aïeul paternel de Laënnec. Ni l'une ni l'autre de ces maisons n'a vu naître notre célèbre compatriote, je crois l'avoir clairement démontré (23). La rue gardera-t-elle son nom, et la maison n° 19 sa plaque ? — Oui, dit-on... ; ce qui ne fera pas que Laënnec y soit né.

Au carrefour de la rue Porz-Mahé, de la rue Laënnec et de la rue Vis était, au temps du chanoine Moreau, une *barrière* qui défendait l'entrée de ces trois rues. « Le 30 mai 1597, les argousiers ou carabiniers à cheval de La Fontenelle donnèrent furieusement contre cette barrière et l'emportèrent. » Ils allaient entrer dans le faubourg sans le secours de Jean Jégado, seigneur de Kerollain (24).

6° Rue du *Sel* ou comme aujourd'hui du *Quai*, très souvent nommée simplement le *Quai* dans les actes du dernier siècle (25).

En 1539, la voie publique, qui partant du pont Médard, cotoie la rivière du Stéir et se dirige vers le confluent des rivières, portait deux noms : rue du *Sel* (écrit souvent du *Scel*) jusqu'à la rencontre de la rue de la *Vieille-Cohue*, rue de la *Rive*, au-delà. La maison aujourd'hui n° 1 rue Laënnec venait d'être bâtie et

le procès-verbal l'indique comme la première maison de la rue de la *Rive* (26).

Nos deux rivières n'étaient pas endiguées à cette époque. La voie que nous nommons *Quai d'Odé*, du pont du Parc au passage de Locmaria, était la *Rive de Quimper-Corentin* ; et la rue qui y conduisait se nommait naturellement rue de la *Rive*, comme de nos jours la rue aboutissant au quai se nomme rue du *Quai*.

Le nom de rue du *Sel* venait-il de l'existence d'un grenier à sel dans cette rue ?... Sous l'ancien régime, l'Etat débitait le sel, comme il débite aujourd'hui le tabac et les allumettes. Il percevait sur le sel un impôt nommé *gabelle*. Il y avait dans quelques villes un entrepôt nommé *grenier à sel* et auprès un tribunal appelé du même nom. Mais depuis longtemps il n'y avait plus de grenier à sel à Quimper. La Bretagne était, comme on disait, un pays *redimé* : en 1553, en même temps que l'Aunis, la Saintonge, etc., elle avait payé une fois pour toutes l'impôt du sel, et « moyennant une finance considérable, obtenu du roi Henri II « l'exemption de toute imposition sur cet objet (27). »

Le plan figure une ruelle en prolongement de la rue de la Vieille-Cohue et allant vers le « bief descendant du moulin du « Duc. » L'eau du canal de fuite de ce moulin coulait en 1764, comme en 1539, à ciel ouvert en cette partie. En 1783, le canal fut voûté et la ruelle close, quand M. de Madec, à son retour du Mogol, bâtit l'hôtel situé en face de la rue Laënnec (28).

Au contraire le plan ne figure pas une petite ruelle, mentionnée au procès-verbal de 1539 « par laquelle on va de la rue de « la Ryve à la rue de la Vieille-Cohue. » Cette ruelle existe encore ; mais elle est fermée : elle se trouve entre la 2° et la 3° maison de la rue du Quai, à partir de la rue Laënnec. En 1539, elle débouchait du côté de la rue de la Vieille-Cohue sur une petite place nommée au dernier siècle le *Parc de tout le monde*. Ce parc en miniature était planté de quelques arbres et servait aux jeux des enfants du quartier. Il a été vendu en 1766 (29) ; mais il est figuré au plan comme faisant partie de la voie publique. Dirai-je que cette petite ruelle se nomme vulgairement rue du *Poivre* par opposition sans doute à rue du *Sel* ?... Il y a des gens que charment ces puérilités !

II

Le plan nous montre la ville *bâtie* comme finissant à peu près au bout ouest de la rue de la Vieille-Cohue et à l'entrée en ville de la route de Locronan. Au delà de ces points, les rues des *Orfèvres* et *Porz-Mahé* n'étaient plus bordées que par les murs d'enclos conventuels.

Il y avait dans la Terre-au-Duc quatre couvents ;

1° Celui des *Ursulines*, fondé en 1621, par Sébastien de Rosmadec, second marquis de Rosmadec, pour sa sœur Madeleine, qui en fut la première supérieure (30).

L'enclos du couvent comprenait tout l'espace circonscrit par la rue des Orfèvres prolongée et la rue Porz-Mahé, c'est-à-dire la place Neuve, l'emplacement des casernes et la maison de justice. Les bâtiments du couvent comprenaient la maison de justice actuelle et l'ancienne caserne qui a été, de 1798 à 1832, palais de justice.

La rue qui longe la caserne, de la place Saint-Mathieu vers la rue de Douarnenez, n'existait pas ; un pignon de la maison des Ursulines était contigu à la chapelle de Notre-Dame du Paradis. A la fin du XVII^e siècle ou au commencement du XVIII^e, les religieuses essayèrent d'usurper cette chapelle et ouvrirent une porte dans le pignon. Les habitants de la Terre au Duc plaidèrent contre elles et obtinrent condamnation au présidial d'abord et ensuite au Parlement (31).

2° Les *Dames de la Retraite* créées par le père Maunoir furent autorisées à s'établir à Quimper, en 1678. Elles eurent successivement plusieurs demeures provisoires ; enfin elles bâtirent une maison conventuelle qui fut bénite en 1743, par Mgr de Plœuc. — Leur maison était assez vaste pour que, en 1758, les hôpitaux étant pleins, elles pussent offrir 300 lits à des marins malades ou convalescents (32). Cette maison conventuelle, qui n'a jamais été terminée, est aujourd'hui la caserne de gendarmerie. L'enclos s'étendait en longueur de la rue Vis actuelle à la ruelle du Kergoz, il avait une porte cochère (qui existe encore) sur cette ruelle. C'est pourquoi l'Evêque, supérieur des Dames de la Retraite, s'opposa énergiquement avec la communauté de ville aux entreprises de l'abbesse de Kerlot sur la venelle du Kergoz (33).

3° Le couvent des *Cordelières* ou *Franciscaines urbanistes*, sœurs du tiers-ordre de Saint-François (aujourd'hui la maison de Saint-Joseph), avait été fondé en 1650. Le plan indique « l'ancien couvent... aujourd'hui, sans religieuses. » En effet, cette maison avait été fermée en 1742. M. de Blois dit qu'il y a lieu de penser que ce fut par suite des querelles du jansénisme (34). L'ordonnance royale du 28 mars 1742 dit simplement que le couvent est fermé, eu égard au petit nombre des religieuses (il n'y avait que trois professes). Défense leur est faite, de par le roi, de recevoir des novices (35).

Le couvent comprenait un vaste espace dans l'angle formé par la route de Locronan et la rue des Orfèvres.

En 1780, il fut question de transférer l'hospice Sainte-Catherine à Saint-Joseph ; on opposa l'insuffisance d'eau. A cette époque l'Evêque proposait de céder cette maison pour en faire une caserne. — Nous aurons à y revenir.

4° Le couvent des *Capucins* (aujourd'hui le Sacré-Cœur), établi en 1601, avait pour église la chapelle de Saint-Sébastien, qui fut brûlée en 1785, et rebâtie en grande partie des libéralités de la ville. Cette maison vendue nationalement fut acquise par une personne qui en donna la disposition à l'Evêque ; des Visitationnaires y furent établies, de 1806 à 1817, époque où les Dames du Sacré-Cœur s'y fixèrent. — La chapelle de Saint-Sébastien a été récemment démolie (36).

L'enclos s'étendait vers la campagne, le long de la route de Douarnenez.

Pour ne rien omettre, il faut dire que très près de Quimper, mais au-delà de ses limites, il y avait, du côté de la rivière où nous sommes, un autre couvent : celui des Bénédictines réformées, dites *Calvairiennes*. Ces religieuses avaient acquis, le 5 novembre 1634, le manoir de la Palue (près de la route de Pont-l'Abbé, par. de Penhars), et s'y étaient établies. En mars 1639, elles posèrent la première pierre du couvent dont un dernier reste se voit encore vers l'ouest ; et en 1658, leur église fut consacrée. Elles furent chassées de leur couvent en 1792, et leur monastère fut vendu. Plus tard, quelques-unes des Calvairiennes se réunirent dans la maison dite aujourd'hui, et très mal à propos, maison Laënnec, n° 19, rue Laënnec. En 1808, elles purent racheter leur ancien couvent ; mais, en 1810, elles en furent de nouveau dépossédées. L'Administration prétendait y établir un dépôt de mendicité ; on y interna provisoirement les prisonniers espagnols. En 1816, ce bâtiment fut mis à la disposition de l'Evêque, qui y établit le séminaire diocésain (37).

Le nom de *Calvaire* est retenu de nos jours par la ferme voisine, qui faisait autrefois partie du domaine de la communauté.

IV

A gauche du plan, vers le bas, s'ouvre l'avenue de *Crémar*, plus exactement *Creach-March*, comme l'écrivit le chanoine Moreau, autrement *Kernisy*. Ce dernier nom est une abréviation du mot de *Kerminihy* ou *Kerminic'hy*, le village de l'asile. C'est en ce lieu ou au voisinage que se trouvait l'asile de Saint-Corentin, dont le souvenir se retrouve encore dans le nom de Mezminihy (la culture de l'asile), qu'ont porté jusqu'à la fin du XVI^e siècle la place dite aujourd'hui *place Neuve*, et les terrains voisins.

Le Chapitre avait, au moins jusqu'en 1488, juridiction sur Mesminihy (38) ; mais dans son aveu de 1682, l'Evêque ne fait aucune mention de ce droit.

Les *asiles* étaient des lieux consacrés « par la prière publique, « comme les églises et les monastères, ou même par la demeure « ou la pénitence de quelque saint. » Au temps où la poursuite criminelle était exercée par la partie lésée, elle pouvait n'être

pas exempte de violence ; et ces lieux de refuge ouverts par l'Eglise pouvaient avoir leur utilité. L'accusé entré dans l'asile ne pouvait être enlevé sans la permission du prêtre qui avait la garde du lieu consacré.

Nulle part les asiles ne furent plus nombreux qu'en Bretagne : les lieux qui gardent le nom de *Minihy* témoignent de leur multiplicité. En outre, ailleurs, l'asile ne dépassait guère le seuil de l'église ou du monastère ; en Bretagne, il était « quelquefois d'une grande étendue » et comprenait des landes et des champs, où le réfugié faisait paître une vache dont le lait le nourrissait (39). L'asile de Saint-Corentin était de ce genre.

Les ducs de Bretagne, comme les rois de France, s'opposèrent souvent à cette extension des asiles. Le duc Pierre II notamment s'en plaignit au pape Nicolas V. En réponse, le cardinal d'Estouville, légat, publia, en 1452, « un règlement pour réprimer l'abus des Minihis » et l'année suivante, le pape lui-même condamnait formellement cet abus (40). Enfin, l'ordonnance sur la *Justice criminelle*, de 1539, refusa le droit d'asile à ceux contre lesquels avait été rendu un décret de prise de corps (41).

Créac'h-Maria était la demeure de Guillaume Le Baud, sénéchal sous la Ligue. Le duc de Mercœur lui avait donné « gratis » l'état de sénéchal, le plus beau, le plus honorable et lucratif de « Basse-Bretagne » ; le duc avait payé pour lui 2.000 écus de rançon (42). Quand le maréchal d'Aumont menaça Quimper, le sénéchal s'empessa de se tourner vers lui. Il crut ainsi conserver sa place ; mais il se trompa. Le Maréchal se sert de l'ancien obligé du duc de Mercœur ; mais le méprise : il s'empresse de le destituer et de le remplacer par Jacques Laurent, son prédécesseur (43), il le soupçonne de trahir le Roi, comme il a trahi son bienfaiteur ; il est sur le point de l'emprisonner ; puis il le laisse chez lui par grâce en le soumettant à une surveillance humiliante. Les complices de sa trahison se moquent du pauvre sénéchal. Lui, mécontent des autres et surtout de lui-même, il *boude* ; il a honte de paraître au barreau comme avocat, après avoir présidé la compagnie !... Dans nos jours troublés, combien de magistrats plus élevés en dignité et surtout en honneur, ont trouvé au barreau non seulement un asile honorable, mais une active et glorieuse carrière !

V

Le plan, malgré ses grandes dimensions, s'arrête à la cale de Locmaria, à la hauteur du bac actuel, et laisse en dehors l'agglomération qui paraît avoir été le berceau de Quimper.

Je n'ai pas à parler de l'église de l'ancien prieuré. Je n'ai pas à dire les droits singuliers de la prieure de Locmaria, lors de l'entrée des évêques de Quimper, ni les droits de son fief ; il vaut mieux renvoyer à la savante brochure de M. de Blois : « De

quelques antiquités de la ville de Quimper. » Notre vénéré président a mieux fait que de parler de la vieille église : il a obtenu que des travaux de reconstruction lui rendissent une seconde jeunesse...

Je veux seulement rappeler que le prieuré de Locmaria avait anciennement un vaste asile qui comprenait toutes les terres du fief situées sur la rive gauche de l'Odé. Cet asile, « cette franchise et immunité » selon le langage ancien, est encore réclamée par l'aveu au Roi du 5 octobre 1664. Le Procureur du Roi (chose à peine croyable) ne fait valoir aucun moyen d'impunissement ; mais la Cour des Comptes ordonne qu'il sera fait preuve de la franchise, dans les six mois, sous peine de déchéance. Je me persuade que la prieure n'a pas essayé de faire cette preuve ; puisque, dans son aveu de 1669, il n'est plus question de la *franchise*, ni « du droit de 5 sols pour chacun » de ceux qui viennent la réclamer. »

C'était un vieil usage que chaque année, pour marquer la limite de la *franchise*, une procession en fit le tour, le jour de la Fête-Dieu. Le chemin parcouru par cette procession est nommé dans les vieux titres *Tromeni*, corruption du mot *Trominic'hy*, le tour de l'asile (44). Le circuit était long : la procession partie de Locmaria escaladait le mont Frugy par le *chemin vert* qui prend la montagne en écharpe, auprès de l'emplacement de la chapelle du Pénity, contournait la montagne par des garennes qui séparent les champs de *Pen-ar-Stang* de ceux de *Crech'h-Maria*, et suivait le chemin de Bénodet par Pen-ar-Stang et le chemin de Saint-Laurent ; enfin elle regagnait Locmaria par les chemins de Kerdrézec et de Poulguinan.

Cette procession a survécu à l'asile ; mais, en se perpétuant après l'ordonnance de 1539, elle ne pouvait plus avoir pour but que de marquer la limite du fief de Locmaria. C'est ce qui semble résulter du procès-verbal dressé le 2 juin 1652 par deux notaires (45). L'aveu au roi rendu par la prieure, le 7 avril 1669, mentionne la procession de Trominic'hy comme tombée en désuétude.

Aujourd'hui encore nous pouvons être témoin d'une cérémonie analogue. Je veux parler de la procession dite de la *Grande Troménie* qui, tous les sept ans, se promène autour de la montagne de Locronan, faisant un circuit de plusieurs lieues. Parmi les milliers de pèlerins qui suivent la Grande Troménie, combien peu se doutent qu'ils décrivent le tour de l'asile de saint Ronan ?... (46). C'est ainsi que la tradition conserve à travers les siècles des usages dont le sens originaire est perdu.

Cette observation trouvera son application dans le Chapitre suivant, qui — rassurez-vous — sera le dernier de cette étude.

NOTES DU CHAPITRE IV

- (1) F° 9, r°.
- (2) V. INTRODUCTION.
- (3) HÉVIN, p. 85.
- (4) Chap. III, § 1.
- (5) P.-v. Réformation.
- (6) Fonds des Cordeliers. Rentier.
- (7) Enregistrement.
- (8) Réf. f° 36 v°, 90 r°, 91 r° La cohue ne fut pas fermée ; et, en 1539, le nouveau locataire s'engageait par son bail à y mettre des portes.
- (9) MOREAU, p. 261.
- (10) HÉVIN, p. 83, dit qu'en 1667 le roi louait encore la prison de l'Evêque, v. chap. I^{er} *in fine*. Il en était de même en 1685. Cette année, le présidial contesta au greffier des Regaires le droit de mettre les scellés à la mort du gardien de la prison. Le parlement maintint le droit du greffier, et l'arrêt constate que la prison *est la maison d'un particulier tenue en location*. Arch. dép.
- (11) HÉVIN semble dire que la halle du roi existait encore à la fin du XVII^e siècle, mais il se réfère à la Réformation de 1539, dont il a le cahier sous les yeux. Il est certain que la cohue abattue en 1594 ne fut pas remplacée. OGÉE ne laisse là-dessus aucun doute.
- (12) Réform. f° 21 r° et v°.
- (13) f° 18 v°.
- (14) MOREAU, p. 212, note. Où l'auteur de la note a-t-il pris ce renseignement si précis ?...
- (15) Dict. de Trévoux (1743), v° *Fèvre*.
- (16) Maison vendue en 1726-1727. Inv. somm. des Arch. B. 30.
- (17) Sépul. de saint Mathieu. La mère du docteur Laënnec fut enterrée en ce cimetière en 1786.
- (18) Françoise de Rosmadec, fille du gouverneur de Quimper, y fut inhumée à cette date. (Sépul. de Saint-Mathieu).
- (19) « Article mémorable où est rapportée la cérémonie du second « enterrement des ossements qui étaient renfermés dans le charnier, « autrement dit le reliquaire de Saint-Mathieu. » Sépul. de Saint-Mathieu, 28 octobre 1685.
- (20) MOREAU, p. 313, et ci-dessus Chap. I^{er}, § IV.
- (21) M. DE BLOIS, III. 5.
- (22) Cart. de la Cath., 31.
- (23) V. *La maison natale du docteur Laënnec*.
- (24) Chan. MOREAU, p. 313, v. ci-dessus. Chap. II, § IV.
- (25) Par exemple l'acte de décès de M. de Madec, *mort rue du Quai*, et où on lit *décédé sur le Quai*. Sépul. Saint-Mathieu, 27 juin 1784.
- (26) La maison construite *en herse* d'abord a été reconstruite dans son état actuel en 1772 (titres de la maison).
- (27) On dit quelquefois que le nom de rue du Sel vient de l'habitude des bateliers de débarquer le sel à la cale de la rue. Qu'on veuille bien remarquer que la rue où est située la cale ne portait pas en 1539 le nom de *rue du Sel*, comme je l'ai expliqué plus haut.

Le vrai nom de la rue ne serait-il pas rue du *Scel* ou des *Sceaux* par allusion au voisinage du greffe du présidial, dont la porte donnait sur la rue, en face de la rivière ?...

- (28) Sur M. de Madec. V. BULL. IX, p. 312.
- (29) Arch. du Présidial. Arch. dép.
- (30) Sébastien de Rosmadec, gouverneur de Quimper (1624), puis de Dinan (1643), marié en 1616 à Renée de Kergournadech « le plus considérable party qui fut lors en Bretagne. » BULL. XII, p. 37.
- (31) Fonds de Kerlot. Mémoire de la comm. de la ville, f° 8, r°.
- (32) Arch. de l'Evêché.
- (33) Fonds de Kerlot. Mémoire ci-dessus.
- (34) M. DE BLOIS, I, p. 422.
- (35) Arch. de l'Evêché.
- (36) M. DE BLOIS, I, p. 422. Arch. de l'Evêché. La chapelle neuve du Sacré-Cœur occupe la place de l'ancienne chapelle Saint-Sébastien.
- (37) Arch. de l'Evêché.
- (38) M. LE MEN, p. 100-315. M. DE BLOIS, III.
- (39) « La ville de Saint-Malo, comme bâtie dans une île qui avait « autrefois été sanctifiée par le séjour que plusieurs saints y avaient « fait, jouissait tout entière du droit d'asile. » LOBINEAU.
- (40) LOBINEAU. *Preuves*, col. 434 et suiv., 1154-1155.
- (41) DENISART, v° *Asile*, 5.
- (42) Ch. MOREAU, p. 236 et suiv.
- (43) Jacques Laurent signe une requête dès le 2 décembre 1594.
- (44) 20 mai 1688. Décl. des P. Jésuites du collège de Quimper. Fonds de saint Laurent. Arch. départ.
- (45) Arch. dép. Fonds de Locmaria.
- (46) D. PLAINE (*Pèlerinage à Locronan*) suppose que le nom de *Tromente* vient de *Tro Menez*, la procession faisant le tour de la montagne de Locronan ; mais le nom de Troménie n'est pas donné seulement à la procession de Locronan ; et l'étymologie que nous avons indiquée ci-dessus est la vraie : Par *tromenie* il faut entendre le *tour de l'asile*.

CHAPITRE V

Auditoires des Justices. — Fourches patibulaires. — Casernes. — Moulins et Fours banaux. — Jeu de Paume. — Maisons prébendales. — Rentes singulières payées au Roi et à l'Evêque. — Quelques droits seigneuriaux.

I

AUDITOIRES DES JUSTICES

Ogée se plaignait au dernier siècle, qu'il n'y eût pas à Quimper « un temple de la Justice. » Que de juridictions cependant s'exerçaient dans notre ville à cette époque ! Et d'abord trois juridictions royales : Présidial, Sénéchaussée (*), Amirauté ; — puis les deux juridictions de l'Evêque, ecclésiastique et séculière ; — enfin six hautes justices : celle du fief de Quéménét, dépendant du marquisat de Pont-Croix, celle de Coatfao et Pratanras (par. de Penhars et Pluguffan), du Plessix-Ergué (par. d'Ergué-Armel), du Hilguy (par. de Plogastel-Saint-Germain), mentionnées par Ogée, et deux hautes justices omises par lui : celle du prieuré de Locmaria et celle de la Commanderie de Saint-Jean.

Nous avons dit que la justice ducale, puis royale, s'était exercée autrefois hors ville, à la *Terre au Duc*, d'abord dans un auditoire non loin de la rue de la Vieille-Cohue, puis « dans un « beau logis... devant la porte Médard. » Mais, ce dernier édifice ayant été abattu quand le duc d'Aumont menaça Quimper, il fallut chercher un auditoire ailleurs. Le chanoine Moreau donne même à entendre que, dès la création du présidial (1551), « les juges royaux empruntèrent une partie du monastère des « Cordeliers pour y tenir leurs audiences. »

Plus tard, le présidial se trouvant mal installé acquit judiciairement une maison place Saint-Corentin ; mais l'Evêque, qui tolérait le siège de la justice royale dans son auditoire d'emprunt des Cordeliers, s'opposa à cet établissement définitif (14 octobre 1700) et le présidial admit cette opposition (1).

La justice *ecclésiastique* de l'Evêque avait eu anciennement son siège place Médard. C'est, dit-on, ce que semble indiquer la devise du Chapitre que j'ai rappelée plus haut : *A la barre de Saint-Médard*. La justice séculière dite *Cour des Regaires* sié-

(*) Le présidial et la sénéchaussée formaient en réalité deux juridictions, bien que ne formant qu'une seule compagnie.

geait de toute antiquité dans les dépendances de l'Evêché. La transaction passée, en 1209, entre Guy de Thouars et l'Evêque, confirmait au prélat le droit de tenir « sa juridiction et ses plaids dans sa propre maison. » Cet usage tout d'exception était ancien (2).

Le rapport du Sénéchal (1745) nous apprend que ce droit était exercé jusqu'au dernier siècle. Nous y lisons, en effet, que le pilier de la porte principale de l'Evêché, à gauche, joignait l'auditoire des Regaires. L'auditoire était donc compris entre le portail de l'Evêché et la cathédrale (3).

D'après ce qui précède, le nom de rue *des Regaires* ne conserverait pas le souvenir d'un auditoire des Regaires en cette rue. Cette voie s'appelait au XIII^e siècle rue *Rachaer*, c'est-à-dire *faubourg*, selon Lhuyd, qui donne la forme *Rag-kaer*, en latin *Inburbs*, et le nom de Regaires appliqué à la rue paraît être une transformation maladroite du vieux mot breton.

D'où venait donc ce nom de *Regaires* ?...

Hévin dit que les prérogatives de la justice temporelle des évêques surpassaient celles des barons ou pairs laïcs ; que c'était une éclipse de la justice du souverain ; c'est pourquoi cette juridiction laïque était nommée *Régale*, d'où l'on aurait fait Regaires (4).

Mais notre grand feudiste n'y entend rien : « La justice des « évêques ne venait pas de leur fief, mais du choix que chaque « ville épiscopale fit de son pasteur pour son juge de paix ! » Quel est l'auteur de cette drôlerie ? M^e Girard, avocat à Quimper, auteur de l'article *Quimper* au Dictionnaire d'Ogée. — Mais alors d'où vient le nom de Regaires ? Le même auteur va nous l'apprendre. Je copie : « Cette juridiction s'appela *Regaire*, de « *Raca*, mot celtique signifiant *faire du bruit*, qui est, dit-on, la « racine de *Racaille* et de *Regaire* ; et cela sans doute parce que « dans un auditoire où tout le monde veut parler à la fois il y « a toujours grand bruit, ou parce que cette juridiction fut exer- « cée d'abord dans un des faubourgs, qui, étant ordinairement « le séjour de la lie du peuple, n'est jamais sans tumulte et sans « cris. » (5).

Ogée déclare dans une note laisser ces imaginations au compte de M. Girard ; faisons comme lui et tenons-nous à l'opinion d'Hévin.

Les cinq hautes justices de Quéménét, Pratanras, Le Plessix-Ergué, Le Hilguy et Locmaria suivirent l'exemple du Présidial et allèrent siéger aux Cordeliers.

Leur auditoire commun était une grande salle dans le bâtiment parallèle à la rivière de Stéir, corps de logis que les titres du couvent nomment « le département de Saint-Louis. » (6) On entraient par une porte pratiquée rue Saint-François, auprès de la chapelle du Juch, qui formait l'aile droite du chœur ; on

traversait un jardin et on longeait les cloîtres pour accéder à l'auditoire. Cette installation extrêmement gênante pour les Cordeliers, qu'ils n'avaient acceptés qu'à titre provisoire et contre laquelle ils ne cessèrent de protester, devait durer un siècle et demi et survivre à leur couvent.

L'auditoire de la haute justice de Saint-Jean était derrière la chapelle sur le quai. Le fief de la commanderie ne comprenait à Quimper que la chapelle, un jardinet et son auditoire dans une cour ; en sorte que même le sacristain n'était pas justiciable de Saint-Jean, car n'habitant pas la chapelle il n'habitait pas sur le fief. Le commandeur de La Feuillée dans son *terrier* de 1731, proteste que la justice a été exercée sans interruption le jeudi de chaque semaine, jusqu'à 1621. A cette époque, la justice de Saint-Jean n'avait plus aucun officier : le Présidial toujours porté à restreindre les droits des seigneurs, s'empressa de déclarer la justice de Saint-Jean supprimée (7). La commanderie n'avait pas grand intérêt à la rétablir, et les choses restèrent en l'état pendant un siècle. C'est seulement en 1727 que le Commandeur de La Feuillée demanda et obtint sans peine un arrêt du parlement « rétablissant la juridiction de Saint-Jean. »

II

FOURCHES PATIBULAIRES

D'ordinaires, les vieux plans des villes signalent par une *potence* le lieu des exécutions. Le plan de Quimper ne contient aucune indication de ce genre. C'est que les exécutions de la justice royale avaient lieu, au dernier siècle, tantôt sur une place, tantôt sur une autre, ou aux patibulaires du Roi sur le mont Frugy ; mais le plus souvent au *Tour du Châtel* (8).

Il ne paraît pas que depuis longtemps l'Evêque haut justicier ait exécuté dans sa Ville-Close. Originellement les officiers ducaux réclamaient comme une prérogative et un honneur l'exécution des jugements prononcés par les hauts justiciers, et conduisaient le patient à la potence du Duc. Mais plus tard « la mode ayant changé », ils finirent par se refuser à cet office. C'est même à cette occasion que l'évêque de Quimper obtint, par lettres du 24 février 1424, du duc Jean V « le droit de lever « en ses fiefs une justice patibulaire, pour y être exécutés les « condamnés par sa justice séculière. » (9) Cette justice « à « quatre *postz* (poteaux) », fut dressée sur la colline de Kerallan, qui domine le moulin de Saint-Denis, au-delà de l'hippodrome. Le nom de *justice* (justiciou) donné à deux petites parcelles sur cette colline marque l'emplacement exact de ces fourches patibulaires (10).

Les possesseurs des quatre hautes justices s'exerçant aux Cordeliers n'avaient pas qualité pour exécuter dans la ville, fief de

l'Evêque, ni à la *Terre au Duc* appartenant au Roi. Aussi, le jour où les juges ducaux, puis royaux se refusèrent à assurer l'exécution des jugements seigneuriaux, les seigneurs hauts justiciers durent se retirer sur leurs fiefs pour l'exécution.

La justice du Quémenet avait ses patibulaires sur la colline de la *Justice*, qui domine le Séminaire, entre la route de Pont-l'Abbé et la vieille route de Douarnenez (11) ; — celle de Coatfao et Pratanras « aux issues du manoir de Pratanras, sur le grand « chemin de Quimper à Douarnenez et Pont-Croix (12) ; — celle « du Plessis-Ergué, à Kervao, sur la route de Concarneau (13) : « — celle du Hilguy, non loin de ce manoir, entre les deux vil- « lages de Menez-Huard et Menez-Ogan, à gauche de la route de « Quimper à Plogastel-Saint-Germain. » Ce lieu garde encore le nom de *Justice* (14).

La haute justice du prieuré de Locmaria n'avait pas de fourches patibulaires, puisque les aveux rendus au roi ne les réclament pas : la prieure avait seulement, sur la place près de l'église, « un poteau avec carcan pour y attacher les blasphéma- « teurs et les malfacteurs (15). »

La justice de Saint-Jean n'avait à Quimper ni fourches patibulaires ni poteau à carcan.

III

CASERNES

Le procès-verbal de réformation de 1539 ne mentionne pas de *caserne*, et le plan de 1764 n'en figure pas. Anciennement, il n'y avait pas de caserne ; des maisons étaient louées pour le logement des soldats. Il est de tradition qu'une maison de la rue Neuve a autrefois servi à cet usage. On dit que la *Tour Bihan*, quand elle cessa d'être la demeure du gouverneur ou capitaine (avant 1594, comme nous l'avons vu), devint une caserne. Au XVII^e siècle, un régiment irlandais était caserné rue Bily : ce fait nous est révélé par les nombreux actes de sépultures de ces malheureux étrangers (16). Dans la première moitié du dernier siècle, une maison servait de caserne rue de la Vieille-Cohue. En effet, au cours des années 1743-1745, il fut passé bail judiciaire par adjudication « de la moitié d'une maison ayant auparavant « servi de caserne (17). » Nous avons vu qu'à la fin du siècle, l'Evêque offrait d'abandonner au logement des militaires la maison de Saint-Joseph.

En 1791, cette maison était, en effet, transformée en caserne ; mais elle menaçait ruine et le conseil municipal proposait de louer pour caserne la fabrique de la Hubaudière, à Locmaria, voisine de l'ancien prieuré, où l'on allait établir la manutention. Un peu plus tard, une partie de l'ancien hospice Saint-Antoine était aussi caserne (18).

IV

MOULINS ET FOURS BANAUX

Au cours de cette revue du vieux Quimper, nous avons trouvé le moulin de *l'Evêque*, au pied de l'Evêché, sur l'Odé, et le moulin *du Duc*, plus tard du Roi, au pied du Pichery, sur le Stêir. En vous parlant de Locmaria, j'aurais dû signaler le moulin du *Prieuré de Locmaria*, dit aujourd'hui moulin des *Couleurs*, parce qu'on y broie les peintures employées dans une des faïenceries de Locmaria. Au voisinage de la ville et sur la colline qui la domine à l'ouest, était un moulin à vent dépendant du fief de Quéménét, au marquis de Pont-Croix.

Au dernier siècle, un procès ridicule fut plaidé à la sénéchaussée de Quimper entre les trois meuniers du Roi, de la prieure de Locmaria et de Quéménét ; il s'agissait de la mouture d'une pochée d'avoine ; selon l'aveu de l'Evêque de 1682, la rémunération devait être du *seizième*. Les meuniers plaidaient apparemment pour l'honneur (19).

Mais, à propos de moulin, voici un bien autre procès.

Un moulin dépendait du manoir de l'Île en 1539 ; en 1689, l'abbesse de Kerlot ne le comprend pas dans son aveu au Roi ; pourquoi ?... Est-ce seulement parce qu'il n'existe plus ?... Auquel cas l'abbesse, ayant *principe* de moulin, a commis une omission fâcheuse. Est-ce parce que l'abbaye, ayant acquis seulement une partie du manoir de l'Île, n'a pas acquis le moulin ?... Auquel cas l'abbaye n'aurait pas *principe* de moulin. Grosse question qui va faire couler beaucoup d'encre et noircir beaucoup de papier. Quoiqu'il en soit, en 1689 et après, l'abbesse, en fait, n'avait pas de moulin à Kerlot ; et elle faisait moudre au moulin de Melgven, sur la route de Pont-l'Abbé, qu'elle tenait en fief sous le marquis de Pont-Croix.

Le 4 mars 1700, le meunier de Melgven, suivant une vieille habitude, a amené deux chevaux à la porte de l'abbaye, et il les charge de *pochées* de blé. Tout-à-coup survient le meunier du Roi, assisté de M^e Nédellec, général et d'armes, qui, sans autre préambule, saisit chevaux et pochées. L'abbesse fait opposition ; et le Présidial, jugeant un peu vite et sans avoir examiné la question du *principe de moulin*, ordonne, le 6 mars, la mainlevée de la saisie.

L'affaire en reste là. Les abbesses de Kerlot, les meuniers du Roi, les meuniers de Melgven se succèdent et passent. Le moulin de Melgven tourne toujours et continue à moudre le grain de l'abbaye.

Mais en 1763, le 6 juillet, un coup de tonnerre vient troubler cette sérénité. M. de Kergariou, seigneur de Coatiliou (près de Lannion), est devenu afféagiste des moulins du Roi : il apprend

la décision du 6 mars 1700, il intervient et reprend le procès jugé il y a 63 ans !

En 1717 et 1726, l'abbesse Marie-Anne de Goesbriant, avait, comme je l'ai dit, fermé la venelle du Kergoz, la seule voie entre la rue de Bourlibou et le quai, et sur laquelle le jardin de la Retraite avait une porte cochère. Pour soutenir son usurpation, elle entre en lutte avec la communauté de ville, à laquelle se joint l'Evêque, supérieur des Dames de la Retraite. Marie-Anne de Goesbriant est morte en 1730 ; mais Françoise de Quélen de Kerohant, qui vient d'être nommée en 1763, n'est pas d'humeur moins belliqueuse. Elle a trouvé, il faut le reconnaître, un adversaire digne d'elle ; et la guerre qui commence va se faire en règle, avec force productions, conclusions, mémoires imprimés et signés de Duparc-Poullain. J'ai sous les yeux une requête grossoyée de 134 pages et trois mémoires imprimés in-4° de 144 pages, et je n'ai pas toutes les pièces du procès ! Au premier abord, on ne comprend pas bien cette résistance désespérée : En fait, l'abbaye n'a plus son moulin ; elle est dans le fief royal ; pourquoi ne pas suivre le moulin du Roi ? La mouture n'y coûte pas plus cher qu'ailleurs. L'abbesse exigerait-elle donc que le meunier de Melgven fit gratuitement sa farine ? Ce serait trop lui demander : le meunier ne doit qu'un fermage de cent livres.

Mais il s'agit bien de ces vétilles ! L'abbesse plaide au point de vue du droit pur, et elle plaidera sans se lasser durant quatorze années, jusqu'à 1777. Après tant d'efforts, le procès sera perdu. Il aura coûté (j'ai la note sous les yeux) 4.590 livres 18 sols 6 deniers. Qu'importe ! L'abbesse, en mourant cette année même, peut du moins se rendre cette justice que, si elle a succombé, elle a épuisé toutes les procédures, fatigué toutes les juridictions et lutté jusqu'au bout. — C'est quelque chose (20) !...

Si la farine devait se faire au moulin banal, une fois transformée en pâte, elle devait être cuite au four banal. L'Evêque avait deux fours, un rue *Neuve* avec jardin sur la rivière, un autre au Mez-Gloaguen. — Ce dernier four est figuré au plan de 1764 en face de la fontaine, à mi-côte. Il existait dès le commencement du XIV^e siècle et subsistait en 1792, puisqu'il a été vendu nationalement.

Dans l'aveu de 1682, l'Evêque réclame le droit d'établir d'autres fours ; en effet, d'après les procès-verbaux des ventes nationales, il en avait deux autres, un place Toul-al-Ler, l'autre dit de Saint-Laurent, en même temps four à briques, au faubourg de la rue Neuve (21).

Dans la Terre au Duc, le plan figure un four banal du Roi rue des *Orfèvres* (ce serait aujourd'hui rue Saint-Marc). Mais il y en avait un autre mentionné dans le procès-verbal de 1539 « ô son courtill » dans une venelle allant de la rue *Rossignol* à la rue des *Orfèvres*. Les lieux n'ont pas changé depuis 1764, on

moins nombreuses que les *prébendes*, puisque en 1335, le Chapitre délibère que les chanoines résidants habituellement ou au moins depuis deux ans auront la jouissance des maisons prébendales de préférence à leurs confrères non résidants. — (Cart. 56-37) (26).

Il se peut que depuis le temps d'Hévin, le Chapitre ait acquis d'autres maisons prébendales. En effet, en 1791, il a été vendu nationalement onze maisons appartenant au Chapitre, sans compter celle rue du Tourby, où avait été établie la psalette fondée par Bertrand de Rosmadec, et les onze maisons ou échoppes appuyées contre la cathédrale.

Essayons de retrouver dans notre ville les maisons prébendales.

Nous avons déjà dit que plusieurs étaient situées sur la place Saint-Corentin.

Une est expressément désignée dans l'aveu de 1682 : « L'hôtel « de Lestulan, cy devant possédé par Hervé de Lezongar, trésorier et chanoine de Cornouaille (27), à présent à M^{re} de Lesguern, aussi chanoine. » Le Cartulaire de la cathédrale ne laisse aucun doute sur sa situation ; il ajoute : « ouvrant sur la « place, ayant une cour et jardin derrière, donnant sur la rue « Dorée. » C'est la maison à l'angle sud-ouest de la place.

A l'angle nord-ouest, la maison du XVI^e siècle, que nous voyons à l'entrée de la rue du Guéodet, occupe la place de la maison donnée par le trésorier Geffroy en 1219.

Un peu plus loin, dans la longère nord de la place, sur l'emplacement de la cure ou de la mairie, s'élevait la maison où vécut longtemps la chanoine Moreau et où il mourut le 23 juin 1617 (28).

Six maisons appartenant au Chapitre sont vendues nationalement place Saint-Corentin ; une autre est indiquée comme étant rue du *Chapitre* ou du *Froul*, et deux autres rue *Verdelet* ; ces deux dernières étaient des maisons prébendales et nous pouvons les reconnaître.

L'acte nomme l'une d'elles *prébende Sévérac* : une partie avait été destinée à l'agrandissement de la prison. Cette circonstance nous marque sa place exacte : la maison prébendale occupait l'espace compris entre le Musée actuel et la maison faisant le coin de la rue Royale, qui occupe comme nous l'avons vu, la place de l'ancienne prison du Roi. C'est très-probablement cette maison située rue Poulpezron, que l'Evêque Allain Morel avait donnée au Chapitre pendant sa minorité et dont il ratifiait la donation en 1301 (29).

L'autre maison est dite « dépendante de la chapellenie « de Kerneguez » fondée par le chanoine Pierre du Quenquis ou du Plessix-Nizon, qui mourut en 1459, et qui en laissa la présentation à Pierre de Kerneguez, son héritier principal et noble (30).

Cette propriété comprenait outre la maison, deux écuries, une crèche, deux jardins ; elle est en partie comprise dans la propriété actuelle des Ursulines. Le jardin était borné vers l'est par une ruelle conduisant à la place aux Canons (31). La vieille maison prébendale existe encore avec sa porte ogivale portant un écusson malheureusement mutilé. — C'est dans cette maison que les Pères Jésuites s'établirent à leur arrivée à Quimper avant la construction du Collège.

Le chanoine Moreau mentionne au haut de la ville une « belle « maison prébendale à 80 ou 100 pas de la porte Bihan, qu'on « disait être de fondation ducale, avec un jardin et un verger « de grande étendue dont les emplacements s'étendaient de la « rue *Obscure* à la rue *Saint-Antoine*, sur laquelle il s'ouvrait (32). » Ce vaste enclos, que Moreau nomme le *Jardin du Chapitre*, fut cédé aux Jésuites pour la construction du Collège.

Voilà donc reconnues d'une manière certaine six maisons prébendales ; si nous ajoutons à cette liste la maison donnée par le chanoine Rodand, en 1247, au bord de l'Odet, peut-être aurons-nous les sept maisons mentionnées par Hévin.

Les maisons prébendales avaient veilli ; et chaque décès de titulaire mettait à la charge de sa succession des réparations que le Chapitre n'obtenait pas toujours sans peine. En 1786, le Chapitre décida « de réunir en une *mense* commune les maisons prébendales venant à vaquer par décès, résignation, etc. » L'usufruit des maisons prébendales devait être remplacé pour les chanoines prébendés par une indemnité de logement ; les maisons devaient être louées et les réparations se faire à frais commun (33).

A peine ce règlement nouveau avait-il commencé à recevoir exécution que le décret du 12 juillet 1790 supprima les prébendes, et sauva le Chapitre de toute préoccupation d'administration à cet égard.

VII

RENTES PAYÉES AU ROI ET A L'EVÊQUE

L'Evêque percevait sur toute la Ville-Close et les faubourgs de son fief une rente générale dite *taille de mai*, dont le Roi, comme souverain, recevait une moitié. En 1682, l'Evêque élève sa part de la *taille de mai* à 20 livres (34). — En outre, quelques maisons payaient une redevance particulière, dont nous parlerons plus tard. C'était le plus souvent une somme très minime.

Les rentes payées au Roi par les maisons de la *Terre au Duc* étaient aussi en argent, sauf pour une maison aux environs de la rue Vis actuelle. Elle devait au Roi « douze *campagnes* et « douze *chaperons* à faucon (35). » Tout le monde sait ce qu'est un chaperon : une sorte de petite toque de cuir dont on couvrait

la tête du faucon quand on partait en chasse ; par le vieux mot *campanne*, qui veut dire *cloche*, il faut entendre sans doute les sonnettes ou grelots que l'on mettait au cou du faucon.

Comme nous l'avons dit, le Stéir séparait le fief proche du Roi et le fief de l'Evêque. Toutefois, l'Evêque percevait une rente sur trois maisons ou terrains aux abords du moulin du Duc (36) ; et, de son côté, le Roi recevait une rente sur trois maisons de la ville (37). De cette dernière circonstance, Bougis, réformateur du Domaine du Roi, concluait, en 1683, que ces maisons ne faisaient pas partie du fief de l'Evêque. Mais Hévin répondait victorieusement : « Ces maisons n'ont pas été originairement « retenues par les Ducs donateurs de l'Evêque ; elles ont été « achetées par eux en 1404 (*). » Le vendeur du Duc payait la rente féodale à l'Evêque, les Ducs l'ont payée, le Roi la doit... et en effet, l'Evêque la réclame et l'obtient (38).

Deux de ces maisons étaient situées dans la rue *Obscure*, que Hévin confond avec la rue *du Salé* ; il se pourrait que l'une d'elles formât le coin entre les deux rues.

La troisième maison rue Kéréon, place Maubert, appartenait au sieur Tromelin de Lancelin. Elle était composée originairement de deux maisons distinctes, dont chacune payait de deux ans en deux ans la moitié de la rente en nature que nous allons faire connaître. Le rôle de la Réformation de 1539 créa à ces deux maisons réunies une situation juridique bizarre. Il chargea la maison d'une rente à payer *tous les deux ans* le jour de la saint Jean-Baptiste ; et ainsi décrite : « deux escus de douvelles à deux lyons rampans paincts en iceux et deux seilles » (selles) à charrestier (charretier), sans garniture, à être payés, « par chacun an, savoir : une année au Roi et l'autre à Monsieur de Cornouailles alternativement (39). »

Cent quarante-trois ans plus tard, nous voyons l'Evêque, dans son aveu de 1682, réclamer à son tour, tous les deux ans, sur la maison du sieur de Tromelin de Lancelin « deux selles à charrette, deux écus à targe de douvelles, blanchis à la chaux « peints de mitre et de crosse d'Evêque. »

Chose curieuse ! Dès 1539, les Commissaires du Roi n'ont pas compris le sens des vieux titres qu'ils copient ; le rédacteur de l'aveu de 1682 ne le saisit pas davantage : et c'est Hévin qui nous le révèle en copiant un compte de l'Evêque de 1459. Il s'agit non de selles de *charrette* mais de selles à *chevestre* ou *chevêtre*, c'est-à-dire à *licou*.

Quant aux deux écus, ce sont deux boucliers en planches assemblées peintes à la chaux, sur lesquels sont représentés deux lions rampants, c'est-à-dire couchés, lorsque la redevance est due au Roi ; et une mitre avec une crosse, si c'est au tour de l'Evêque de recevoir les deux écus (40).

(*) Cette acquisition n'opérait pas consolidation au fief supérieur, puisque l'Evêque aurait pu exercer le retrait *féodal* (Art. 318 Cout...)

Hévin suppose que ces écus et selles devaient servir à « quel- « que fête et réjouissance ou *course de quintaine*. » Un mieux mot qu'il faut définir... La *quintaine* est, à proprement parler, un poteau « auquel on attachait un bouclier pour faire des exercices militaires, jeter des dards, rompre des lances, etc. (41). » « cices militaires, jeter des dards, rompre des lances, etc. (41). »

On disait *courir la quintaine* comme on disait *courir la bague*, comme on a dit depuis *courir des têtes*. Les têtes de Turcs à frapper avec la lance, le sabre ou le pistolet, et en galopant, ont remplacé les écus attachés autrefois à la quintaine.

Il faut encore mentionner un autre droit seigneurial de l'Evêque et surtout la façon dont ce droit s'exerçait.

Le seigneur de Trohéir (par. de Kerfeunteun) doit à l'Evêque « au jour de Noël, à l'endroit de *Puer natus est nobis*, un demi « écu d'or, présenté par un gentilhomme ; et, à l'entrée de cha- « que évêque et de neuf ans en neuf ans, une paire de mitaines « enrichies d'or » (42).

Tel est le droit que réclament les aveux de l'Evêque ; mais voici comment, dans l'usage, les choses se passaient en 1745, et, selon l'Evêque, de temps immémorial et même depuis l'établissement du droit, en 1475 (43).

Le jour de Noël, à la grand'messe, au moment où le chœur entonnait l'*Introït* annonce au peuple la joyeuse nouvelle : « Un petit enfant nous est né ! » les juges des Regaires se levaient de leur banc, en robes, et se rangeaient dans le sanctuaire, devant le trône de l'Evêque, selon l'ordre qu'ils occupaient à l'audience. Le Sénéchal donnait la parole au Procureur fiscal, qui disait à haute voix : « Il est dû au seigneur Evêque un demy écu d'or « par le seigneur de Thohéir. » Celui-ci ou son mandataire s'avancait, faisait hommage et remettait la pièce. Les juges dressaient procès-verbal. Si le seigneur de Trohéir n'était pas présent, le procureur requérait défaut, condamnation et saisie des terres assujetties à la cheffrente ; les juges prononçaient séance tenante.

Le Sénéchal contestait ce cérémonial « comme abusif et même « peu décent ». L'Evêque maintenait qu'il datait de l'établissement du droit en 1475 ; mais il est vrai de dire que les sentences de défaut ainsi délivrées et produites en preuve étaient seulement de 1657 et 1658 (44).

Toutefois, si l'on s'en rapporte à Cambry, les protestations du Sénéchal ont été vaines ; et la perception du droit a continué de se faire selon la forme solennelle que nous avons rapportée. Cette cérémonie avait, en droit féodal, une importance juridique qui a échappé à Cambry. Il ne voit dans cette solennité qu'une mise en scène ridicule (45) ; mais, en 1745, le Sénéchal et l'Evêque étaient mieux instruits. Le Sénéchal contestant la juridiction des juges des Regaires dans la cathédrale niait la légalité de l'acte juridique accompli dans l'Eglise. L'Evêque, au contraire, invoquait cet acte en preuve de sa juridiction.

VIII

QUELQUES DROITS SEIGNEURIAUX EXERCÉS EN VILLE

Hévin, dans son mémoire pour l'Evêque de Quimper, s'indigne contre Bougis, qui ose opposer à l'*Universalité du fief* de l'Evêque les droits qu'exerçaient en ville les seigneurs de Bienassis et de Cludon (46). — J'en demande pardon à l'illustre feudiste ordinairement si exact : les expressions qu'il emploie ici sont bien impropres. Ce n'est pas comme seigneur de Bienassis (évêché de Saint-Brieuc), mais comme seigneur de Coatfao (par. de Pluguffan) que M. de Visdelou réclame le droit en question. Ce n'est pas comme seigneur de Cludon (évêché de Tréguier), mais comme seigneur de Guengat, que M. de Kergorlay exerce le singulier droit que nous allons faire connaître (47).

Le seigneur de Coatfao avait maison en ville, pour laquelle il devait à l'Evêque une rente de 4 deniers (48). — Il réclamait « le droit de sonner de la corne en la ville et église cathédrale de Quimper, les jeudis, vendredis et samedis saints », le droit « de lever, le mardi de Pâques, par les hommes qui avaient corné la semaine précédente, deux œufs de chaque maison où il y a gens mariés, et un œuf de chaque maison où il y a veuf ou veuve », — et, comme sanction « le droit d'enlever, faute de paiement, les serrures avec tenailles et marteaux. ». (49) Il paraît, bien que les aveux ne fassent pas d'exception, qu'en fait les maisons prébendales n'étaient pas soumises au droit (50).

Hévin a beau dire, ce droit extrêmement ancien, était admis par les sentences de réformation et par des arrêts du Parlement. Au dernier siècle, le titre en vertu duquel ce droit existait au moins depuis le XV^e siècle, ne se retrouvait plus. Le seigneur de Coatfao réclame la *sonnerie* comme un *droit* ; et c'est à tort, je crois, que l'Evêque et le Sénéchal la considèrent comme un *devoir* et soutiennent que le droit de cueillette des œufs « s'il existe » n'est que le prix de ce service (51).

Le sieur Amette, procureur fiscal de l'Evêque, nous a révélé comment se faisaient, au milieu du dernier siècle, la *sonnerie* et la cueillette des œufs.

Les jours saints, à l'office de Ténèbres, quatre vassaux de Coatfao « munis de cors ou cornes en terre » entraient au chœur de la cathédrale ; à un moment donné, ils se levaient brusquement « faisaient le tour de l'église en cornaillant comme des fous, puis parcouraient les rues de la Ville-Close et des faubourgs, sauf la *Terre au Duc*, fief du Roi. Tous les « polissons » de la ville leur faisaient cortège.

Le mardi de Pâques, les quatre vassaux revenaient ; deux portaient des paniers, deux étaient armés de marteaux, de pinces et de tenailles ; ils allaient ainsi « de porte en porte » réclamant partout deux œufs, mais se contentant de l'offre de deux

liards. Personne ne s'inquiétait de savoir si le droit était régulièrement perçu : la redevance était si minime ; et puis, les collecteurs avaient tant amusé les enfants. On riait et on payait, trop heureux de racheter sa serrure à si bon compte.

Amette voulut faire autrement : le 4 avril 1741, il refusa le droit et malmena un des collecteurs...

J'ai conté ailleurs — et trop longuement — les mésaventures de ce pauvre Amette, qui espère engager l'Evêque dans sa querelle ; mais qui, par la maladresse de son procureur au Parlement, se trouve être seul adversaire de haut et puissant seigneur Louis Engilbert, comte de la Marck et de Schleiden, lieutenant général des armées du roi, chevalier de ses Ordres, Grand d'Espagne, etc., exerçant les droits de Coatfao et Pratanras au nom de sa fille, future duchesse d'Arenberg... (52).

Le seigneur de Guengat était, comme nous l'avons vu, un des quatre seigneurs qui devaient porter l'Evêque à sa première entrée en ville. Pour prix de cet office, il réclamait le droit de « percevoir un os moëllier, de chaque boucher de la ville » et le droit « de faire courre une poule blanche aux bouchers, la veille de saint Pierre. » (53) L'Evêque contesta formellement ce droit dont nous ne trouvons la preuve nulle part ; nous ne savons si la perception de l'os moëllier se faisait ; mais il est certain que le seigneur donnait la poule à *courre* et voici comment. Le sénéchal en est mieux informé que personne, puisque lui-même intervenait en cette affaire. Or, c'est lui qui nous apprend que « le matin de la veille de saint Pierre (28 juin), un gentilhomme présentait une poule au logis du sénéchal, et demandait acte de « ce que la poule était *toute blanche*. Le sénéchal donnait l'acte « et la poule était jetée et courue par les bouchers. »

La poule devait être présentée au sénéchal en son logis, par conséquent avant l'audience, ouvrant à cette époque de l'année à huit heures du matin (54). Quel joyeux tumulte à cette heure matinale sur la place Saint-Corentin ! Tous les écoliers de la ville éveillés dès l'aurore sont à leur poste ; que la poule prenant un haut vol aille se réfugier sur une des pierres en saillie de la façade de la cathédrale, qu'elle prolonge la course, l'horloge sonnera en vain l'heure de la classe, et les écoliers se donneront congé...

Ces redevances et ces droits nous semblent bizarres : peut-être nous étonneraient-ils moins, si nous n'en avions pas perdu le sens originaire ?

Une chose qui, à mes yeux, ne doit pas moins surprendre, c'est la lutte entreprise contre l'Evêque par la communauté de la ville.

Jamais administration ne coûta moins cher que celle de l'Evêque, et c'est quelque chose !... L'Evêque percevait sa *taille de mai*, 24 livres en 1594, 20 livres en 1682, qui représente la rente féodale due par toutes les maisons de la ville ; en outre, *cent-vingt* maisons doivent des rentes qui varient de quelques livres à un

denier ; en sorte que tout compte fait, la moyenne de la rente payée est pour chaque maison de un peu moins de *quarante-sept centimes* ! (55)

Les bourgeois doivent, il est vrai, suivre le moulin et le four de l'Evêque. Mais, puisqu'il faut faire moudre et cuire quelque part, qu'importe, au point de vue financier, que ce soit au moulin et au four de l'Evêque ou ailleurs ? Comme on le voit, ces redevances et ces obligations n'étaient pas lourdes ; et les Quimpérois d'aujourd'hui seraient trop heureux d'en être quittes à si bon compte.

Que le domaine royal se substitue au fief épiscopal, tout va changer ! La communauté de ville ne semble pas avoir prévu les effets de la révolution qu'elle hâte, autant qu'il est en elle, en se faisant l'alliée du Présidial dans sa lutte contre l'Evêque.

Depuis la fin du XVI^e siècle, les présidiaux poursuivent avec une ténacité que rien ne lasse ou ne déconcerte la ruine des justices seigneuriales et en particulier de la juridiction des Regaires. Non seulement ils se font les dociles instruments de la puissance royale ; mais ils tendent à augmenter leurs attributions et poursuivent une satisfaction d'amour propre. Le présidial de Quimper s'est fait naturellement l'allié de Bougis ; et il a trouvé une alliée dans la communauté de ville.

Comment s'est faite cette dernière alliance ? C'est que le sénéchal préside les délibérations de la communauté, et celle-ci est soumise à l'influence du premier magistrat de Cornouaille.

L'ingrate communauté fait semblant de mettre en oubli les services rendus à la ville par les Evêques, qui en maintenant pendant des siècles les franchises de Saint-Corentin ont sauvegardé les franchises municipales ; mais attendez ! Au dernier jour, en 1781, quand elle y aura intérêt, la communauté de ville va redevenir l'alliée de l'Evêque : elle sera trop heureuse d'abriter ses protestations derrière le droit du prélat, qui, en défendant sa *mouvance* des murailles, défend les intérêts du collège, de l'hôpital Saint-Antoine et de nombreux habitants.

La communauté est-elle désabusée ? A-t-elle enfin compris que ses adversaires sont ceux de l'Evêque, les régisseurs du domaine du roi ? Il y a longtemps que l'Evêque aurait pu adresser aux régisseurs le reproche que je trouve dans la bouche du Maire, en 1781 : *inquiets et mal intentionnés*, et pour être complet, il fallait ajouter : avides d'augmenter leurs recettes pour augmenter leurs émoluments.

Nous avons vu Bougis réclamer comme étant de fief royal trois maisons de la Ville-Close. Cette prétention, repoussée par le Parlement, ne fut qu'un premier essai d'envahissement sur le fief épiscopal ; et les tentatives se renouvelèrent. Les officiers royaux finirent par s'aviser d'un expédient aussi simple que déloyal : sous menace de confiscation, ils demandèrent aux couvents, monastères et titulaires de bénéfices des déclarations de

posséder *sous le domaine du roi*. Les Jésuites, le Chapitre, les Cordeliers prirent peur et passèrent de ces déclarations frauduleuses attentatoires aux prérogatives de l'Evêque, mais qui en droit ne pouvaient lui nuire (57).

Il y a plus : les religieuses hospitalières passèrent une déclaration de ce genre pour l'hospice Sainte-Catherine (6 juillet 1682), qui ne leur appartenait pas, mais à la ville qui l'avait doté, et par acte de 1645, y avait rattaché l'hospice Saint-Julien. Cette déclaration, qui comble la mesure de la faiblesse des uns et de la fiscalité des autres, n'a cependant pas été produite au subdélégué en 1781. On a eu peur sans doute de la Cour des Comptes.

S'il nous fallait d'autres exemples de l'esprit envahisseur des régisseurs, le rapport du subdélégué nous les fournirait. Il nous apprend que le préposé du régisseur imagina de louer la pêche dans la rivière d'Odet, au-dessous de la ville. Le subdélégué prend en mains contre les officiers royaux, la défense des pêcheurs de Locmaria « qui sont embarqués pour le service du « roi et dont les femmes n'ont d'autres ressources que la pêche. » Le régisseur prétend retirer de l'afféagement la somme de 500 livres. « Il faudra donc dit le subdélégué « que sous peine « de se ruiner, il rançonne les pêcheurs (58). » On peut être assuré, en effet, que le fermier ne se fût pas contenté du *pot de vin unique* auquel la prieure de Locmaria avait autrefois imposé chaque bateau (59).

ÉPILOGUE

Nous sommes au terme de cette *promenade* qui m'a été un extrême plaisir, mais qui peut devenir un ennui pour mes compagnons de route. Avant de nous séparer, un coup d'œil et un regret sur le passé, un vœu pour l'avenir.

Nous nous imaginions que le goût des vieux monuments est né de nos jours, et nous croyons faire mieux que nos devanciers. N'avons-nous pas trop bonne opinion de nous-mêmes ? Dès le milieu du dernier siècle, l'Intendant de Bretagne recommandait la conservation des monuments anciens (1). Le plan de 1764 se conformant à ces instructions ne menace aucun monument de la ville. Si l'Ingénieur André revenait en ce monde, il ne serait pas peu surpris de trouver Quimper tel que notre siècle l'a fait. Sans doute il applaudirait à certaines innovations qu'il avait projetées ou pressenties ; mais ne s'étonnerait-il pas des destructions que nous avons opérées et que son plan d'alignement épargnait à notre cité ?

Le mur de ville le long du *Parc* devait tomber ; mais c'était assez : le reste de la vieille couronne murale pouvait être conservé sans aucun inconvénient. Je suppose la tour d'angle du vieux château ducal se reflétant encore dans les eaux limpides du Stéir, — le mur de l'Evêché se montrant à nous sans les constructions barbares qui le déshonorent, — la tour Penalen debout et restaurée, — une communication indispensable ouverte le long du mur de ville, entre le boulevard d'Odet et la rue des Reguaires, — plus loin, le mur (échancré pour le passage de la route de Brest) apparaissant intact jusqu'à la tour Bihan, — la vieille forteresse se dressant fièrement au haut de la rue des Doves ; — qu'on dise si la *Ville-Close* n'aurait pas eu extérieurement un tout autre aspect que celui qu'elle a de nos jours !

Si nous entrons dans la *Ville-Close*, nos regrets ne seront pas moins vifs. Ce ne sont pas les mesquines maisons de la rue du Guéodet qui peuvent consoler de la disparition de la vieille église municipale, avec ses vitres et ses boiseries merveilleuses. — Pourquoi jeter bas l'élégant ossuaire de la cathédrale ? et surtout l'église des Cordeliers et leur cloître du XIII^e siècle, quand on pouvait, même après les dévastations du siècle dernier, leur rendre une nouvelle jeunesse ?

C'est notre siècle qui est coupable de ces destructions injustifiables. Les chapelles du Pénity, de la Madeleine, Notre-Dame

(1) Instruction (Arch d'Ile-et-Vilaine) publiée par la Société des *Bibliophiles bretons*. Mélanges, t. II, p. 255.

du Guéodet, l'ossuaire de la Cathédrale, l'église des Cordeliers existaient aux premières années du siècle. Tous ces monuments étaient tombés avant 1850. Six monuments détruits en un demi-siècle, c'est trop ! et cependant il n'est que juste d'ajouter à cette liste funèbre la chapelle du collège pour laquelle on affecte un dédain superbe, et qu'on vient de masquer si inutilement et si malencontreusement !

Voilà comment le vent de la destruction a soufflé, souffle et peut-être, hélas ! soufflera sur Quimper... Voyons ! Que pourrait-on bien abattre encore ?... Il reste le mur de ville le long du jardin de l'Evêché. Deux fois, si je suis bien informé, il a tremblé sur ses vieilles assises : pour le sauver, il a fallu l'opposition déterminée d'un Inspecteur des Monuments religieux. On invoque contre ce mur..., qui s'en serait jamais douté ?... une raison d'art. On dit qu'il masque le rez-de-chaussée de la cathédrale. A ceux qui mettent en avant ce beau motif je ne demande qu'une chose et bien simple : entrer dans le jardin de l'Evêché et ouvrir les yeux. Tandis que du côté de la place, la Cathédrale est surchargée d'ornements, le mur, du côté du jardin, est absolument nu. Ce n'est pas de la simplicité, c'est (oserai-je le dire ?) de la pauvreté.

Nos évêques, quand ils bâtirent le transept et la nef, savaient que la muraille ne serait pas vue de ce côté. Ne montrons donc pas notre belle église autrement que leurs constructeurs n'ont voulu la montrer ; et, sous prétexte d'art, ne commettons pas une faute de goût après tant d'autres.

NOTES DU CHAPITRE V

- (1) Evêque, 7, v^o.
- (2) LOBINEAU, p. 204. HÉVIN, p. 93. — Il cite cette phrase du Cart. : « In domo Episcopi, sicut olim fieri consuevit, placita tractabuntur. »
- (3) Rapp. Sénéchal. 18, r^o et v^o, 35, r^o.
- (4) HÉVIN, p. 59 et *passim*.
- (5) Dict. d'Ogée. Quimper. t. II, p. 397.
M. Girard a été depuis président du Comité révolutionnaire, puis président du tribunal. La *lie du peuple* est une expression bien aristocratique, et comment le Comité n'en a-t-il pas demandé compte à son président ? J'espère du moins que quand M. Girard présidait son audience tout le monde n'y parlait pas à la fois.
- (6) Ce corps de logis existe encore ; mais avant longtemps il doit être démoli.
- (7) Sur les réquisitions du procureur du roi, Jean Beaujouan. V. notice sur Jean Beaujouan. Bull. 1885. T. XII, p. 26. — Je ne puis insister. D'autres renseignements trouveront leur place dans une

Etude sur les Hautes justices de Quimper. — Voir le terrier de la Commanderie (1730). Arch. dép. avec un plan de la chapelle et de l'auditoire.

- (8) Cela résulte des jugements de condamnation.
- (9) HÉVIN, Cons. III, p. 10. — Questions, p. 83.
- (10) N^{os} 833 et 834 S^{on} A. du plan cadastral d'Ergué-Gabéric.
- (11) La colline garde le nom de *Justice* et le chemin qui unit les deux routes se nomme chemin des *Pendus*. Aveu du 30 octobre 1730. V. Bulletin X, p. 211.
- (12) Aveu du 27 novembre 1751. Arch. départ. V. Bulletin X, p. 14 et suiv. et 211.
- (13) Aveux du Plessis-Ergué (19 septembre 1683). Arch. dép.).
- (14) N^{os} 26, 29, 30 S^{on} C du plan cadastral de Plogastel.
- (15) Aveu du 17 avril 1679. Arch. dép. H, 317, carton.
- (16) Sépultures Saint-Mathieu, 1650.
- (17) Inv. sommaire des Arch. départ. B, 61.
- (18) Délib. du 16 octobre 1791, Mairie.
- (19) Arch. dép. B, 55, 1740-1741.
- (20) Voir ci-dessus chapitre I^{er}. Arch. dép. H. 187. — Marie-Françoise de Quélen nommée seulement en 1763, n'avait pas succédé immédiatement à Marie-Anne de Goesbriant, morte le 6 juillet 1730. Entre ces deux abbesses se place Renée Rogier de Crévy. Arch. dép. B. 55. 1740-1741.
- Il y aurait à faire une histoire de l'abbaye de Kerlot. Le fonds de Kerlot aux Arch. dép. est riche : il contient 17 cartons (H. 184 à 201). Ces cartons attendent un explorateur.
- (21) L'existence du four du Mez-Gloaguen, au XIV^e siècle, est révélée par le testament de M^e Guillaume Coasguell, léguaire à Saint-Corentin une rente de 20 sols à prendre sur sa maison et le jardin adjacent situés auprès du four de Mez-Gloaguen (Campus Gloaguen), du côté de la rue des Etaux (versus vicum stallorum carniem). 1348.
- Preuve nouvelle de ce que j'ai dit plus haut, d'après un acte de 1489, qu'anciennement le nom de rue des Etaux était donné à toute la longueur de la voie montant de la rue Kéréon au carrefour de la rue des Vendanges actuelle.
- Arch. dép. ventes nation. R. 104 et 105, n^{os} 220, 221, 229, 230.
- La situation donnée au four de Mez-Gloaguen par le plan de 1764, répond aux indications de l'acte de vente nationale : « donnant à l'ouest, rue Mezgloaguen, au midi et à l'est sur venelle (la venelle conduisant de la rue Mez-Gloaguen à la rue du Collège). »
- Je serais porté à croire que le four dit de Saint-Laurent, bien que mentionné comme *venu sur l'Evêque*, était le four du petit fief de Saint-Laurent annexé au collège. Ce four ne figure pas à l'état des revenus de l'Evêché en 1790. Ce four existe encore.
- (22) F^o 12, v^o et 13 r^o.
- (23) Sépult. Saint-Mathieu.
- (24) C'est-à-dire sur la rue de la *Vieille-Cohue*. Les pièces auxquelles j'emprunte ces renseignements sont les titres de propriété de M. de Couesnongle.
- (25) HÉVIN, p. 70.
- (26) Je dois ces renseignements et quelques-uns de ceux qui suivent à l'extrême obligeance de notre confrère M. le chanoine Peyron, secrétaire de l'Evêché.
- (27) Hervé de Lézongar avait fondé une chapellenie à Saint-Corentin dont Rolland (V) de Lézongar, sg^r de Pratanras, était patron

en 1533 (M. LE MEN, p. 101). L'aveu en nommant Hervé de Lézongar semble l'indiquer comme donateur de la maison prébendale.

- (28) M. LE MEN, p. 15 et 16.
- (29) M. LE MEN, p. 65, note.
- (30) M. LE MEN, p. 100-101.
- (31) V. ci-dessus chap. II, § II.
- (32) MOREAU, p. 258.
- (33) Arch. de l'Evêché.
- (34) Rapp. de 1781. HÉVIN. — Aveu de 1682. Le *Miseur* avait, en 1594, payé 24 livres pour cet objet. V. *Compte des Miseurs*. BULL. XI, p. 135. En 1713, la Communauté racheta la part de la taille due au Roi, pour 288 livres payées en louis d'or, d'argent et monnaie. La *taille* est estimée 20 livres monnaies faisant 24 liv. de rente dans le regu qui est aux Arch. dép. E. 2. (15 avril 1713).
- (35) Réform., f^o 52, v^o.
- (36) Aveu de 1682.
- (37) Réform., f^{os} 56 et 57, v^o.
- (38) HÉVIN, p. 86 et suiv.
- (39) Réform., f^o 57, v^o. HÉVIN, p. 91.
- (40) La maison avait changé de maître depuis 1539 ; au commencement du XVII^e siècle, elle appartenait à René de Tromelin, s^r de Lancelin et du Parc (par. de Kerfeunteun), qui de Conseiller devint Président au Présidial, le 28 mai 1641. Il mourut le 5 mai 1642. — Au mois de mars précédent, la ville lui avait fait l'honneur d'être le *parrain* d'un fils de son second mariage. Arch. dép. E, 1.
- (41) TRÉVOUX, v^o *Quintaine*.
- (42) Aveu du 14 juillet 1682. L'Evêque réclamait la redevance sur le *manoir* et la *terre* de Troheir ; mais il est débouté de cette mouvance ; la redevance était due ; mais par les villages de Kergolvez et Kergroach dépendants de la terre de Troheir. — Cette distinction importait ; la saisie ne pouvait être prononcée que sur les terres soumises à la rente.
- L'Evêque ne conteste pas cette décision. Le manoir de Troheir relevait du Roi, auquel il payait une cheffrente de 8 livres (Réform. de 1539).
- (43) Evêque, f^o II, v^o.
- (44) Sénéchal, f^o 32, r^o et suiv. Evêque, f^o II, v^o.
- (45) CAMBRY, II, 328.
- (46) HÉVIN, p. 97.
- (47) De même Hévin commet une erreur en disant que ces seigneurs étaient *sergents féodés* de l'Evêque ; et que les droits prétendus sont une « rénovation de rapines des sergents. » Voir sur ces points : Bull. X. *Coatfao et Pratanras*, p. 83.
- (48) Aveux et Evêque, f^o 10, v^o.
- (49) Aveux de Coatfao.
- (50) Sénéchal, f^o 11, r^o.
- (51) Une tradition ancienne rapporte l'origine de la *sonnerie* à la cause que voici : Lors de la construction de la nef de la cathédrale, Bertrand de Rosmadec eut besoin d'une énorme quantité de hêtres. Le seigneur de Coatfao (le bois du hêtre) les fournit gratuitement ; et, pour perpétuer le souvenir de cette libéralité, l'Evêque lui concéda le droit de *sonner*. — Quoiqu'il en soit, ce n'est pas (comme on l'a dit) pour appeler les fidèles aux offices, que l'on sonnait dans l'église et après l'office commencé. V. Pratanras et Coatfao. Bull. X, p. 76 et suiv. Le seigneur de Coatfao avait aussi droit de *bouteillage*. — Voir

les débats élevés sur ces divers droits. *Promenade à Pratanras et Coatfao*. Bull. X, p. 19 et suiv.

(52) Voir Bull. X, p. 66 et suiv. *Pratanras et Coatfao*.

(53) Sénéchal, 31^{re}. — Au temps d'Hévin et au dernier siècle, la seigneurie de Guengat était à la maison de Kergorlay ; mais, aux siècles précédents, les seigneurs du nom de Guengat avaient eu une haute illustration. L'un d'eux, Alain de Guengat, avait été vice-amiral de France, capitaine de Brest et maître d'hôtel du roi François I^{er}. Il mourut le 10 des Calendes de juillet 1531 ; et le Nécrologe des Cordeliers lui consacra cette mention prétentieuse qui sort des habitudes de simplicité des humbles Frères :

10 Kal. Julii, 1531. — Hâc luce concessit in fato vir tum bellicâ gloriâ, tum sapientissimis — in administrandâ Gallorum regis Francisci ejus nominis primi familiâ, et in navibus et castris et oppidis Britannicis regendis — consiliis, nulli suâ tempestate secundus, Alanus de Guengat.

10 des Calendes de juillet 1531 (22 juin). — Ce jour succomba au destin un homme qui par sa gloire guerrière et par sa haute sagesse dans l'administration de la maison du Roi de France François premier du nom, et dans le commandement des flottes, des armées et des villes de Bretagne, ne fut inférieur à personne de son temps, Allain de Guengat.

(54) Titres des Cordeliers. Arch. dép. Délibération du Présidial (14 mai 1660), en vertu de laquelle une messe est fondée pour être dite, à la sortie de l'audience, au grand autel de l'Eglise, « afin que les « officiers occupés toute la matinée à la distribution de la justice... « ne se trouvent pas privés de si sainte et si pieuse action. »

(55) Voici en résumé les rentes énoncées à l'aveu de 1682 :

27 livres payées par 6 maisons, soit pour chacune 4 fr. 50 c.

553 sous par 53 maisons, pour chacune 10 s. (50 c.).

409 deniers par 61 maisons, pour chacune 6 d. (2 c. 1/2).

27 l. 553 s. 409 d. (à 12 pour 1 sou) donnent en réduisant 56 l. 7 s.

1 d. ou 56, 35 c. (1 denier) pour 120 maisons. Chacune payait donc en

moyenne 46 c. et une fraction 46 c. 95 — soit 47 centimes.

7 maisons payaient des gélines ou poulets : en tout 77 poulets.

(56) Subdélégué, f^o 59.

HÉVIN, p. 75. Bougis osait invoquer ces déclarations qui avaient été rejetées par les réformateurs.

(57) Subdélégué, f^o 21.

(58) Aveu du 7 avril 1679.

J. TRÉVEDY,

Ancien Président du Tribunal civil.

PROMENADE DANS QUIMPER (ADDENDA)

I. — Pages 3, 4 et 5

LE PLAN DE 1764

Ce plan a été approuvé par arrêt du Conseil du 5 décembre 1766, enregistré au Parlement, le 29 janvier 1767, et à la Cour des comptes, le 5 février suivant. Les arrêts des deux cours sont conservés aux Archives départementales du Finistère (E 2). Ils nous apprennent que l'auteur du plan est le sieur Garnier, sous-ingénieur. L'ingénieur André n'a fait que l'approuver en y apposant sa signature. C'est l'application administrative de la règle *Sic vos non vobis*.

Les deux arrêtés nous révèlent aussi :

1° Que dans un rapport au Gouverneur de Bretagne l'ingénieur André signalait l'acquisition des maisons marquées sur le plan B, C, D, comme urgente pour l'élargissement ou le redressement des rues ;

2° Que, dans le même but, la communauté de ville avait d'avance acquis une maison *rue des Etaux* et une autre à l'encoignure de la *rue Saint-François* et de la *place Maubert* ; et l'ingénieur proposait l'approbation de ces acquisitions.

La maison marquée B (à l'encoignure de la *rue Saint-François* et de la *rue Kéréon*) fut expertisée d'office le 26 septembre 1768 ; elle appartenait à trois propriétaires et à plusieurs mineurs : des difficultés s'élevèrent ; enfin, le 2 février 1769, l'Intendant approuva le procès-verbal des experts ; et, sans s'arrêter aux oppositions formulées, il ordonna le paiement des estimations et la démolition de la maison. (Arch. dép. E. 7).

Je n'ai pas trouvé l'acte d'acquisition de la maison marquée C, *place Médard* ; mais nous avons vu que la maison marquée D, faisant barrière entre le pont Médard et la rue aux Febvres a été acquise en 1768 (1).

Ces acquisitions devaient être « payées sur les revenus ordinaires de la ville à mesure qu'elle aurait des fonds disponibles » : règle d'administration aussi sage qu'elle est universellement méconnue.

L'arrêt du Conseil portait défense « de bâtir à l'avenir une « façade autrement qu'en pierres et de faire de grosses réparations aux façades » qui étaient ainsi virtuellement condamnées. Le Parlement alla plus loin : les maisons en *herse* surplombaient à chaque étage, et le premier étant souvent fort peu élevé, la saillie faisait obstacle au libre passage des voitures et même des

(1) Voir ci-dessus, p. 64.

cavaliers : c'était un vrai danger. La ville fut autorisée à supprimer ces saillies aux frais des propriétaires. Mais ces dispositions n'ont pas été rigoureusement appliquées ; et, après plus d'un siècle révolu, Quimper a encore un grand nombre de maisons à saillies très basses (2).

Enfin la communauté de ville avait exposé au Roi que, « contrairement aux ordonnances, Quimper n'avait pas de tuerie. » — « Les bouchers, disait la délibération du 6 décembre 1764, « se sont établis dans la partie la plus élevée de la ville, et font « leur tuerie au milieu de la rue, en sorte que le sang des bêtes « coule presque tous les jours dans les rues les plus passagères, « ce qui cause une infection insupportable et dangereuse. » L'arrêt du Conseil autorisait la ville « à acheter, du consentement de l'Intendant, un terrain pour y établir une tuerie ou « boucherie, d'où le sang des animaux et autres immondices « puisse couler dans une des rivières sans passer dans l'intérieur « de la ville. » Quimper a laissé passer cent ans avant d'user de cette autorisation ; et, quand un terrain a été acheté pour l'abattoir, il a été choisi au-dessus de la ville...

Le 27 mars 1753, le Roi siégeant en son Conseil, avait ordonné, sur la demande de la communauté, « que tous les propriétaires « des emplacements de maisons ruinées devraient les rebâtir « dans six mois à compter du jour du présent arrêt : passé ce « délai, le Roi permettrait au Maire de faire vendre les emplacements de maisons et les matériaux, à la charge par les adjudicataires de bâtir dans les six mois. » Le Roi se réservait et à son Conseil le jugement des difficultés auxquelles ces adjudications pourraient donner lieu. — Mais l'indigence pouvait mettre un obstacle invincible à la bonne volonté du propriétaire !... L'arrêt n'en tenait compte ; aussi ne reçut-il pas une sévère exécution ; du moins voyons-nous par le plan de 1764 que les maisons brûlées, le 17 juin 1762, place Saint-Corentin, n'étaient pas encore rebâties deux ans après. Pourtant l'arrêt de 1753 n'était pas oublié en 1782 ; et, cette année, le s^r Félix Boucher, négociant, demeurant *rue des Orfèvres* (du Chapeau-Rouge), sollicita et obtint la vente et la démolition de la maison de son voisin, qui était déjà à demi tombée (E.2).

Puisque nous parlons de la propreté de la ville, rappelons que, dès l'année 1404, l'évêque Thibaud de Malestroit rendait une ordonnance de police portant entre autres prohibitions celle de nourrir des porcs en ville ? Cet usage est, dit l'évêque, contraire à la décence publique. C'est pourquoi, de l'avis des principaux et des sages de la ville, il l'interdit sous les peines les plus rigoureuses, l'excommunication et une amende de cent

(2) Les habitants de la rue Neuve, où passaient autrefois les diligences, ont pu voir, il y a deux ans, la capote d'une voiture heurter violemment une de ces saillies et tomber entraînant deux personnes.

livres (1). L'énormité de la peine donne la mesure de l'abus qu'il s'agissait de réprimer.

Mais on n'applique pas les lois si rigoureuses. Les siècles suivants rendirent quelque liberté aux porcs, et ceux-ci en abusèrent. Un de nos confrères nous a appris qu'au dernier siècle ils se promenaient par troupes dans les rues et qu'ils pénétraient même dans les églises (2). Il ajoute que plus tard ils ne se montrèrent plus : on les tenait enfermés ; enfin, plusieurs années après la Révolution, ils disparurent même de ces bouges, et Quimper en fut définitivement purgé. — Remercions notre excellent confrère de cette assurance flatteuse, et espérons qu'il est bien informé !

II. — Pages 4 et 5

DIVISIONS SEIGNEURIALES

J'ai indiqué quatre fiefs se partageant Quimper et les campagnes voisines comprises dans ses paroisses. Il fallait en compter cinq. J'ai dit, sur la parole d'Hévin, que tout le faubourg dit *Terre-au-Duc*, relevait prochainement du Roi. Ce n'est pas absolument exact, du moins pour les derniers siècles, ainsi qu'il résulte de l'aveu rendu au Roi, le 30 octobre 1730, par Alexis-René Le Sénéchal de Carcado, Marquis de Pont-Croix, etc., alors gouverneur de Quimper.

Le fief de Quéménénet était une annexe du Marquisat de Pont-Croix. Son chef-lieu était à Stang-Roc'h'an (par. de Pluguffan) ; il avait, comme nous l'avons vu, son auditoire aux Cordeliers et ses patibulaires sur la colline de Rohan, au-dessus de Bourli-bou (3) ; et s'étendait jusque sur la paroisse Saint-Mathieu.

En effet, l'aveu réclame la seigneurie sur les manoirs de Pra-theyr, Kerrien, Pontigou, Kermabeuzen, Ménéz-Guen et leurs issues, et sur deux courtils et sept maisons de la Terre-au-Duc, dont une rue du Sel. Le Marquis de Pont-Croix, réclame en outre le titre de fondateur de l'église Saint-Mathieu, avec ses armes et *litre* en supériorité, et un banc au chœur de l'église, du côté de l'Evangile, c'est-à-dire au lieu le plus éminent ; il était en outre fondateur du monastère des Ursulines (Aveu, f^o 380, r^o et v^o).

(1) « ... Ne... contra Reipublicæ honestatem porcos teneant et enutrient..., alioquin omnes.... in contrarium facientes quod in hoc scriptum est excommunicamus est ad excommunicationem poenæ pecuniariæ predictæ contra ipsos procedemus... » Or, la peine susdite c'est celle de « centum librarum monetæ currentis nobis et Ecclesiæ nostræ sponsæ Corisopitensis applicandarum et in pios usus convertendarum... » (Arch. dép. E.2). 100 livres de ce temps font au moins 2.000 francs de notre monnaie.

(2) M. le commandant FAY. *La police de Quimper au XVIII^e siècle*. Bull. XI, p. 217 et suiv.

(3) Ci-dessus, p. 383, 385, 408. V. Notice sur les *Fourches patibulaires de Quéménénet*. Bull. X, p. 211.

Il faut donc, page 5, intercaler le fief de Quémenet, sous le n° III, entre la *Terre-au-Duc*, fief du Roi, et le fief de Locmaria.

III. — Page 4. — Note.

PONT SAINT-YVES

Le pont Saint-Yves n'était pas, comme je l'ai dit, près du manoir du Parc, à la place du pont construit en fer auprès du chemin de fer de Pont-l'Abbé. Il était un peu plus bas et de ce côté-ci du chemin de fer, au bout de la ruelle pavée qui conduit de Saint-Yves à la rivière. Ce pont unissait cette ruelle au chemin nommé dans les vieux titres *chemin conduisant au Cosquer et à la rue Billy* (de la Providence). Il y a une cinquantaine d'années, le pont était ruiné et ses décombres obstruaient la rivière. Le propriétaire du manoir du Parc obtint l'autorisation de les enlever, et les employa à la construction d'un pont entre la cour du manoir et les terres qui en dépendent, de l'autre bord de l'eau. Ces vieux matériaux avaient donné au pont un aspect ancien et qui a trompé plusieurs personnes. Ce pont a été emporté par les eaux en 1882.

IV. — Pages 13 et 14

MOULIN DE L'ÉVÊCHÉ

Ce moulin a été construit au moins deux fois.

L'Evêque Guillaume (1192-1218), par acte daté de Lanniron (1218), laisse pour un anniversaire une rente annuelle de 40 sous à percevoir sur « le moulin qu'il avait fait construire sur l'étang « Amis. » (Cart. du Chapitre de Quimper).

Deux siècles après, Gatien de Monceaux (1408-1416) bâtit les moulins près de son manoir épiscopal. (Albert LE GRAND. Catalogue des Evêchés de Cornouaille).

Il existe aux Archives de l'Evêché un bail du moulin de 1757. Le prix de ferme est de 2.200 livres. De plus, le meunier prend charge de fournir douze saumons : un à chaque *Quatre-Temps*, et huit pendant le Carême ; à défaut, il paiera 10 livres pour la valeur de chaque saumon. Ce bail fut renouvelé en 1782 ; et le prix fut porté à 2.700 francs (Arch. départ.).

En 1788, le meunier expose à l'Evêque que « le 10 janvier, la « force des eaux rompit la chaussée du moulin ; et, depuis ce « temps, le moulin a été dormant. L'étang formait un vivier « considérable pour les saumons ; la rupture de la chaussée les « a fait désertier et le meunier n'a pu en prendre aucun. Cette « pêche étant *prohibitive* lui était une grande ressource ; on « sait que les saumons se vendent fort cher à Quimper et sur- « tout pendant le Carême... Le meunier de Saint-Denis a profité « de son malheur, car il a déjà pris 60 saumons qui n'auraient

« pas échappé à votre fermier si la chaussée eût été en bon « état ; c'est pour lui une perte de près de 500 francs. »

Cette évaluation porte le prix de chaque saumon à 8 fr. 50 c.

Ces chiffres font naître une question : A quelle époque se rapporte la légende d'après laquelle les domestiques mettaient dans leurs conditions, en Bretagne comme en Ecosse, qu'ils ne mangeraient pas de saumon plus de trois fois par semaine ?

V. — Page 16

CHAPELLE DU PENITY

Elle est décrite par CAMBRY (Catalogue, p. 16). Cet auteur nous apprend que pendant la Révolution elle servit de poudrière.

VI. — Page 17, § IV

« Le quai de l'Île était planté... »

Les arbres que figurent le plan de 1764 ont été abattus dix ans après, en février 1774. C'étaient des ormeaux : ils étaient « sur leur retour » et les tempêtes en faisaient tomber chaque année. L'Intendant pressait la ville de curer son port : elle manquait d'argent ; elle vendit 57 pieds d'arbres à prendre depuis Kerlot jusqu'à la cale Saint-Jean. La ville les estimait 1.650 livres, les mit aux enchères à 1.400 livres et en obtint 1.410 livres (Arch. dép. E. 7. P.-V. du 14 février 1774, et pièces annexées).

VII. — Page 19

PONT AUX ANGLAIS

Il existait encore en 1774. Le procès-verbal de la vente des arbres du quai le mentionne formellement (E. 7. Voir § précédent).

VIII. — Page 25, note 37

CHÊNE DE LA LIBERTÉ

J'ai dit que cet arbre planté en 1790 était tombé dans le cyclone du 3 septembre 1873. Ce renseignement, qui m'était venu de diverses sources, est erroné. Le chêne est toujours debout. On peut le voir juste en face de l'escalier.

IX. — Page 34

CONSTRUCTION DE LA ROUTE DU PICHÉRY

J'ai indiqué la date de 1780 d'après le rapport du subdélégué, de 1781. Il se peut qu'il y ait là une inexactitude. J'ai sous les yeux le procès-verbal d'adjudication des travaux à faire. Il est des 29 août et 4 septembre 1772 ; et la première condition est que l'ouvrage « commencera quinze jours après l'adjudication

« et devra se continuer sans interruption, sous la direction de « l'ingénieur David. »

L'entreprise offerte à 4.500 livres a été adjugée à 2.740 livres, le paiement devant avoir lieu pour un tiers quand le tiers de l'ouvrage sera fait. (Arch. dép. E. 7).

X. — Même page

PORTE MÉDARD

Il y avait auprès de cette porte une maison dite *corps-de-garde* qui, au milieu du dernier siècle, servait au logement des *héraldits de ville*.

(Réparations faites en vertu de délibération du 17 octobre 1748. Arch. dép. E. 1).

XI. — Page 46

PRISON DE L'ÉVÊQUE

J'avais dit, en parlant de *Bourlibou* (p. 23), que l'Evêque avait eu anciennement une prison auprès du Palais épiscopal : plus loin, quand j'ai parlé de ces palais, j'aurais dû mentionner la prison. Ce qui suit aurait dû être intercalé après le premier alinéa de la page 46.

La prison de l'Evêque était anciennement située non dans le *manoir épiscopal*, ce qui était rigoureusement interdit par les ordonnances, mais dans ses dépendances. Elle s'appuyait probablement contre le mur de ville, puisqu'elle avait au moins une fenêtre donnant sur l'entrée de la *rue Neuve* ; et elle devait être contigüe au manoir épiscopal, puisqu'elle était séparée du jardin par la basse-cour. On peut conjecturer qu'elle occupait un emplacement voisin du pont de l'Evêché ; et peut-être comprenait-elle la tour qui défendait le pont, et qui fut détruite en 1753. (Voir ci-dessus p. 14). Je puise ces renseignements dans un reçu du prix des réparations faites à la prison en 1645, et dans des actes authentiques constatant les baux de la prison concédés par l'Evêque de 1627 à 1650. Dans un de ces baux (1649) l'Evêque se réserve « la promenade du jardin et des herbes potagères « pour sa maison. »

Ce dernier point demande une explication. Aujourd'hui on paie les geôliers, autrefois les geôliers payaient la *ferme* de la prison. Le Roi, dans les prisons royales, les seigneurs, dans leurs prisons, ne fournissaient que le pain, et le geôlier « n'était « assujetti à fournir que l'eau. » Les prisonniers ajoutaient ce qu'ils pouvaient à cette maigre pitance, et le geôlier tirait profit des fournitures qu'il faisait probablement largement payer (1).

(1) Je ne puis répéter ici ce que j'ai eu l'occasion d'écrire ailleurs à ce sujet. V. *Tombe de Tanguy*, Bull. IX, p. 38 et suiv.

XII. — Page 46

LES BOUTIQUES AUTOUR DE LA CATHÉDRALE

L'église qui a précédé la Cathédrale actuelle était, dès le XIII^e siècle, accostée de boutiques. Nous avons la preuve de ce fait dans un acte du mois de février 1249, rapporté au Cartulaire de Saint-Corentin. Par cet acte, « Jean, fils d'Absalon, « clerc, abandonne la boutique ou atelier (*edificium seu operarium*) que son père avait bâti contre la façade occidentale de « l'église. » (Cart. 56, 21).

Un compte du Chapitre pour les trois années 1655-1656-1657, énumère 19 *boutiques* et donne les noms des 18 locataires et la profession de la plupart d'entr'eux. Ils sont pinthier (fabricant ou marchand de poterie d'étain), chaudronnier, savétier, sergent, horloger, cordonnier, maçon, peintre, mercier, et plusieurs sont marchands ; mais, quoiqu'on ait dit, il n'apparaît pas que les chanoines eussent pour locataires des cabaretiers. La location pour les trois années a été en tout de 1.140 livres, soit pour chaque année 380 livres. — Une boutique venait d'être *bâtie de neuf* en 1655. (Arch. dép., fonds du Chapitre).

XIII. — Page 46

STATUE DU ROI GRADLON

En parlant des tours de la cathédrale, comment ai-je omis de mentionner la statue équestre du roi Gradlon qui, en 1764, comme aujourd'hui, existait entre les deux tours... ? La statue brisée et jetée bas en 1793, a été rétablie après l'édification des flèches, en 1858.

On sait l'hommage poétique et musical que, de temps immémorial et jusqu'à la fin du siècle dernier, le roi Gradlon recevait le jour de sainte Cécile (1).

XIV. — Page 50, ligne 32

« ...Les pompiers du temps. »

Je n'invente rien. Quimper avait des pompes et par conséquent des pompiers, en 1764, et même en 1745 et auparavant.

Le 10 septembre de cette année, la ville mit en adjudication l'entretien des pompes et des 200 seaux de cuir employés à leur service : « L'adjudicataire doit graisser les manches et ustensiles et seaux quatre fois par an avec de l'huile de lin, — les « réparer et les exercer tous les trois mois, enfin les conduire « à ses frais en cas d'incendie, à la première réquisition de « MM. les Juges, Maires et Syndics, etc. »

(1) V. CAMBRY, p. 329, édition de 1836, M. LE MEN, *Monog. de la Cath.*, p. 213, et surtout lettre de DES FORGES-MAILLARD, août 1752.

Le sieur Gouezou offre de faire ce service pour 110 livres par an, le sieur Doucin reste adjudicataire pour 85 livres. « plus l'exemption de la garde, du logement des gens de guerre et des fournitures aux casernes. » (1)

Plus tard, en 1772, la ville a trois pompes : elle les entretient elle-même : elle a cru faire une économie ; mais cette économie coûte trop cher : « Pour une seule fois que la ville les a fait graisser en six mois, elle a payé 13 l. 14 s. » — Le Procureur du Roi demande que l'on revienne au marché. — L'adjudication n'est plus possible : personne ne veut prendre l'entretien des pompes. Elles ont vieilli, les seaux de cuir aussi ; et une des obligations de l'entrepreneur sera « de rétablir toutes les coutures des manches et des seaux pendant que les cuirs seront en état de les soutenir. » Enfin, un homme de bonne volonté, le sieur Godard, se charge de l'entretien pour cinq ans, au prix de 80 livres par an et l'exemption des gens de guerre (3 février 1772). L'Intendant élève le prix à 100 livres et supprime l'exemption.

Le 24 avril 1772, la communauté nomme « Jean Tiblier, Paul Jardinier et François Bodoner pour conduire les pistons des pompes à incendie. Ils seront tenus de se rendre au premier son du tocsin et lors des exercices des pompes, moyennant « chacun vingt livres par an. » (Arch. dép. E. 2).

XV. — Page 52, § IV

J'ai écrit : « Pas une seule rue n'a été ouverte dans l'ancienne enceinte... »

C'est une inadvertance. Sans parler du quai du Stéir, trois rues ont été ouvertes en 1845, quand l'église des Cordeliers a été abattue et la halle construite, savoir : la rue du Stéir au sud de la halle, la rue Astor au nord ; et la rue des Halles, entre la halle et la rue Kéréon.

XVI. — Page 53

PRISON DU ROI

Un arrêt du Conseil du 3 juin 1681 réglant les dépenses de la communauté porte : « il sera payé la somme de 165 livres pour la maison servant de prison, à François Baron, sieur de Kernafflet, propriétaire d'icelle... tant que la maison servira de prison. »

Ainsi, en 1681, le Roi n'avait pas de prison à lui. (Arch. dép. E.).

(1). On trouvera ci-dessous (§ XXV) l'explication de ces derniers mots.

XVII. — Page 54

HOSPICE SAINT-ANTOINE

Dans la partie haute de la ville se voit l'hôpital général dit de Saint-Antoine. Chaque année, le 17 janvier, jour de la fête du patron, le Chapitre venait en procession chanter une hymne à la chapelle de l'hospice.

En 1758, au cours d'une épidémie apportée par les marins de l'escadre de M. du Bois de la Motte, l'hospice devint insuffisant et 300 lits furent préparés dans des communautés (Arch. de l'Evêché).

XVIII. — Page 56

PLACE MAUBERT

C'est sur cette place, au pied de la croix, que se faisaient les ventes de meubles saisis par justice. Un procès-verbal du 6 août 1712 (Arch. dép. E. 7. Arts et métiers) est, sur ce point, curieux à lire :

L'huissier a donné rendez-vous pour dix heures du matin à un *gardien* de meubles saisis. L'huissier arrive à l'heure dite ; mais les meubles n'arrivent pas. A six heures du soir seulement, après huit heures d'attente, l'huissier donne défaut... Mais n'admirez pas trop sa patience... Il va faire payer son temps... même les heures qu'il a passées à se réjouir dans les tavernes voisines : et il compte autant de *vacations* que s'il avait vendu les meubles qu'il se promet bien de vendre au prochain jour.

XIX. — Page 57

IMAGE DE NOTRE-DAME DU GUÉODET

Notre confrère M. Mallen m'apprend que cette statue a échappé à la destruction en 1793 ; et que, lors de la démolition de la vieille église municipale, elle a été portée à la chapelle du Collège. On peut la voir dans cette chapelle à gauche, faisant pendant au tombeau qui renferme le cœur du P. Maunoir.

XX. — Page 57

HORLOGE MUNICIPALE

Elle était placée au-dessus de la *Chambre de ville* à Notre-Dame du Guéodet. Elle était entretenue d'abord au moyen des offrandes pieuses faites à la chapelle ; mais, vers 1693, ces offrandes avaient cessé et la Communauté dut payer l'horloger sur le pied de trente-six livres par an. La Cour des Comptes admet cette dépense. Les Etats réunis à Vannes, le 15 septembre 1693, l'admettent à leur tour ; « mais à la charge que la Communauté fasse agréer la dépense par Sa Majesté. » La

Communauté présente requête au Roi, qui, le 9 juin 1693, en Conseil d'Etat « admet la dépense pour le passé et l'autorise « pour l'avenir à prendre tant sur les deniers patrimoniaux que « d'octroi appartenant aux habitants. » (E. 7. Comm. de Quimper).

Je rapporte ces détails pour prouver que la minutie administrative n'est pas une fleur nouvellement acclimatée sur la terre de France.

Je n'ai pu savoir si la cloche qui sonnait l'heure au Guéodet est la même qui sonne entre les deux tours de la cathédrale, derrière la statue du roi Gradlon. Cette cloche nommée *Marie* est d'âge respectable : elle a été fondue en 1312. (LE MEN, *Monogr. de la cath.*, p. 207 et 208).

XXI. — Page 58, 3^e alinéa

CHATEAU DE GUY DE THOUARS.

On lit dans la transaction passée entre le Comte de Thouars et l'Evêque en 1209 : que l'Evêque se réserve la libre et pacifique possession des eaux *traversant la maison en litige* (LOBIDEAU, Pr. col. 195), — c'est-à-dire l'espace que le comte prétendait occuper comme dépendances de la *maison* qu'il bâtissait, espace qui est depuis devenu l'enclos des Cordeliers. — Il semble permis d'inférer de ces mots qu'il y avait, à cette époque, une dérivation du Stéir à travers ce terrain.

Même page, 4^e alinéa

En creusant les fondations de sa maison, le s^r Amette avait exhumé une grande quantité d'ossements ; il les recueillit pieusement et les fit recouvrir de planches en attendant la décision du Gardien des Cordeliers, alors absent ; mais malgré ces précautions, les travaux exécutés en un lieu qui très anciennement avait été cimetière causèrent une vive émotion ; et, le 10 septembre 1744, le Maire, M. Huchet de Kerourin, se transporta sur les lieux assisté de deux notaires, pour protester, au nom de la Communauté, « contre ces excavations pratiquées dans un lieu « consacré par la religion ; entreprise jusqu'ici inouïe, sans « exemple... qui viole toutes les règles divines et humaines... etc. » (Arch. dép. E. 7) (1).

(1) Le grand intérêt de ce procès-verbal, c'est la description que font les notaires des écussons qui accostent la porte : à droite les armes de Bretagne, à gauche les armes de Bretagne et de Thouars écartelées. « En dedans sur le pilier de gauche en entrant étaient deux « pierres de taille jointes ensemble, d'une hauteur de quatre pieds et « demi sur deux pieds et demi de large, sur lesquelles il y avait dans « tout leur plein une ancienne écriture gothique » que les notaires n'ont pu déchiffrer. — Tout cela a été, bien entendu, martelé en 1793.

M. Huchet de Kerourin a été bis-aïeul de l'illustre Laënnec. Sa fille Jeanne-Catherine, mariée à Michel-Marie-Alexandre Laënnec, en 1746, devint l'année suivante mère de Théophile-Marie, père du médecin.

XXII. — Page 65, à la note 12

MOULIN DU DUC

Il existait très-anciennement et certainement avant 1269, puisque cette année même, Guy de Plonévez assignait pour l'anniversaire d'Hervé de Landeleau 30 sous de rente à percevoir par le Chapitre « sur les moulins du seigneur Comte, près du pont « Médard sur le Teyr. » Cette rente était auparavant hypothéquée sur un domaine à Coray. (Cartulaire du Chapitre 31, 10, 56, 23).

XXIII. — Page 66

J'ai compté à tort six rues seulement dans le faubourg de la Terre-au-Duc. Il en faut ajouter une, la rue Bily, aujourd'hui de la *Providence*. (V. ci-dessus, p. 297 et 307). — Il y a eu à Quimper une famille Bily qui a donné au dernier siècle un maire à la ville.

XXIV. — Page 67

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU PARADIS

Elle existait encore en 1792, et elle n'a dit-on, été détruite que lors de la reconstruction de la tour de l'église.

XXV. — Page 79

CASERNES

Les casernes étaient à peine suffisantes pour loger la garnison. Les habitants étaient tenus comme aujourd'hui de loger les troupes de passage ; mais ce n'était pas tout : ils devaient de plus des *fournitures* aux casernes (1).

Une curieuse pièce conservée aux Archives du Finistère, donne sur ce point d'intéressants détails. C'est un procès-verbal dressé par Jacques-Louis Charpentier, conseiller du Roi, maire de la ville et colonel de ses milices bourgeoises, contre le sieur Herisey, marchand de draps. Cette pièce nous révèle que la charge de la *fourniture aux Casernes* était assez lourde : ainsi un *marchand détaillant* de Quimper était, en 1780, porté au rôle des fournitures pour *trois lits aux casernes*. Et pendant qu'on « retient ces trois lits », on lui donne deux soldats à loger ! Il proteste... et trop vivement, puisqu'il outrage le Maire... et, de plus, fort injustement, puisqu'il lui devait des remerciements.

(1) Nous avons vu plus haut le *pompier* de la ville réclamer l'exemption de cette fourniture. § XIV,

En effet, des patientes explications que donne le Maire il résulte que le sieur Herisey était porté au rôle pour quatre soldats ; et que lui, Maire, a obtenu à grand'peine que ce nombre fût réduit à deux. Nous voilà complètement édifiés ; mais le sieur Herisey ne l'est pas : il injurie le Maire dans la langue de *Ver-Vert* ; et le magistrat dresse un procès-verbal trop bien motivé (E. 7, Arch. dép., 20 septembre 1780).

XXVI. — Page 80

MOULIN DE LOC MARIA

Au *Bout du pont*, j'ai omis de signaler sur la rive droite de l'Odét le moulin dit aujourd'hui *Moulin des Couleurs*, parce que depuis cent ans et plus (1762), on y broie les peintures employées à l'une des usines de Locmaria. En 1762, le s^r Caussy, fondateur de la manufacture de Locmaria, devint acquéreur du moulin.

C'était autrefois le moulin banal du prieuré de Locmaria. La prière avait « coercion sur ses hommes et vassaux pour les « obliger à suivre le distroit du moulin » ; mais, en fait, elle n'exerçait pas ce droit, et depuis longtemps, puisque le moulin était ruiné dès 1679. (Aveu au Roi du 7 avril 1679. Arch. dép.).

Le moulin des Couleurs n'est pas de ceux que l'usage du pays nomme *moulins à mer*, dont le réservoir est rempli par la marée montante. *L'étang des Couleurs* est alimenté par le ruisseau descendant du Séminaire et par l'eau dérivée du ruisseau qui fait tourner le moulin de Melgven, sur la route de Pont-l'Abbé.

MOULINS DU ROI ET DE L'ÉVÊQUE

En 1739, la Communauté de ville eut à porter une plainte contre les deux meuniers du Roi et de l'Evêque.

Le pain coûte, dit la ville, plus cher à Quimper que partout ailleurs. Pourquoi ?... Parce que le pain se fait avec de la farine ; et que les deux meuniers empêchent par menaces de séquestre, procédures, etc., les meuniers forains de venir vendre de la farine au marché.

Le 6 février, la Communauté délègue Jean-Hervé Le Bastard de Mesmeur, son syndic, pour obtenir la réparation de cet abus ; et fait approuver sa délibération par l'Intendant.

Pendant que le syndic taille sa plume et rédige sa compendieuse requête au Sénéchal, il lui est révélé un bien autre abus à la charge des deux meuniers.

Ils ne peuvent suffire à moudre et les sacs de blé restent quelquefois une semaine au moulin, au lieu de trois jours et trois nuits, d'après la règle de la coutume (Art. 386). « Les particuliers s'impatientent : les meuniers leur rendent leurs grains,

« mais après avoir prélevé le prix de la mouture, un seizième « par sac ; et disent d'un petit air aisé : J'ai pris mon droit, « prenez le vôtre et allez faire moudre où vous voudrez. » Soit ! Mais il faut payer encore le meunier auquel on s'adressera : en sorte que « le particulier » paie deux droits au lieu d'un. « Ce « sont, conclut M. de Mesmeur, ce sont ces différents manèges « qui augmentent le prix du pain... » ; et il demande justice.

En 1750, un seul avait la ferme des moulins du Roi et de l'Evêque (Rôle de la *capitation* de cette année).

XXVII. — Page 86, dernier alinéa

Une erreur à relever :

J'ai écrit... deux lions rampants, c'est-à-dire couchés..., lisez : c'est-à-dire représentés debout et comme s'élevant le long d'une rampe.

Noms des rues de Quimper

La plupart des rues et places de Quimper ont dû être originellement nommées en langue vulgaire, c'est-à-dire en breton : Ainsi rue *Themer*, *Demer* puis *Tevel*, rue *Kéréon*, place *Mez-Gloaguen* (XII^e, XIII^e et XIV^e siècles). Dès le XIII^e siècle, nous trouvons quelques-unes de ces dénominations traduites en latin dans les actes publics : la rue *Demer* devient *vicus Obscurus* ; la rue *Kéréon*, *via Sutorum* ; la place *Mez-Gloaguen*, *Campus Gloaguen*, etc. Mais il est clair que les noms latins ne furent jamais les noms vulgaires ; et le bottier à la mode au XIII^e siècle, s'il avait adressé un prospectus à ses clients, n'aurait pas donné son adresse *via Sutorum*.

Il va sans dire que les noms bretons de nos rues ont été soumis dans le cours des siècles aux changements d'orthographe introduits par l'usage ; exemple : la rue nommée originellement *Toul-an-Lazr* (*Trou du Cuir*), du voisinage des tanneries qui existaient encore à la fin du dernier siècle ; son nom est écrit *Toul-al-Laer* par le chanoine Moreau, et il s'écrit aujourd'hui *Toul-al-Ler* (1). D'autres noms en s'altérant sont devenus méconnaissables : par exemple, la ruelle *an Douar*, *an Douaric* (aveu de l'Evêque 1682) est inscrite sur le plan de 1764 sous le nom de rue *Dorée* qui n'est assurément pas la traduction de *an Douar*. Si nous avions la version latine de *an Douar*, nous ne serions pas embarrassés sur le sens de ce vieux nom (2).

Ceci m'amène à dire que les traductions latines ont eu pour nos devanciers et pour nous cet avantage : elles ont conservé le sens exact des vieux noms bretons. C'est ainsi que la traduction *Campus Gloaguen* justifie M. de Blois et M. Le Men traduisant *Mez-Gloaguen* par *Champ de Gloaguen* (nom d'homme) et condamne absolument l'opinion de ceux qui, trompés par la ressemblance fortuite des mots — et peu aimables pour notre ville — prétendent traduire *Mez-Gloaguen* par *au-dessus du Cloaque*.

Depuis le XVI^e siècle, les noms latins ont été abandonnés, et les noms bretons sont conservés pour la plupart. C'est ainsi que la *via Sutorum* redevient officiellement la rue *Kéréon* ; et que le *Campus Gloaguen* reprend son vieux nom. Quelques rues cependant ont pris un nom français, par exemple, la rue *Obscure*. Quant au nom de la vieille rue *Viniou* (XII^e siècle), il avait été traduit en latin par *Vicus Vineæ* (XIII^e siècle) ; l'Evêque dans son aveu de 1682 écrit en français : *rue de la Vigne*. Au commencement du dernier siècle, un habile homme a cru pouvoir donner une leçon de latin à l'Evêque : le plan de 1764

(1) Quelques personnes traduisent le nom *Toul-al-Laer* par *Trou du voleur* ; mais la forme primitive du nom de la place ne laisse aucun doute sur le sens.

(2) *An Douar* mot à mot *la Terre*. Quelle terre ? — Question que le nom breton laisse indécise.

porte rue *des Vendanges*, traduction maladroite du nom de *Vicus Vineæ*, nom de rue ridicule à Quimper, — et qui cependant subsiste.

Les noms français des rues ont changé de forme dans le cours des siècles ; mais le sens primitif est resté : ainsi la rue de la *Chair salée* (XIV^e siècle) est devenue la rue *du Salé* (1). La place au *Beurre de Pot* porte le nom simplifié et un peu moins vulgaire de *Place au Beurre*. Le nom de rue des *Febvres* seul a été transformé maladroitement en celui de rue des Orfèvres.

Autrefois en beaucoup de villes chaque corps de métier était cantonné dans sa rue. Cet ancien usage est attesté par exemple à Rennes par les vieux noms de rues de la *Beaudrainerie*, de la *Parcheminerie*, de la *Poulaillerie*. De même Quimper a eu ses rues des *Cordonniers* (*Kéréon*), des *Serruriers* ou *Febvres* (par corruption des *Orfèvres* ou *Orpheuvres*), de la *Chair salée* ou *du Salé*, c'est-à-dire des Charcutiers. Ces noms ont survécu à l'usage qui leur avait donné naissance.

Dès 1750, les cordonniers désertaient la rue *Kéréon* ; pas un serrurier ne demeurait rue des *Febvres* ; et des treize *lardiers* exerçant leur industrie dans la Ville-Close, pas un ne tenait boutique dans la rue *du Salé* (2).

Mais il n'importe : plus heureuse que la rue des *Febvres* affublée du nom ridicule de *Chapeau-Rouge*, la rue *du Salé* et la rue *Kéréon* ont gardé leurs noms. — Pourquoi pas ?... La rue *Neuve* garde bien le sien qui a cessé d'être vrai il y a plusieurs siècles !

Nos vieilles rues restèrent ainsi en paisible possession de leurs vieux noms jusqu'à la fin du dernier siècle.

A cette époque, notre ville changea son vieux nom de Quimper-Corentin, dont on ne faisait qu'un mot *Quimpercorentin* et qu'on écrivait par abréviation *Quimper^{tin}* ; et prit le nom de *Quimper-sur-Odet*. Etant admis que *Quimper* (*Kemper*) veut dire confluent, cette dénomination de *Confluent sur l'Odet* était assez bizarre (3). — Aux yeux de quelques citoyens, cette modification dans le nom de la vieille ville était insuffisante : le nom de *Quimper*, associé pendant tant de siècles au nom de son premier Evêque, s'était souillé à ce contact ; les *purs* du Comité de surveillance nommèrent leur ville *Montagne-sur-Odet* ; mais, hâtons-nous de le dire, la population de Quimper ne s'est jamais associée à cette fantaisie.

Le nom de la ville modifié, plusieurs noms de rues et de places allaient subir le même sort.

(1) C'est commettre une faute d'orthographe que d'écrire rue *du Sallé*, comme porte la plaque au coin de la rue.

(2) Je puise ces renseignements dans le rôle de la *Capitation* de 1750, pièce unique aux Archives départementales, qui mérite et dont je ferai une étude particulière.

(3) On aurait mieux compris *Quimper-Odet*, comme *Quimperlé* (*Kemper-Ellé*, confluent de l'*Ellé*).

Les places et les rues désignées par les noms de saints (*Saint-Corentin*, *Saint-François*, etc.) devaient naturellement être dé baptisées. Les noms de l'*Evêché*, des *Regaires*, de la *Vieille-Cohue*, des *Gentilshommes*, de la *Terre-au-Duc*, etc. rappelaient l'ancien régime, le « régime barbare », comme disait le Comité de surveillance ; celui de rue du *Collège* rappelait les Jésuites fondateurs du collège : ces noms disparurent... J'ai trouvé douze noms nouveaux substitués aux anciens.

La substitution des nouveaux noms, vers 1792, la restitution des noms anciens, après 1815, n'ont pu se faire sans délibérations du Conseil municipal. Or, chose assez curieuse, ni l'une ni l'autre des délibérations n'a laissé de trace aux registres de la Mairie. J'ai dû chercher des renseignements dans les actes de ventes rapportés pendant la période révolutionnaire, et dans les actes de l'état-civil ; mais je n'ose me flatter de ne pas commettre d'omission.

Voici les douze places ou rues ayant changé de noms :

Place Saint-Corentin	Placé de la République.
Rue Sainte-Catherine	Rue de la Révolution.
Rue Sainte-Thérèse	Rue du Champ-de-Bataille.
Rue Saint-François	Rue Voltaire.
Rue Saint-Mathieu	Rue du Rossignol.
Place Saint-Mathieu	Place de la Révolution.
Place Terre-au-Duc	Place de la Nation.
Rue des Gentilshommes	Rue de l'Egalité.
Rue de la Vieille-Cohue	Rue Mably.
Rue des Regaires	Rue Jean-Jacques-Rousseau.
Rue du Salé	Rue Franklin.
Rue du Collège	Rue des Arts.

Comme on le voit, la rue *Saint-Mathieu* reprenait son nom champêtre de rue du *Rossignol*. Les mots de *Duc*, *Gentilshommes*, *Cohue* (du *Roi*), *Regaires*, rappelaient un passé abhorré ; mais on ne voit pas pourquoi le nom de la rue du *Salé* a encouru l'ostracisme. Ce nom n'était pas plus aristocratique et ne sentait pas plus l'ancien régime que les noms de rue des *Etaux* et *Place au Beurre*, etc. qui furent conservés.

Un nom nouveau apparaît : c'est celui de *Place du Finistère* donné à la place que nous nommons à présent *Place Neuve*. La place venait d'être taillée dans l'ancien enclos des Ursulines, le département venait d'être créé : ils avaient même âge et même origine politique. Le nom de *Place du Finistère* rappelait la date de la création de la place : il était heureusement trouvé ; il valait bien mieux que le nom de *Place Neuve* imaginé depuis, quand les arbres abattus aujourd'hui avaient déjà vieilli... Mais c'est ainsi : quand nous ne serons plus, et que trois ou quatre générations d'arbres auront passé, la vieille place sera toujours nommée *Place Neuve*... Ainsi le veut la routine.

Noms des rues de Quimper d'après divers documents, notamment (1) :

Les titres anciens appartenant aux Archives départementales, à partir du XIII^e siècle.

Le rentier de Notre-Dame du Guéodet (2)	1477
Le procès-verbal de la Réformation du domaine royal.	1539
Le rentier de l' <i>Aumônerie</i>	1580
Les indications du chanoine Moreau (approximativement)	1600
L'aveu de l'Evêque au Roi	1682
Le rôle de la <i>capitation</i>	1750
Le plan de la ville	1764

et divers documents postérieurs.

Place de Brest	Place d'Armes, 1790.
Place de la Mine, 1825.	Champ de la Fédération, 1792.
—	Champ-de-Bataille, 1792.
Rue de l'Hospice (P. 9)	Rue Sainte-Thérèse (P. 15)
Chemin de Crec'heusen, 1600-1682.	Rue des Lavandières, 1477.
Chemin des Séminaires, 1764.	Rue des Larvandiers, 1580.
—	Rue Sainte-Thérèse, 1682-1764.
Rue Neuve (P. 10)	Rue du Champ-de-Bataille, 1792.
Faubourg de la rue Neuve.	—
Rue Sainte-Catherine (P. 13)	Quai d'Odet (P. 17)
Rue Sainte-Catherine, 1764.	Rive de Quimpercorentin, 1539.
Rue de la Révolution, 1792.	Quai de l'Isle, 1600.
—	Quai d'Odet, 1764.
Parc (P. 14)	Rue de l'Evêché (P. 45)
Parc ar Coz-Ty, 1600.	Rue Neuve, 1627-1682.
Parc Costy, 1764.	Rue Neuve, 1764.
—	—
Champ-de-Bataille (P. 14)	Place de la Mairie (P. 46)
Champ de Viarmes, 1747.	Château de Saint-Corentin (<i>Casturum sancti Chorentini</i>), 1278.
Champ-de-Bataille, 1764.	Tour du Châtel, 1539-1600.

(1) Je n'ai pas besoin d'avertir que les dates ci-dessous n'ont rien d'*absolu* : il est clair qu'à une époque où les rues ne portaient pas de plaques indicatives de leurs noms, plusieurs noms pouvaient être donnés *concurrentement* à la même rue. Ainsi, nous trouvons dans le même acte (1477) rue *Viniou*, *Beniou* et rue de la *Vigne*. Faut-il un exemple bien plus près de nous ?... Les actes de l'état-civil de 1812 disent indifféremment *Place Saint-Corentin* ou *Place de la République*, quand le nom officiel est *Place Impériale*.

(2) L'écriture du rentier conservé aux Archives départementales est du XV^e siècle : une note *ancienne* indique la date de 1477.

Place Saint-Corentin, 1764.
Place de la République, 1792.
Place Impériale, Premier Empire.

Rue du Guéodet (P. 52)
Rue Notre-Dame de la Cité ou rue de la Cité, 1477. *Beata Maria de CIVITATE*.
Rue du Guéodet (en breton).

Rue du Frouit (P. 52)
Nommée aussi au dernier siècle rue du *Chapitre*.

Rue de la Mairie, place et rue Toul-al-Ler (P. 52)
Rue Toul-an-Lazre, 1477.
Rue Toul-al-Lazre, 1580.
Rue Toul-al-Laer, 1600.
Place de l'Equerre, 1764.
Rue *Poulpezron*, partie voisine de la rue Verdelet, 1301 (1).
Rue *Treuz* (traverse), partie allant vers la rue du *Frouit* et des *Regaires*, 1682.

Rue des Regaires (P. 47)
Rue *Rakaer* (en breton), 1239.
Rue des Régales, 1477.
Rue des Regaires, 1580-1764.
Rue Jean - Jacques - Rousseau, 1792.

Rue Verdelet (P. 53)
Rue *Poulpezron* vers le (bas), 1301.
Rue Verderel ou Merderell, 1580.
Rue des Verdelets, 1764.

Rue Royale (P. 53)
Vicus Themer, 1219.
Vicus Obscurus, 1326.
Rue Demer ou Tevel (en breton)
Rue Obscure, 1682-1764.
Royale (après sa reconstruction), 1822.

Nationale, 1848.
Impériale, 1852.
Royale, 1870.
Rue Tourby (partie haute).

Rue de Kerfeunteun (P. 31)
Rue Briac ou Briziac (de Bric), en dehors de la porte Bihan et jusqu'au chemin qui descend à l'église de Kerfeunteun, 1682.

Rue du Salé (P. 53-54)
Rue des Merciers, XIII^e siècle.
Rue du Marché de la Chair salée, 1580.
Rue de la Chair salée, 1682.
Rue du Salé, 1764.
Rue Francklin, 1792.
Rue du Salé, 1816.

Place au Beurre (P. 54)
Places aux Ruches, 1580.
Place au Beurre de pot, 1764.
Marché au Beurre, 1792.

Rue du Collège (P. 54)
Rue aux Ruches (?)...
Rue des Jésuites, 1750.
Rue du Collège, 1764.
Rue des Arts, 1792.
Rue du Collège, 1815.

Rue des Vendanges (P. 54)
Rue Viniou, Biniou, Beniou, Benniou, XIII^e siècle.
Vicus Vineæ, XIII^e siècle.
Rue de la Vigne ou Viniou, 1477-1682-1750.
Rue des Vendanges, 1764.
Rue des Vignes, 1792.
Rue des Vendanges, 1816.

Place Mezgloaguen (P. 54)
Campus Gloaguen ou *Gloeguene*, en breton *Mez-Gloaguen*, 1349-1764.

Rue Mezgloaguen (P. 54)
Via Stallorum carnum, 1284.
(Rue des étaux à exposer la viande).
Plus tard *Via Stallorum*, 1348.
Rue des Etaux, 1489.
Rue Mezgloaguen, 1539-1764 (le nom de rue des Etaux est alors réservé au bas de la rue).

Rue Le Normand (P. 55)
Rue des Boucheries, 1682-1764.

Rue Saint-Nicolas (P. 55)
Rue Viniou en 1489-1580.
Rue Vily ou Bily, 1682-1764.
Anciennement la rue *Viniou* commençait place Médard, se continuait par la rue Saint-Nicolas, contournait la place Mez-Gloaguen et se continuait rue des Vendanges actuelle ; plus tard, cette dernière partie de la voie a seule retenu le nom de rue *Viniou* ou de *la Vigne*.

Rue des Gentilshommes (P. 55)
Rue des Gentilshommes, 1750-1764.
Rue de l'Egalité, 1792.
Rue des Gentilshommes, 1816.

Rue des Boucheries (P. 56)
Via Stallorum carnum, 1284.
Via Stallorum, 1348.
Rue des Etaux, 1489.
Rue des Boucheries, 18...

Rue Kéréon (P. 56)
Vicus Magnus
Rue Meur (grande rue) } 1377
(Vers le haut : entre la porte et la place Maubert) :
Rue Porz-Men.
Porta Lapidea (c'est - à - dire Porte de pierre).
(Plus loin) :
Place Maubert.

Platea herbarum (Place ou Marché aux Légumes), 1415.
Place Maubert, 1477-1600.
Rue aux Poireaux, 1729.
Place Maubert, 1750-1764.
(Au-delà) :
Via Sutorum, XIII^e siècle.
Rue Kéréon (rue des Cordonniers).

Rue Saint-François (P. 56)
Rue des Frères Mineurs ou des Cordeliers.
Rue Saint-François, 1764.
Rue Voltaire, 1792.
Rue Saint-François, 1816.

Place Médard (P. 56)
Place Médard, 1764-1792.

Place Terre-au-Duc (P. 65)
Place des *Laboureurs locaux* (partie de la place voisine de la rue des Febvres) ; le reste :
Place Terre-au-Duc, 1539.
Place de la Nation, 1792.
Place Terre-au-Duc, 1816.

Rue du Cnapeau-Rouge (P. 66)
Rue de la Herse (au voisinage de la porte Médard), 1539-1750.
Rue des Febvres, 1580.
Rue des Orfèvres, 1764.
Rue du Chapeau-Rouge, 1780.
Rue Orfèvre et rue du Chapeau-Rouge, 1792.

Rue Saint-Mathieu (P. 67)
Rue du Rossignol, 1539, 1580, 1750, 1764.
Rue Saint-Mathieu, 1767.
Rue du Rossignol, 1792.
Rue Saint-Mathieu, 1816.

Place Saint-Mathieu (P. 67)
Rue Tronilis (devant l'église de Saint-Mahé), 1477.
Place Saint-Mathieu, 1592-1764.
Place de la Révolution, 1792.
Place Saint-Mathieu, 1816.

(1) Est-ce cet endroit que le rentier de Notre-Dame du Guéodet (1477) nomme *Poulcoffou* ?...

Rue Saint-Mathieu prolongée
(P. 67)

Rue Porz-Mahé (contournant la place Neuve actuelle jusqu'à l'entrée de la rue de Bourli-bou), 1539-1764.

Rue des Capucins (vers le haut de la place), 1750.

Place Neuve

Maesminic'hi ou Mesminihi, 1337-1477.

Enclos des Ursulines, 1621.

Place du Finistère (à la création), 1792.

Place Neuve, vers 1810.

Rue Vis (P. 67)

Rue du Vix, 1477.

Rue du Vice ou du Vicze, 1539.

Rue Saint-Jean, 1600.

Rue Vis, 1750-1764.

Rue Laënnec (P. 67)

Rue de la Vieille-Cohue, 1539.

Rue Mably, 1792.

Rue de la Vieille-Cohue, 1814.

Rue Laënnec, 1868.

Rue du Quai (P. 68)

Rue de la Rive (du pont d'Odét à la rue de la Vieille-Cohue), 1539.

Rue du Sel (de ce point au pont Médard en traversant la place), 1539.

Rue du Sel et du Quai, 1764. (De la place *Terre-au-Duc* au pont d'Odét).

Rue du Sel (indifféremment) et rue du Quai, 1792.

Rue de la Providence

Rue Bily ou Vily, 1539, 1580, 1682, 1792.

Les rues du Palais, de Douarnenez, des Halles, Astor, du Stéir, le quai du Stéir, le boulevard d'Odét et la rue de Brest sont des créations nouvelles. Leur nom primitif n'a pas changé.

Pour terminer cette étude des rues de Quimper, rappelons que le numérotage des maisons a été introduit en notre ville en 1766 (1). Ce numérotage ne fut pas établi par *rue*, selon l'usage actuel, ni par *paroisses*, comme autrefois en d'autres villes, ni par *quartiers* ; il était *unique* et *général* pour toute la ville.

Voici comment j'ai fait cette petite découverte. Les actes de l'état-civil indiquent depuis quelques années seulement les numéros des maisons où sont survenus les naissances ou les décès. En l'absence de ce renseignement, j'ai dû rechercher sur les registres de l'Enregistrement la mention des baux et des ventes de maisons.

J'ai pu, de 1809 à 1812, relever une vingtaine de numéros se rapportant à un nombre à peu près égal de rues. D'autres men-

(1) M. DE BLOIS. Dict. d'Ogée. II, p. 416. V^o Quimper. Les numéros étaient inscrits sur des planchettes de chêne.

Cependant des titres du milieu du XVII^e siècle indiquent des maisons par un numéro. Ainsi : la maison aujourd'hui n^o 4 de la place *Terre-au-Duc* est dite la 32^e maison. Y aurait-il eu, à cette époque, un premier essai de numérotage ?...

tions d'enregistrement assez nombreuses ne me donnaient pas les numéros, mais elles me renvoyaient aux actes des notaires : j'ai pu en consulter une vingtaine, et ils m'ont fourni onze numéros.

Or de ces trente-et-un numéros pas un ne se répète : ils forment de proche en proche les chiffres d'une série *unique*, qui commence dans l'ancien *fief de l'Evêque* et se continue dans la *Terre-au-Duc*. Chacun de ces chiffres jalonne pour nous le chemin qu'a suivi l'officier commis au numérotage, en 1766.

Il est parti de la place *Saint-Corentin*, par la rue *Kéréon*, est descendu dans la rue *Saint-François*, puis, remontant vers *Mez-gloaguen*, il a parcouru toutes les rues de la *Ville-Close*, en commençant par la rue des *Etaux*, pour finir par la rue du *Frouit* ; puis il a passé le pont de *Sainte-Catherine*, pour numéroté le faubourg ; enfin, franchissant le Stéir, il a numéroté la *Place Terre-au-Duc* d'abord, puis, faisant le tour par la *rue du Quai* et le *Quai*, il a numéroté toutes les rues de cet ancien faubourg en finissant par la rue du *Chapeau-Rouge* actuelle.

Les numéros que j'ai pu relever dans l'ancien *fief de l'Evêque* sont compris entre 28 et 496 ; ceux relevés dans la *Terre-au-Duc* sont compris entre 541 et 713 (1).

Du reste, l'officier n'a pas pris le soin de ranger comme aujourd'hui les numéros *pairs* d'un côté, *impairs* de l'autre. Ainsi, il numérote 558 la maison aujourd'hui numéro 1 de la rue Laënnec (une de celles où l'on fait mal à propos naître Laënnec) ; puis traversant la rue il donne le n^o 559 à la maison vis à vis, aujourd'hui n^o 3, rue du Quai (2) : plus loin, la rue n'est bâtie que d'un côté et les maisons portent les n^{os} 272, 273 (maison natale de Laënnec), 274 et ainsi de suite sur le Quai.

Cet ancien numérotage, quelque incommode qu'il fût, subsistait encore en 1812, comme on vient de le voir. Si je suis bien informé, c'est vers 1820 seulement qu'il fut remplacé par un autre analogue à celui qui est en usage aujourd'hui. Nombre de maisons portent encore le numéro peint sur le mur à cette époque, auprès du numéro actuel peint sur une plaque vernie.

J. TRÉVEDY,

Ancien Président du Tribunal civil,
Vice-Président de la Société archéologique du Finistère.

(1) Il ne faudrait pas conclure de là que, en 1812, ni même en 1766, il n'y eut que 713 maisons à Quimper. 713 n'est peut-être pas le plus haut chiffre du numérotage établi en 1766. Depuis cette époque, des maisons avaient été bâties, et, d'après la méthode suivie, elles avaient dû prendre un numéro *bis*. — Quimper comptait en 1882. 1.415 propriétés bâties ; mais ce chiffre comprend non seulement les édifices situés sur la rue et portant un numéro, mais encore les magasins, hangars, etc., dans les cours des maisons.

(2) On peut voir encore le n^o 559 inscrit sur le linteau de la porte ; et l'acte de vente de la maison par M. Jean-Baptiste Cropp à M. Laminaire, baron de l'Empire, confirme cette indication (1810).

IMPRIMERIE ED. MÉNEZ

35, Rue des Reguaires, 35

QUIMPER

— 1943 —